



1 rue de la Soufflerie
31500 Toulouse

FERME EOLIENNE DU BLESSONNIER

1 rue de la Soufflerie
31500 Toulouse



PROJET DE PARC ÉOLIEN DU BLESSONNIER

Communes de Francourt, Renaucourt, Roche-et-Raucourt et Volon (70)

PIÈCE 3 : LETTRE DE DEMANDE

Déposé en avril 2018, complété en juin 2019, actualisé en 2025

LETTRE DE DEMANDE

SAS Ferme Eolienne du Blessonnier
1 rue de la Soufflerie
31500 Toulouse

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAONE
1, rue de la préfecture - BP 429
70013 VESOUL Cedex

A l'attention de Monsieur Le Préfet

A Toulouse, le 21 mai 2025,

Monsieur le Préfet,

En application des articles L512-1 et R512-2 du Code de l'Environnement et du décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement, je soussigné :

Patrick BESSIERE agissant en qualité de gérant de la société ABO Energy SARL, elle-même gérante de la société ayant pour raison sociale : SAS Ferme Eolienne du Blessonnier,

Ai l'honneur de déposer un dossier de demande d'autorisation environnementale pour la réalisation d'un parc éolien.

Veuillez trouver ci-dessous les informations requises au titre du décret n°2017-81 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale et des articles R.512-3 et suivants du code de l'environnement :

Identité du demandeur	
Raison sociale de la Société	Ferme Eolienne du Blessonnier
Forme juridique	Société par actions simplifiée (SAS)
Adresse du siège social	1 rue de la Soufflerie
NOM, Prénom et qualité du signataire de la demande	BESSIERE Patrick, en qualité de gérant de la société ABO Energy SARL, elle-même gérante de la société SAS Ferme Eolienne du Blessonnier
N°SIRET	813 057 445 00096
N° APE	3511Z / Production d'électricité
Emplacement de l'installation	
Département	Haute-Saône (70)
Commune(s)	Francourt, Renaucourt, Roche-et-Raucourt, Volon
Lieu de l'établissement actif	Lieu-dit «Bois d'Heurocourt » à Francourt Lieu-dit «Aux Crots » à Volon Lieu-dit «Bois Brulard » à Volon
Nature, volume et classement des installations	
Nature des activités	Installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent
Volume des activités	Nombre d'aérogénérateurs : 11 Hauteur des mâts au sens ICPE : 170 m Hauteur au moyeu : 166 m Hauteur totale en bout de pale : 241 m Puissance unitaire : 4,2 MW Puissance totale installée : 46,2 MW Et quatre postes de livraison Emprise au sol : 22,96 m² Hauteur : 2,64 m
Rubriques de classement ICPE	2980-1 (A, 6 km)

Le dossier de la présente demande d'autorisation environnementale est constitué des éléments suivants :

1. Cerfa (ou, à défaut, Formulaire de demande d'autorisation environnementale)
2. Sommaire inversé
3. Description de la demande
 - a. Rubrique demandée
 - b. Capacités techniques et financières
 - c. Justificatif de la maîtrise foncière du terrain (sous pli confidentiel)
 - d. Dispositions de démantèlement et de remise en état du site, incluant les avis des propriétaires et mairies (sous pli confidentiel)
 - e. Avis consultatifs des services de Météo France, de la Défense et de l'Aviation Civile
4. Etude d'impacts
 - a. Etude d'impact sur l'environnement, reprenant les principaux éléments des volets spécifiques par thème :
 - i. Volet milieux naturels, faune, flore
 - ii. Volet paysager et photomontages
 - iii. Volet acoustique
 - b. Résumé non technique de l'étude d'impact
 - c. Annexes de l'étude d'impact
 - i. Différents volets thématiques
 - ii. Pièces réglementaires de la demande de défrichement
 - iii. Etude hydrogéologique
5. Etude de dangers
 - a. Résumé non technique de l'étude de dangers
 - b. Etude de dangers
6. Plan de situation et plans d'ensemble
 - a. Plan de situation au 1/25000
 - b. Plans d'ensemble de chaque aérogénérateur et poste de livraison au 1/500 *
 - c. Autres plans d'ensemble nécessaires à la compréhension du projet
7. Note de présentation non technique du projet

* : Conformément à l'article R512-6-3° du Code de l'environnement – Partie réglementaire – Livre V et par commodité, tenant compte de l'emprise du site, nous sollicitons une dérogation pour l'élaboration d'un plan à une échelle plus réduite que le plan d'ensemble au 1/200. Nous réaliserons ainsi pour chaque éolienne et poste de livraison un plan d'ensemble au 1/500.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement ou complément d'information que vous jugeriez utile. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

DocuSigned by:

D690F46CE37F4041985DD3A0FBF43290

Patrick BESSIERE
Gérant d'ABO Energy SARL,
elle même gérante de la SAS Ferme Eolienne du Blessonnier

TABLE DES MATIERES

1.	PRESENTATION DU DEMANDEUR.....	5	3.	Éloignement des axes de circulation	21
•	IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	5	4.	Conformité au regard des règles d'implantation de l'arrêté ministériel.....	22
1	Identification du demandeur	5	5.	Demande d'autorisation de défrichement.....	22
2	Identification du signataire	5	5.1.	DESCRIPTION DES INSTALLATIONS	22
•	PRESENTATION DU DEMANDEUR	5	1.	Nature des activités	22
3	Structure juridique	5	2.	Volume des activités	23
4	Comptes annuels des trois dernières années	6	3.	Présentation des installations envisagées	23
•	PRESENTATION DU DEVELOPPEUR : ABO ENERGY	6	4.	Phase chantier	25
1	Structure juridique	6	5.	Production de déchets	25
5	Comptes annuels des trois dernières années	6	5.1.	GARANTIES FINANCIERES ET REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION	26
2.	CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES.....	7	1.	Garanties financières initiales.....	26
•	HISTORIQUE ET ACTIVITES DU GROUPE CEZ	7	2.	Calcul du montant initial de la garantie financière	26
1	Le groupe CEZ.....	7	3.	Actualisation des garanties financières.....	26
2	Le Groupe CEZ et les Energies Renouvelables	8	4.	Conditions de démantèlement et de remise en état du site	26
3	Vision 2030 : L'Energie propre pour demain	8	4.1.	NOMENCLATURE ICPE ET CONFORMITE DU PROJET	27
•	HISTORIQUE ET ACTIVITES D'ABO ENERGY GROUPE	9	5.	Rubrique concernée par la nomenclature ICPE.....	27
•	CAPACITES TECHNIQUES.....	10	6.	Communes du rayon d'affichage de l'enquête publique	27
1	Développement de projets éoliens	10	7.	Conformité du projet à l'arrêté du 26 août 2011.....	29
2	Maîtrise d'œuvre de parcs éoliens	10	7.1.	CARTES ET PLANS DE SITUATION	29
3	Exploitation et maintenance : moyens de suivi, de surveillance et d'intervention prévues.....	11	7.2.	REDACTEURS DU DOSSIER	30
4	Références	12	7.3.	LES ETAPES CLEFS DU PROJET.....	30
•	CAPACITES FINANCIERES	13	2.	ANNEXES	32
1	Financement du parc éolien.....	13	ANNEXES	ANNEXES	33
5	Assurance	14		ANNEXE 1 : CERTIFICAT INSEE ET EXTRAIT KBIS DE LA FERME EOLIENNE DU BLESSONNIER.....	33
1.	DESCRIPTION DU PROJET	16		ANNEXE 2 : BILANS SOMMAIRES ET COMPTES DE RESULTAT	34
1.	Cadre réglementaire.....	16		ANNEXE 3 : BILANS SOMMAIRES ET COMPTES DE RESULTAT DE CEZ DE 2020 A 2023.....	36
1.1.	LOCALISATION DU PROJET.....	16		ANNEXE 4 : ACCORD DE PRINCIPE POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC VESTAS	39
1.	Localisation géoréférencée.....	16		ANNEXE 5 : REFERENCES DES PARCS ABO ENERGY	40
2.	Identification cadastrale.....	18		ANNEXE 6 : ATTESTATIONS DE SAARLB ET DE CITIBANK EUROPE	43
3.	Emprises foncières des ouvrages.....	19		ANNEXE 7 : LETTRES D'ENGAGEMENT CEZ A.S ET CEZ FRANCE	46
4.	Justificatif de la maîtrise foncière du terrain	19		ANNEXE 8 : AVIS CONSULTATIF DES SERVICES DE L'ETAT (DEFENSE, DGAC, METEO FRANCE).....	49
5.	Occupation du sol sur le site	20		ANNEXE 9 : NOTATIONS MOODYS ET S&P	52
5.1.	CONFORMITE DE L'IMPLANTATION.....	21			
1.	Conformité avec les documents d'urbanisme	21			
2.	Éloignement des habitations.....	21			

1. PRESENTATION DU DEMANDEUR

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Le demandeur est la société « Ferme éolienne du Blessonnier » filiale à 100 % de CEZ France S.A.S.

En tant qu'exploitant du projet de parc éolien, la société « Ferme éolienne du Blessonnier » porte l'ensemble des demandes qui seront nécessaires à la construction et à l'exploitation des installations, y compris l'autorisation environnementale.

A ce titre, la société « Ferme éolienne du Blessonnier » présente l'ensemble des capacités techniques et financières nécessaires à l'exploitation et au démantèlement du parc éolien et bénéficie de l'ensemble des compétences et capacités requises pour la construction, l'exploitation et le démantèlement du parc éolien du Blessonnier.

Conformément aux dispositions du décret n° 2018-797 du 18 septembre 2018 – art. 2, relatif au Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter, et à l'article [L181-27](#) du code de l'environnement, compte tenu des particularités des projets de parc éolien, et dans la mesure où les capacités techniques et financières dont la société pétitionnaire dispose ne sont pas encore constituées, les modalités prévues pour les établir sont présentées ci-après.

1 Identification du demandeur

Demandeur	Ferme éolienne du Blessonnier
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital	100,00 €
Siège social	1 rue de la Soufflerie - 31500 TOULOUSE
Activité	Exploitation d'une centrale éolienne de production d'électricité
N° Registre du Commerce et des Sociétés	813 057 445 RCS Toulouse
N° SIRET	813 057 445 00096
Code APE	3511Z / Production d'électricité

Tableau 1 : Référence administrative de la SAS « Ferme éolienne du Blessonnier »

2 Identification du signataire

Société	SAS Ferme éolienne du Blessonnier
Nom	BESSIERE
Prénom	Patrick
Nationalité	Française
Qualité	Gérant de ABO Energy France SARL, titulaire d'un pouvoir pour la Ferme éolienne du Blessonnier

Tableau 2 : Référence de signataire pouvant engager le demandeur

PRESENTATION DU DEMANDEUR

3 Structure juridique

La présidence de la société Ferme Eolienne du Blessonnier est assurée par Madame Stephanie MASSIN, et la direction générale est assurée par Madame Stanislava SMAHOVA.

La Ferme éolienne du Blessonnier est filiale à 100% de CEZ France S.A.S.

CEZ France S.A.S (ci-après nommée « CEZ France ») est elle-même filiale de CEZ, a.s. tel que présenté sur le schéma ci-dessous. CEZ, a.s. et ses filiales, dont CEZ France et la Ferme Eolienne du Blessonnier, seront ci-après nommées « CEZ Groupe ».

La société pétitionnaire fait donc partie d'un groupe, ce qui lui permet de bénéficier de l'ensemble des compétences et moyens techniques et financiers de chacun.

En effet, la Ferme Eolienne du Blessonnier bénéficie de l'engagement de son actionnaire, CEZ France, à lui fournir les moyens financiers nécessaires à sa réalisation. Les risques techniques et financiers de la Ferme Eolienne du Blessonnier sont ainsi supportés par CEZ France qui elle-même remonte ses risques jusqu'à sa société mère, CEZ, a.s..

CEZ France a conclu en outre une convention de trésorerie intra-groupe lui permettant de bénéficier de l'engagement de CEZ, a.s. à lui fournir les fonds propres nécessaires à son activité.

Ce modèle permet à la Ferme Eolienne du Blessonnier de bénéficier d'une structure financière souple et saine, adossée à un groupe robuste.

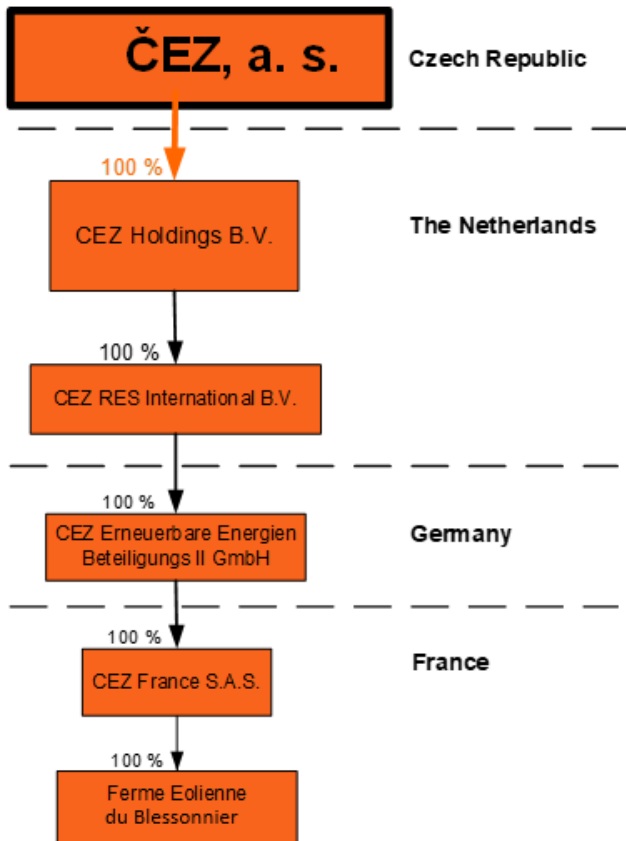


Figure 1 : Structure simplifiée du demandeur

4 Comptes annuels des trois dernières années

Les bilans et les comptes associés du Groupe CEZ permettent de constater la bonne santé financière de la société. Les documents originaux en anglais sont accessibles sur le site internet de la société à l'adresse suivante : <https://www.cez.cz/en/investors/financial-reports/annual-reports>.

Afin de permettre une meilleure présentation et compréhension de ces comptes, une traduction en français et en euros est présentée en *Annexe 3*.

En glissement annuel, le revenu d'exploitation 2023 du Groupe CEZ a augmenté de 18 % pour atteindre 340,6 milliards de CZK [13,8 milliards d'Euros]. Le Groupe CEZ a ainsi généré un bénéfice d'exploitation avant dépréciation, intérêts et impôts de 124,8 milliards de CZK [5,05 milliards d'Euros] ce qui a permis à l'entreprise de dégager un bénéfice net après impôts de 34,8 milliards de CZK [1,41 milliards d'Euros]. L'intensité des émissions du Groupe CEZ a diminué pour atteindre 0,27 tCO₂/MWhe.

Malgré une taxe exceptionnelle prélevée par l'Etat sur l'année 2023, Groupe CEZ a réalisé en 2023 le bénéfice le plus élevé des dix dernières années, à l'exception de l'année exceptionnelle 2022. Ces excellents résultats économiques sont principalement dus à l'exploitation sûre et fiable des centrales nucléaires, aux bénéfices tirés du négoce de matières premières sur les marchés étrangers et à la poursuite de la croissance du segment des services énergétiques.

CEZ a.s. maison mère du Groupe CEZ est notée par les agences de notation financières qui évaluent les solvabilités et les capacités à tenir les engagements financiers d'une entreprise. Le 5 avril 2024, Moody's a attribué la note Baa1 à **CEZ a.s.**, et Standard & Poor's lui a attribué la note A-, notation en date du 9 août 2024. Les documents sont joints en *Annexe 9*. Les deux agences de notation de crédit sont incluses dans la liste des agences de notation de crédit conformément au règlement (CE) n° 1060/2009 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié par le règlement (UE) n° 513/2011 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (UE) n° 462/2013 du Parlement européen et du Conseil. Lors de la sélection des agences de notation de crédit, le Groupe CEZ se conforme à l'article 8d du règlement susmentionné.

Ceci démontre les bonnes capacités financières de **CEZ a.s.** et par voie de conséquences celles de la Ferme Eolienne du Blessonnier.

Cf. Annexe 3 : Bilans sommaires et comptes de résultat

Cf. Annexe 9 : Notations Moody's et Standard & Poor's

• PRESENTATION DU DEVELOPPEUR : ABO ENERGY

1 Structure juridique

ABO Energy SARL (ci-après nommée « ABO Energy France ») est elle-même filiale à 100 % d'ABO Energy AG (ci-après nommée « ABO Energy Allemagne »), société par actions de droit allemand.

ABO Energy Allemagne et ses filiales, dont ABO Energy France, seront ci-après nommées « ABO Energy Groupe ».

La société pétitionnaire fait donc partie d'un groupe, ce qui lui permet de bénéficier de l'ensemble des compétences et moyens techniques et financiers de chacun.

Sur le marché français, ABO Energy France conclut des contrats intra-groupes concernant des prestations techniques et financières avec les filiales d'ABO Energy Allemagne situées sur le territoire français. Les risques techniques et financiers des filiales d'ABO Energy Allemagne sont ainsi supportés par la maison mère, ABO Energy Allemagne.

5 Comptes annuels des trois dernières années

Les bilans et les comptes consolidés d'ABO Energy Groupe sont présentés en annexe 1. Ils permettent de constater la bonne santé financière du groupe.

Dans les comptes consolidés, on constate que le Groupe dispose quant à lui de fonds propres de plus de 170 millions d'euros à fin 2022 après réalisation d'un bénéfice net après impôts de plus de 24 millions d'euros.

Cf. Annexe 2 : Bilans sommaires et comptes de résultat de 2021, 2022 et 2023

2. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Les capacités financières de la Ferme Eolienne du Blessonnier sont mises à disposition par CEZ France dans le cadre d'une structure contractuelle par laquelle CEZ France apporte les fonds nécessaires à la Ferme Eolienne du Blessonnier pour qu'elle puisse construire, exploiter et démanteler le parc éolien. La Ferme éolienne du Blessonnier étant filiale à 100% de CEZ France, elle-même filiale de CEZ a.s., elle peut bénéficier, **via la convention de trésorerie intra-groupe, de fonds propres.**

Les capacités techniques de la Ferme Eolienne du Blessonnier sont mises à disposition par ABO Energy France dans le cadre d'une structure contractuelle par laquelle la Ferme Eolienne du Blessonnier missionne ABO Energy France pour effectuer pour son compte toutes les opérations nécessaires à la construction, à l'exploitation et au démantèlement du parc éolien.

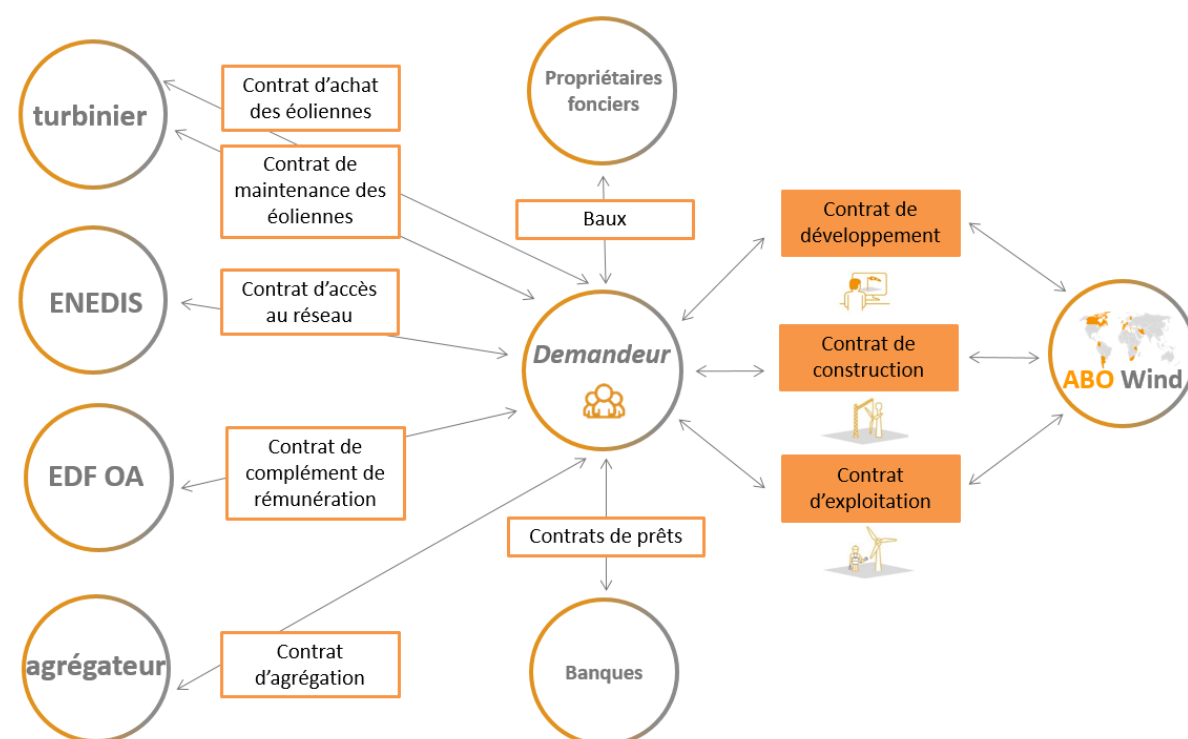


Schéma de l'articulation contractuelle du demandeur

• HISTORIQUE ET ACTIVITES DU GROUPE CEZ

1 Le groupe CEZ

CEZ, a.s., fondée en 1992, est une entreprise énergétique internationale et le plus grand producteur d'électricité en République Tchèque. Elle y génère effectivement 75% de la demande totale d'électricité. Ses actions sont négociées à la bourse de Prague et de Varsovie (Pologne) et sont matérialisées dans les indices boursiers PX (République tchèque) et WIG-CEE (Pologne).

Le plus grand actionnaire de **CEZ a.s.** est la République Tchèque. Il détient près de 70 % des parts du capital social de la société (au 31 décembre 2023). **CEZ a.s.** est la maison mère de CEZ Groupe et le pilier du Groupe CEZ fondé en 2003 lors de la fusion de **CEZ a.s.** avec plusieurs distributeurs régionaux d'électricité. Son siège est basé en République Tchèque à Prague.

Par sa capitalisation boursière d'environ 21 milliards d'euros, l'entreprise énergétique tchèque CEZ fait partie des dix plus grandes entreprises énergétiques d'Europe. Elle compte environ 31 000 employés dans plus de 100 filiales qui fournissent de l'énergie aux consommateurs dans les pays d'Europe centrale et orientale. Groupe CEZ est également un acteur clé de la distribution et commercialisation de l'électricité et compte plus de 3,5 millions de clients.

Groupe CEZ livre à ses clients de l'électricité, du gaz et de la chaleur. Elle propose également des solutions énergétiques intelligentes « clefs en main » pour les sociétés et les foyers. Groupe CEZ produit de l'énergie à partir de l'eau, du vent, du soleil, du biogaz et de la biomasse, et également via des centrales à gaz, à charbon et nucléaires.

Groupe CEZ est l'une des sociétés les moins endettées dans le secteur de l'énergie et possède une excellente cote de crédit (Standard & Poor's: A-, perspective stable, situation en août 2024).

Groupe CEZ est une entreprise énergétique internationale et la plus grande entreprise énergétique de République tchèque et d'Europe centrale et orientale, avec **12 GW de capacités installées** et une production électrique de 52 TWh sur l'année 2023, dont 30,4 TWh d'origine nucléaire et **3,6 TWh d'origine renouvelable**.

CEZ possède ou copossède des actifs dans le domaine de la distribution et de la production d'électricité en Allemagne, France, Pologne, en Slovaquie et en Turquie. Au 1^{er} octobre 2024, Groupe CEZ exploite 12 parcs éoliens en Allemagne et désormais 4 parcs éoliens en France, avec la dernière mise en service du parc éolien de la Piballe en Vendée (7,2 MW).

Dans de nombreux pays européens, Groupe CEZ commercialise de l'électricité et d'autres matières premières sur les marchés de gros afférents. La société s'occupe de la vente d'électricité ou de gaz naturel aux clients finaux en République tchèque, Pologne, Hongrie, en Slovaquie et en Turquie. En République tchèque, Groupe CEZ est le plus grand producteur d'électricité d'origine renouvelable, qui se compose de centrales hydroélectriques, éoliennes et photovoltaïques. Groupe CEZ est également la première entreprise régionale dans le secteur des services énergétiques modernes (ESCO).

Groupe CEZ a également fondé la société de venture capital CEZ INVEN CAPITAL, investissant dans le marché européen de l'énergie renouvelable et cherche de petites et moyennes entreprises innovantes actives sur le marché des technologies propres.

Groupe CEZ investit dans de nouvelles sociétés ayant le potentiel de déterminer les nouvelles tendances dans le domaine des « Smart Energy Solutions » et d'offrir des profits intéressants.

Enfin, outre la garantie d'une énergie suffisante et abordable pour ses clients et la création de valeur pour ses actionnaires, Groupe CEZ continue de travailler à la réalisation de la VISION 2030 stratégique axée sur l'énergie propre de demain. La priorité est la construction la plus rapide possible de nouvelles sources nucléaires et renouvelables et apporte ainsi sa contribution à la transition énergétique soutenue par l'Union Européenne.

2 Le Groupe CEZ et les Energies Renouvelables

Le Groupe CEZ possède environ **2380 MW d’installations de production d’électricité à partir d’énergies renouvelables**.

La majeure partie est **l’énergie hydraulique – 46 centrales pour 1981 MW** - dont 1979 MW sur le territoire tchèque, essentiellement sur la rivière Vltava.

Puis vient l’énergie éolienne quant à elle essentiellement produite sur le territoire allemand – 12 parcs pour 145 MW et sur le territoire français pour 47 MW avec quatre parcs en exploitation au 1^{er} octobre 2024. Deux parcs éoliens sont aussi exploités en République Tchèque. **Le Groupe CEZ exploite au total 18 fermes éoliennes avec une puissance installée de 200 MW**.

Le Groupe CEZ exploite également des centrales solaires pour une puissance installée totale de 200 MW. 15 centrales solaires sont en République tchèque pour une puissance totale installée de 131 MW, et 56 MW en Allemagne.

Quant au portefeuille de projets en développement, CEZ se focalise essentiellement sur les projets solaires sur son territoire avec un pipe de 5,2 GW, auquel d’ajoute 500 MW de projets éoliens.

A ce portefeuille de 5,7 GW de projets sur son sol, s’ajoutent des portefeuilles projets en Allemagne et France. En Allemagne, au 1^{er} octobre 2024, **250 MW éolien** sont en développement.

Sur le territoire français, CEZ a acquis 2 portefeuilles de projets éoliens en développement entre 2017 et 2019 pour un

En France, au 1er octobre 2024, quatre parcs détenus à 100% par CEZ Groupe, sont désormais en exploitation pour 47 MW, trois en Nouvelle Aquitaine et un en Pays de Loire. **150 MW sont encore en développement**.

3 Vision 2030 : L’Energie propre pour demain

L'UE s'est fixé comme objectif d'atteindre avant 2030 la couverture à partir de sources renouvelables d'au moins 27 pour cent de la consommation totale d'énergie. Dans le cadre de cette transition européenne vers une électricité sans émissions, CEZ continuer d’apporter sa contribution.

L'objectif ambitieux de l'UE réclame une nouvelle et grande évolution dans le domaine des sources d'énergie renouvelables, ainsi qu'une décentralisation graduelle de la production d'énergie (par exemple par un transfert de la production d'électricité au plus proche de ses lieux de consommation).

La priorité du Groupe CEZ est désormais la construction la plus rapide possible de nouvelles sources nucléaires et renouvelables, notamment d’actifs solaires sur le territoire tchèque.

Le Groupe CEZ continue avec succès à réduire toutes les émissions conformément aux objectifs de l'Accord de Paris et aux engagements publics déclarés de CEZ dans le cadre de sa stratégie VISION 2030-Énergie propre de demain. Le Groupe vise l'élimination progressive de la production au charbon et la conversion de son portefeuille de production à zéro émission. Groupe CEZ a l'ambition d'ajouter un total de 6 000 MW de sources renouvelables, principalement photovoltaïques, d'ici à 2030. Groupe CEZ supprimera progressivement les centrales au charbon d'ici 2033 au plus tard, mais il est probable que cela se produise plus tôt en fonction de l'évolution des conditions du marché. Les engagements du Groupe pour atteindre la neutralité climatique d'ici 2040 ont été validés par l'initiative mondiale d'experts SBTi. Groupe CEZ est devenue la première entreprise tchèque à recevoir la confirmation que son plan est suffisamment ambitieux et conforme au scénario de 1,5°C.

VIZE 2030, ou l’Énergie propre de demain, confirme le projet du Groupe CEZ de devenir le leader du développement durable non seulement dans en République Tchèque, mais dans toute l’Europe centrale.

Également disponible à l’adresse suivante, la dernière présentation du Groupe CEZ à destination des investisseurs [Investor presentations | CEZ Group](#).

Installed Capacity of Electricity Generating Facilities – CEZ Group as at December 31

Installed Capacity by Type of Generating Facility in Individual Countries as at December 31 (MW_e)

Type of Source	Czechia		Germany		Poland		Italy		Slovakia		Austria		France		Total	
	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023
Emission-free:	6,403	6,408	134	190	2	2	1	1	–	–	0	4	–	27	6,539	6,630
Nuclear power plants	4,290	4,290	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4,290	4,290
Hydroelectric power plants	1,979	1,979	–	–	2	2	–	–	–	–	–	–	–	–	1,981	1,981
Photovoltaic power plants	126	131	0	56	–	–	1	1	–	–	0	4	–	–	127	191
Wind power plants	8	8	133	133	–	–	–	–	–	–	–	–	–	27	142	169
Emission-generating:	4,723	4,727	1	1	568	568	4	15	1	1	–	–	–	–	5,297	5,312
Coal-fired power and heating plants (incl. biomass combustion)	3,748	3,748	–	–	568	568	–	–	–	–	–	–	–	–	4,317	4,317
CCGT power plants; gas-fired CUs and boiler plants	969	973	1	1	–	–	1	10	1	1	–	–	–	–	971	985
Biomass power plants and biogas plants burning biomass	6	6	–	–	–	–	3	5	–	–	–	–	–	–	9	11
Total	11,126	11,135	134	190	570	570	5	16	1	1	0	4	–	27	11,836	11,943
Of which: Renewables ¹⁾	2,119	2,123	134	190	2	2	4	6	–	–	0	4	–	27	2,258	2,351

¹⁾ The source for electricity generation is water, sun, wind, or biomass.

Figure 2 - Actifs de Production de Groupe CEZ au 31 décembre 2023 (extrait du « CEZ Group 2023 Annual Financial Report » p97)

total de 220 MW. Pour son développement sur le marché, avec l’acquisition de la Ferme Eolienne du Blessonnier, le groupe CEZ, grâce à sa filiale CEZ France, s’appuie sur les compétences et la connaissance du marché français du **groupe ABO Energy**.

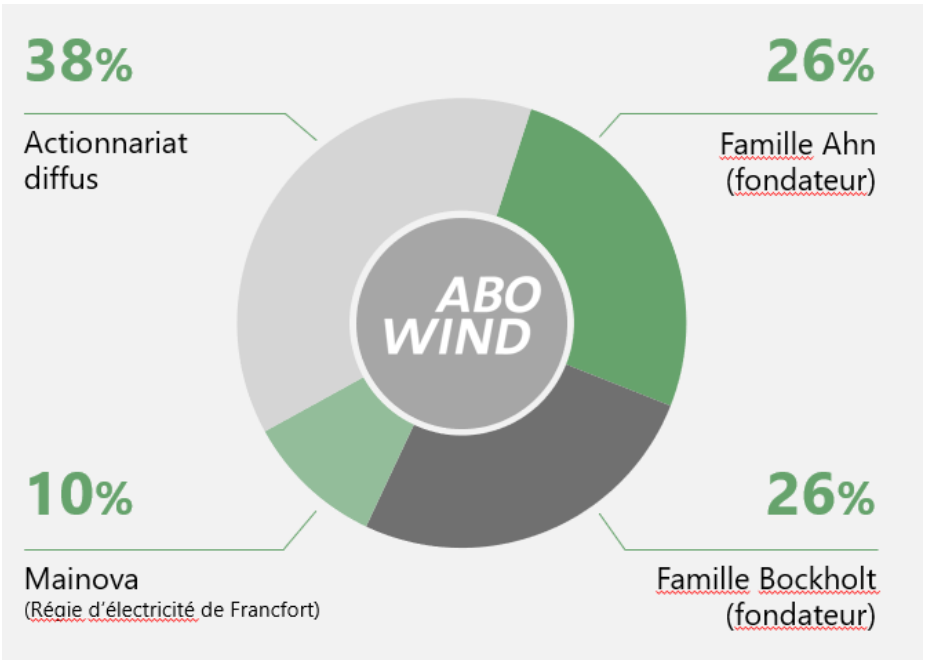
• HISTORIQUE ET ACTIVITES D'ABO ENERGY GROUPE

Fondée en Allemagne en 1996, le groupe ABO Energy porte les initiales de ses fondateurs (Jochen Ahn et Matthias Bockholt) qui ont associé leurs compétences et convictions au profit du développement d'énergies renouvelables. Conscients du potentiel qu'offre le territoire français, la filiale française a été créée en 2002 avec aujourd'hui des bureaux à Toulouse (siège social), Orléans, Nantes et Lyon.

Le Groupe est indépendant vis à vis :

- des fournisseurs
- de tous les intervenants du secteur (banquiers, grands groupes de production d'électricité)

Le Groupe se développe sur fonds propres. Ses bénéfices sont investis dans le développement de ses projets.



Le groupe ABO Energy est une entreprise internationale mais reste une PME à dimension humaine et **indépendante de grands groupes**, ce qui lui permet de développer un éolien proche des exigences des territoires. Son but est le développement d'un éolien local, adapté au territoire et faisant l'objet d'une étroite concertation avec les élus et les habitants. Son implication pour l'actionnariat local est le **gage d'un réel développement durable**.

Fin 2022, ABO Energy Groupe a raccordé au cumul au réseau un ensemble de parcs éoliens, de centrales biomasse et solaires mais également de solutions de stockage représentant une puissance nominale totale de **2 349,10 MW**. Grâce à son expérience, à sa présence anticipée sur le marché, à sa prudence ainsi qu'à une approche favorisant le partenariat local, ABO Energy Groupe a su se positionner et continue raisonnablement sa croissance. Fin 2022, plus de 900 collaborateurs sont actifs au sein d'ABO Energy Groupe, dont 160 en France. Le développement de projets a permis de raccorder 356 MW d'électricité propre. ABO Energy travaille sur un portefeuille de plus de 1600 MW de projets éoliens et photovoltaïques en développement en France.



Figure 2 : Présence internationale de la société ABO Energy (déc 2022)



Figure 3 : ABO Energy Groupe (2022)

● CAPACITES TECHNIQUES

Les équipes d'ABO Energy France sont constituées de professionnels experts formés dans tous les domaines nécessaires à la création et à l'exploitation de parcs éoliens. Certaines compétences pointues sont centralisées auprès d'ABO Energy Allemagne et sont mises à disposition d'ABO Energy France et donc du demandeur par l'intermédiaire des contrats intra-groupes. Ceci concerne par exemple la négociation des contrats d'achats des éoliennes ou encore le calcul des prévisions de production des parcs en développement à partir de la modélisation des études de vent. Cette centralisation permet d'atteindre un **niveau de compétence et d'expertise le plus élevé**.

Pour le compte de ses filiales, ABO Energy réalise l'ensemble des étapes d'un projet éolien :

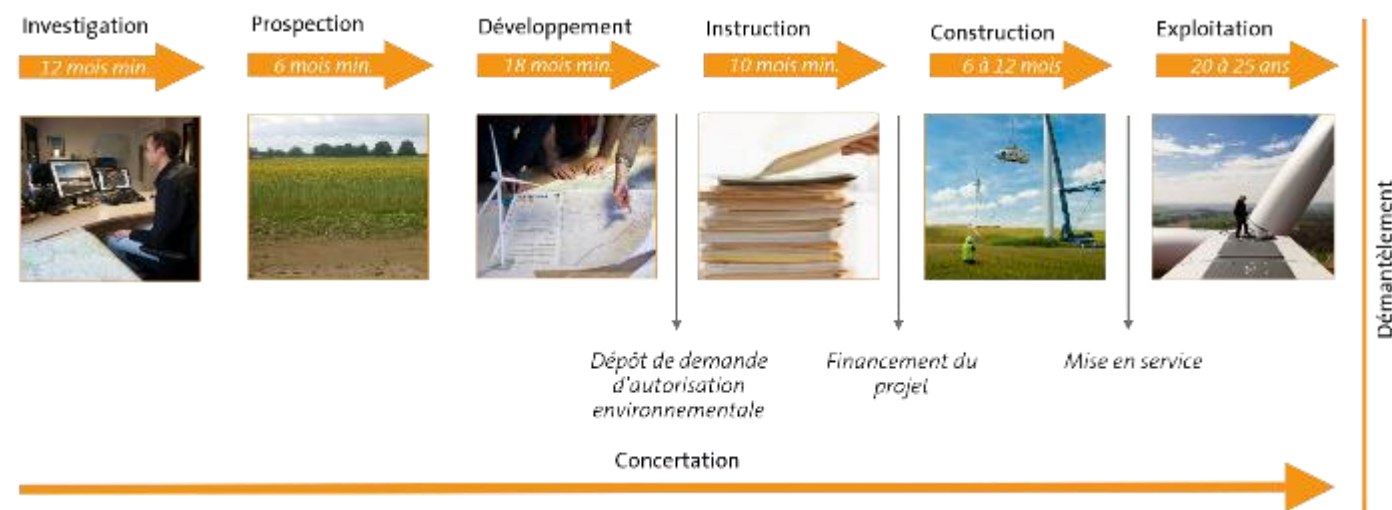


Figure 3 : Etapes d'un projet éolien

1 Développement de projets éoliens

Les différents services d'ABO Energy conjuguent leurs compétences pour réaliser des projets éoliens en adéquation avec les exigences réglementaires, environnementales, économiques et sociales.

Les responsables de projets du service « Développement de projets » d'ABO Energy France **développent les projets de parcs éoliens de A à Z**.

Chaque responsable de projet gère un portefeuille de projets et assure la **coordination de l'ensemble des acteurs** impliqués dans chaque projet. Il est le contact privilégié des élus, des administrations et des bureaux d'étude externes comme des experts internes.

Ses principales missions sont les suivantes :

- L'identification de sites adaptés ;
- Les contacts locaux (élus, propriétaires et exploitants, riverains, administrations, ...) ;
- La coordination des études réglementaires en s'attachant les compétences de bureaux d'études reconnus ;
- Le suivi des études de faisabilité technique (vent, accès, raccordement électrique) et économique ;
- Le montage des dossiers de demande d'autorisation administrative

Cartographie

La cartographie est un aspect important du développement de projets. C'est **l'outil indispensable pour l'identification de sites propices** au développement de l'éolien, puis **pour la communication autour du projet**, que ce soit à destination des élus, des riverains ou de l'administration.

Les responsables de projets sont formés à la réalisation de cartes sous le logiciel QGIS, afin de présenter les enjeux (contraintes, servitudes...) liés à tout projet éolien.

Détermination du potentiel éolien

ABO Energy Groupe dispose en Allemagne d'un service d'expertise interne composé de spécialistes qui assurent l'ensemble des études techniques nécessaires à une **première détermination fiable du gisement éolien** d'un site. Cette évaluation interne est confirmée par la suite par a minima deux études effectuées par des tiers experts. Les étapes d'analyse du gisement de vent sont :

- Pré-analyse à partir des données de vent Météo France et des mâts de mesure à proximité ;
- Réalisation d'une campagne de mesure de vent sur 12 mois au minimum à l'aide d'un mât de mesure de vent installé sur site (de 50 à 140 m de hauteur) ;
- Analyse et corrélation des données de vent recueillies
- Détermination du potentiel éolien du site
- Sélection du type d'éolienne le mieux adapté et optimisation de leur implantation en fonction des contraintes du site ;
- Confrontation des analyses internes avec les études de tiers experts.

Veille juridique

Les évolutions régulières de la législation relative à l'énergie éolienne nécessitent une **veille juridique permanente**.

L'organisation d'ABO Energy France, son implication dans la filière éolienne au niveau national, sa forte communication interne transversale et la responsabilisation de l'ensemble de l'équipe du pôle développement permet à chacun de se tenir informé immédiatement de toute évolution juridique et d'éventuelles conséquences sur les projets.

ABO Energy France dispose d'un service juridique qui vient en soutien des responsables de projets. Le cas échéant, un contact privilégié avec des avocats, experts, fiscalistes avec lesquels la société ABO Energy travaille, permet de soutenir le projet en cas de procédure à l'encontre de l'une de ses autorisations.

Communication et concertation

Transparence, concertation et information sont indispensables pour l'acceptation et la compréhension du projet éolien et sont des valeurs portées haut par ABO Energy.

C'est pourquoi, très tôt dans le développement du projet, ABO Energy associe les élus locaux et informe les riverains du projet via des **outils et supports de communication** propres à chaque projet : panneau d'information au pied du mât de mesure de vent, permanences publiques d'information, bulletins d'information, page internet, rendez-vous particuliers...

Les moyens de diffuser de l'information et d'aller à la rencontre des utilisateurs du territoire (agriculteurs, riverains, commerces, ...) sont tout particulièrement coordonnés avec les élus locaux pour être adaptés au contexte local et efficaces sur le territoire.

Pour cela, ABO Energy France s'appuie sur la compétence et la connaissance de son service communication qui vient en soutien des responsables de projets. Ce service intervient sur tous les projets en France, permettant ainsi d'avoir une bonne connaissance des territoires et des enjeux particuliers à l'échelle d'un projet éolien.

2 Maîtrise d'œuvre de parcs éoliens

Avec 36 parcs éoliens construits et raccordés en France depuis 2004, représentant un total de 356 MW au 1^{er} janvier 2023, le service « Construction et raccordement au réseau électrique » possède une grande expertise et expérience, sur tous modèles d'éoliennes confondus, sur différentes typologies de sites (moyenne montagne, milieu forestier,

milieu bocager, plaines agricoles, ...). ABO Energy France réalise toutes les prestations nécessaires pour réaliser les infrastructures du parc éolien, coordonner le montage des éoliennes et le raccordement au réseau de distribution.

La construction et le raccordement au réseau électrique d'un parc éolien s'articulent autour de trois pôles de compétences qui sont mises à disposition des projets durant ses différentes phases d'avancement.

De l'assistance technique à la conception des parcs

Une équipe de **dessinateurs-projeteurs** apporte son assistance lors de la conception des parcs éoliens afin de prendre en compte les contraintes de construction liées aux sites étudiés, de limiter les impacts environnementaux et de répondre aux exigences techniques des turbiniers en matière d'infrastructure et de sécurité notamment.

Cette assistance commence par la visite du site et de la validation des accès possibles, en particulier pour les convois qui viendront acheminer les éoliennes. Elle est organisée très en amont de la phase de développement des projets. Elle se conclut par la réalisation de plans qui détaillent l'infrastructure de transport et de grutage à construire. Ces plans sont établis sur la base de relevés topographiques très précis réalisés par des géomètres-experts. Pour mener à bien leur mission, les dessinateurs-projeteurs s'appuient sur des outils informatiques d'aide à la conception (Autocad, Covadis, Autotrack). L'emploi de ces outils permet une optimisation du dimensionnement de l'infrastructure et contribue donc à la limitation des impacts lors de la phase de construction des parcs (emprises des ouvrages, mouvements de terre, coupe d'arbres, imperméabilisation des surfaces, ...).

Les plans sont ensuite communiqués aux différents bureaux d'études missionnés sur le dossier, notamment pour la réalisation des plans réglementaires de la demande d'autorisation environnementale.

La construction de parcs éoliens

La construction des parcs éoliens débute par l'organisation d'une campagne de sondages géotechniques et hydrogéologiques. L'interprétation de ces sondages par des bureaux d'études spécialisés permet le dimensionnement des massifs de fondations des éoliennes, de l'infrastructure de transport et de grutage. Ces dimensionnements sont spécifiques à chaque site et sont conduits selon les règlements techniques en vigueur (Eurocodes, Recommandations du Comité Français de Mécanique des Sols spécifiques aux éoliennes, ...).

Ensuite, la construction d'un parc éolien se décompose en plusieurs grandes phases :

- Les emprises nécessaires au projet sont préalablement délimitées par une opération de bornage.
- La construction des voies d'accès et des plateformes de grutage matérialise, sur le terrain, le réel démarrage du chantier.
- La stabilité des éoliennes est garantie par la construction d'un massif de fondation en béton armé. Ce dernier repose sur le sol qui aura été préalablement renforcé si ses caractéristiques mécaniques sont jugées insuffisantes au regard des contraintes imposées par les éoliennes.
- L'énergie électrique produite par les éoliennes transite par des réseaux (réseaux inter-éoliens privés) jusqu'au poste de livraison qui constitue l'interface avec le réseau public de raccordement concerné. Ces réseaux comportent également les équipements de communication nécessaires au pilotage à distance des parcs éoliens.
- Le transport, le montage et la mise en service des éoliennes constituent la dernière phase qui nécessite l'intervention d'opérateurs très spécialisés.

Le pôle « construction des parcs » d'ABO Energy est constitué d'**ingénieurs expérimentés en géotechniques et en génie civil**. Leur travail est celui d'un Maître d'Œuvre. En collaboration avec les ingénieurs du pôle « Raccordement au réseau électrique », ils gèrent la consultation des entreprises jusqu'à la conclusion des marchés de travaux, dirigent l'exécution de ces derniers et prononcent la réception des ouvrages. Lors du déroulement des chantiers, ces personnes sont également garantes du respect des règles de sécurité et de protection de la santé des travailleurs.

Raccordement électrique

ABO Energy France dispose d'un service spécialisé en raccordement électrique des parcs éoliens qui se compose d'**ingénieurs spécialisés en électrotechnique**.

Lors de la phase de développement des projets, ces derniers étudient les possibilités de raccordement en fonction des capacités évolutives des réseaux électriques de distribution (réseaux dont la tension est inférieure à 20 kV gérés par ENEDIS ou par des Régies locales) et/ou de transport (réseaux dont la tension est supérieure à 20 kV géré par RTE).

Le raccordement d'un parc éolien nécessite la réalisation d'une extension de réseau dont la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sont gérées par le gestionnaire de réseaux concerné. Lors de la phase de construction des parcs, le service spécialisé en raccordement électrique gère la mise en place du dispositif contractuel entre la société de projet et ce gestionnaire de réseaux.

Enfin, ce service gère pour le compte du demandeur, par l'intermédiaire du contrat de construction, toutes les formalités administratives relatives à la commercialisation de l'électricité. Il contracte un contrat d'achat avec l'acheteur obligé avec éventuellement un complément de rémunération, issu ou non d'une procédure d'appel d'offres et un contrat d'agrégation pour la mise sur le marché de l'électricité produite.

→ A ce jour, en Bourgogne-Franche-Comté, ABO Energy a mis en service 41 parcs éoliens en France soit 416MW d'électricité propre (chiffres au 1^{er} janvier 2024).

3 Exploitation et maintenance : moyens de suivi, de surveillance et d'intervention prévues

ABO Energy France dispose d'un service « Exploitation » assurant l'**exploitation financière et technique** pour le compte de la Ferme éolienne du Blessonnier dans le respect des normes réglementaires. Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'un contrat de prestation d'exploitation entre ABO Energy France et la Ferme éolienne du Blessonnier.

Exploitation technique

L'équipe « Exploitation technique » d'ABO Energy France veille au bon fonctionnement des éoliennes et garantit la sécurité du parc éolien. Avant la mise en service du parc éolien, des essais d'arrêts et d'arrêts d'urgence des éoliennes sont réalisés, selon les normes ICPE. Des panneaux d'informations sont réalisés et posés sur le chemin d'accès de chaque éolienne avec des consignes de sécurité. L'entretien du site est également réalisé : l'entretien des espaces verts, des routes et des plateformes est confié à une entreprise locale. Notre équipe attache une attention particulière au fonctionnement optimum des éoliennes, elle agit donc en **préventif** et si cela est nécessaire en **curatif**.

En préventif, la maintenance contribue à améliorer la fiabilité des équipements (sécurité des tiers et des biens) et la qualité de la production (en l'absence de panne subie). Le bon fonctionnement des éoliennes permet d'améliorer la performance de celles-ci et éviter les arrêts.

En curatif, la maintenance permet de veiller au bon fonctionnement du parc éolien, en assurant un suivi permanent des éoliennes pour garantir leur niveau de performance tant sur le plan de la production électrique (disponibilité, courbe de puissance...) que sur les aspects liés à la sécurité des installations et des tiers (défaillance de système, surchauffe...).

Concomitamment à la conclusion du contrat d'achat des éoliennes, la société Ferme éolienne du Blessonnier conclut un **contrat de maintenance** avec le constructeur pour assurer la maintenance du parc. Ce contrat de maintenance comprend une garantie de disponibilité technique du parc et inclut plusieurs autres prestations.

L'exploitation du parc s'opère donc quotidiennement par un ensemble de moyens allant du référent local présent sur site, à distance via la télégestion et grâce au service d'astreinte 24/7.

Exploitation financière et administrative

De manière générale, ABO Energy France sera en charge de l'ensemble des tâches clés de l'exploitation du parc éolien dans le cadre du contrat d'exploitation. Ses missions seront alors :

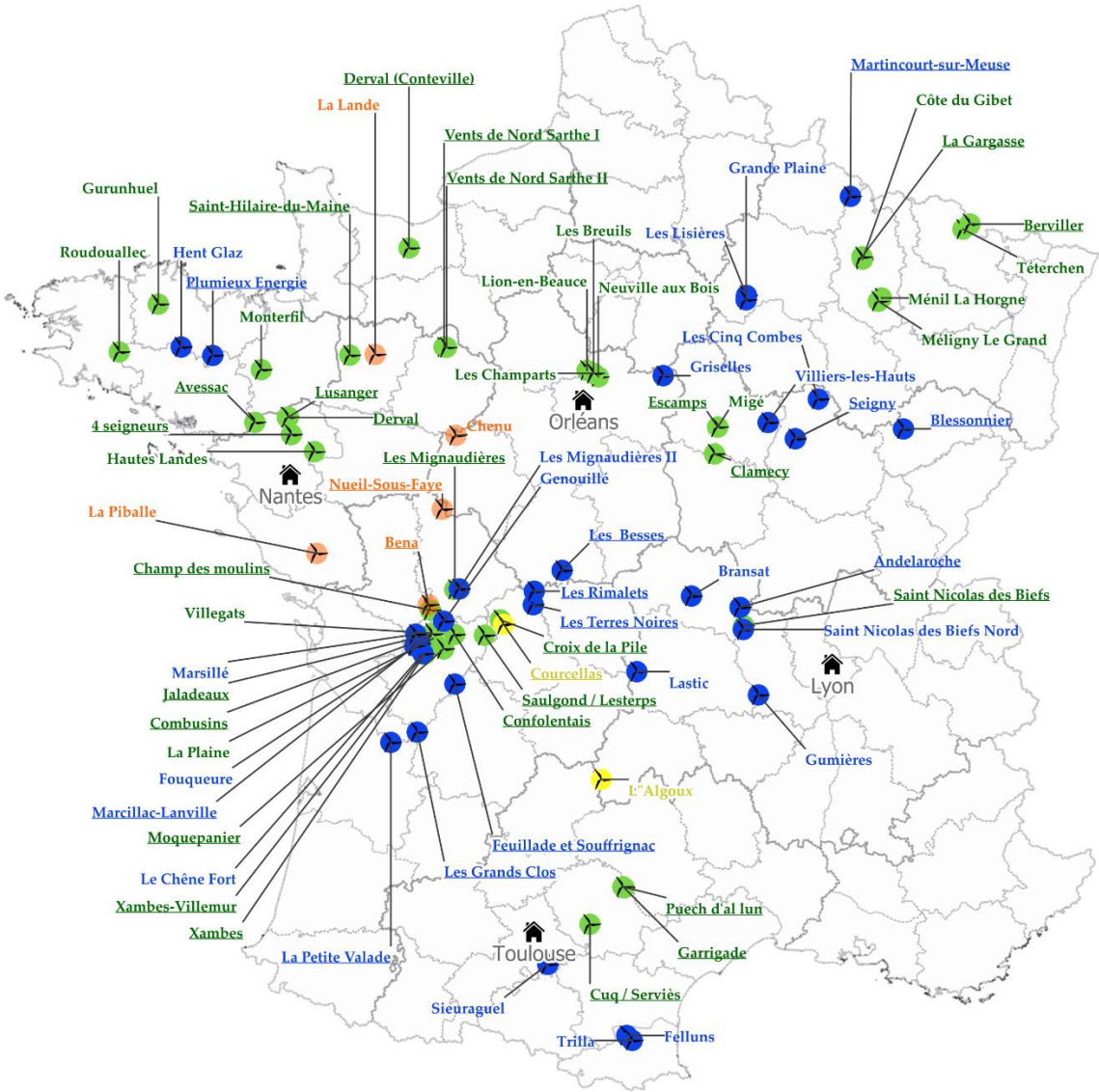
- gérer les relations avec les propriétaires fonciers des parcelles sur lesquelles le parc éolien est construit ;
- gérer, le cas échéant, les perturbations TV et téléphoniques générées par l'implantation du parc ;
- gérer, le cas échéant, les problèmes acoustiques ;
- suivre les retombées fiscales, notamment en cas de pluralité de communes ;
- effectuer les suivis environnementaux tels qu'ils sont définis dans l'étude d'impact ou l'arrêté d'autorisation ;
- effectuer le suivi de la bonne exécution des mesures prévues ;
- fournir l'assistance pour procéder à l'ouverture et le suivi des cas d'assurance ;
- relever régulièrement le compteur de chaque éolienne et contrôler la fiabilité du relevé de compte de l'opérateur du réseau sur la base de ces données ;
- s'assurer de la conformité du parc éolien avec les obligations de l'exploitant au titre des contrats de raccordement au réseau et/ou d'injection conclus avec l'opérateur du réseau ;
- adapter la tension jusqu'à 20 kV en accord avec les attentes de l'opérateur du réseau ;
- faire procéder à l'inspection dans les délais réglementaires déterminés par les personnes qualifiées des extincteurs, équipements de levage, de sûreté et de santé ainsi que tout ascenseur ou échelle situé dans l'éolienne ;
- prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des personnes intervenantes du parc éolien ;
- organiser les démarches pour l'évacuation des déchets du parc éolien.

4 Références

Fin 2022, ABO Energy Groupe a raccordé au cumul au réseau un ensemble de parcs éoliens représentant une puissance nominale totale de **2 022,45 MW**. Grâce à son expérience, à sa présence anticipée sur le marché, à sa prudence ainsi qu'à une approche favorisant le partenariat local, ABO Energy Groupe a su se positionner et continue raisonnablement sa croissance. L'ensemble des références d'ABO Energy Groupe est présenté en annexe.

Cf. Annexe 5 : Références des parcs éoliens raccordés par ABO Energy Groupe (déc 2022)

En France, 416 MW ont été raccordés, répartis dans 41 sociétés de projets conçues sur le même modèle que le pétitionnaire.



Statut des parcs et projets - MW

- Parcs en construction - 49
- Parcs en service - 416
- Projet purgés de tout recours - 20
- Projets en instruction - 603
- AGENCES ABO
- Parcs et projets à finalité citoyenne

Carte 1 : Localisation des parcs éoliens développés par ABO Energy France (décembre 2023)

● CAPACITES FINANCIERES

1 Financement du parc éolien

Capacités financières jusqu'à obtention des autorisations

Jusqu'à l'obtention des autorisations, CEZ France met à disposition de la société Ferme éolienne du Blessonnier ses capacités financières dans le cadre en particulier de contrats de trésorerie intra-Groupe.

Capacités financières pour construire

Après obtention des autorisations, CEZ France fournira à la société Ferme éolienne du Blessonnier les fonds nécessaires pour construire ses installations et les exploiter. Ces fonds pourront être constitués :

- d'un apport en fonds propres (capital et/ou apport en compte courant)
- d'un prêt bancaire.

On peut constater que, de manière habituelle, la construction des parcs éoliens s'effectue sur une base d'environ 20% en fonds propres (soit 17,354 millions d'euros) et 80% en prêt bancaire (soit 69,416 millions d'euros).

Le montant total d'investissement estimé à ce jour, en prenant en considération les hypothèses actuellement connues, sera de 86,77 millions d'euros.

Cf. Tableau 3 (ci-dessous) : Plan d'affaires prévisionnel du projet éolien du Blessonnier

Apport en fonds propres

A l'obtention des autorisations sollicitées pour construire et exploiter le parc éolien, donc préalablement à la phase de construction, la Ferme éolienne du Blessonnier procèdera à la levée de fonds propres. Ces apports seront réalisés par une augmentation des fonds propres de la Ferme éolienne du Blessonnier, par une augmentation du capital social et en complément par des prêts d'associés.

Prêt bancaire

Concomitamment à la mise en œuvre des apports en fonds propres, la Ferme éolienne du Blessonnier conclura un contrat de prêt en financement de projet auprès d'une banque de premier rang. Le financement sera basé sur la seule rentabilité du projet. La banque retenue effectuera une analyse poussée de la capacité du pétitionnaire à honorer ses engagements.

La banque confirme que, dans le cadre de ce type de projets, le pétitionnaire porte un risque de faillite et accepte un apport en fonds propres réduit – généralement de l'ordre de 20 % – en contrepartie de son apport de la dette.

Cf. Tableau 4 (ci-dessous) : Echancier de la dette bancaire du projet du Blessonnier

La Ferme Eolienne du Blessonnier s'est assurée du soutien pour son projet de deux établissements bancaires de premier rang, à savoir la Banque Franco-allemande Saar LB ainsi que la Citibank Europe. Ces attestations font état d'un engagement de leur part, d'examiner une demande de crédit pour la réalisation et l'exploitation du parc éolien objet de la présente demande d'autorisation. La conclusion d'un contrat de prêt est impossible au stade actuel du projet, dans la mesure où il repose sur la valeur intrinsèque du projet non encore acquise car dépendante des futures autorisations. Cependant, au regard de conditions qui seront posées par les autorisations à délivrer, les deux courriers (en Annexe 6) permettent de confirmer l'intérêt de ces banques pour les projets portés, à travers ses filiales, par la société CEZ a.s., et attestent que CEZ a.s. dispose à ce jour du sérieux et de la capacité financière lui permettant de garantir les engagements pris dans le cadre de la présente demande.

Cf. Annexe 6 : Attestation de la SaarLB et attestation de la Citibank Europe

Pour autant, dans l'hypothèse où l'apport en fonds propres ou la conclusion d'un contrat de financement ne pourrait être conclu ou devait être retardé et, en toute hypothèse, s'agissant de l'apport des fonds propres nécessaires pour compléter le plan de financement de la construction du parc éolien, **la société exploitante bénéficie de l'engagement de ses actionnaires.**

Ainsi, la société CEZ France, actionnaire de la société Ferme éolienne du Blessonnier s'engage à mettre à la disposition de la Ferme éolienne du Blessonnier ses capacités financières, lui permettant d'apporter les fonds propres complétant les fonds issus du contrat de prêt bancaire ou, en toute hypothèse, 100 % des fonds nécessaires à la construction de son projet en l'absence de financement bancaire. En effet, la surface financière de CEZ France, avec des fonds propres en 2022 d'environ 3.28 milliards d'euros (Cf. paragraphe 1.4), suffit amplement pour apporter les fonds nécessaires pour la réalisation de la Ferme éolienne du Blessonnier, évaluées à 86,77 millions d'euros.

La société exploitante bénéficiera donc bien de l'ensemble des capacités financières nécessaires à la construction de son parc éolien.

Cf. Annexe 7 : Lettre d'engagement de CEZ France

Capacités financières pour exploiter

Après construction et mise en service du projet, les charges d'exploitation sont très faibles, par rapport à l'investissement initial, et restent prévisibles dans leur montant et dans leur récurrence. En effet, le vent, « matière première » indispensable pour permettre les recettes futures du pétitionnaire, est non seulement gratuit, mais également prévisible par des mesures sur site, corrélées à long terme. Il permet une vision très réaliste sur les chiffres d'affaires futurs du pétitionnaire, étant entendu que le vent, transformé en kWh par l'éolienne, est cédé sur le marché généralement grâce à un mécanisme de complément de rémunération fixé par l'Etat ce qui permet à l'exploitant de bénéficier *in fine* d'un prix d'achat de son productible stable et connu à l'avance.

La société Ferme éolienne du Blessonnier bénéficiera en effet du mécanisme de complément de rémunération, lauréate d'un futur appel d'offres en vertu du 2° de l'article L311-12 du code de l'énergie. Dans l'autre cas, la vente de l'électricité sera faite sur le marché sans complément de rémunération associé.

La Ferme éolienne du Blessonnier couvrira ses charges d'exploitation par les recettes d'exploitation, et à défaut par le recours à ses actionnaires.

Le plan d'affaires prévisionnel tel que présenté (Cf. Tableau 3 : Plan d'affaires prévisionnel du projet éolien du Blessonnier) fait apparaître que les charges d'exploitation prévisionnelles estimées à 1.825 m€ la première année seront couvertes par les recettes d'exploitations prévisionnelles chaque année et ce dès la 1^{ère} année d'exploitation.

Les charges d'exploitations prévisionnelles étant tout particulièrement constituées des coûts des contrats de maintenance, contrat d'exploitation (Cf. paragraphe 2.1.4.) et contrats d'assurance.

La société exploitante bénéficie donc bien des capacités financières nécessaires à l'exploitation du parc éolien.

Capacités financières pour démanteler

Le provisionnement pour le démantèlement de l'installation, est à la charge du pétitionnaire et de sa société mère en cas de défaillance de la société fille. **De plus, dès la mise en service de l'installation**, le pétitionnaire aura garanti le démantèlement auprès d'un organisme financier, selon la réglementation en vigueur. La garantie sera apportée sous la forme d'un acte de cautionnement solidaire contracté avec la COFACE avec renonciation aux bénéfices de division et de discussion. Le montant garantit, conformément à l'annexe I de l'arrêté du 26 août 2011 modifié, respectera la formule suivante : $75\,000 + 25\,000 * (P-2)$, ou P est la puissance unitaire installée de l'aérogénérateur, en mégawatt (MW), et vaut donc 3.6 dans le cas du projet éolien du Blessonnier. Ainsi le montant s'élèvera à **115 000 € par éolienne**, indexé selon les modalités de calcul indiquées à l'annexe II de l'arrêté du 26 août 2011 modifié.

Les garanties sont émises au bénéfice exclusif du Préfet qui peut donc les appeler sans avoir besoin de requérir l'accord de la Ferme éolienne du Blessonnier. En cas de défaillance de la Ferme éolienne du Blessonnier, le Préfet la met en

demeure d'exécuter ses obligations de remise en état. Si elle ne satisfait pas à la mise en demeure, le Préfet peut actionner la garantie.

5 Assurance

La société Ferme éolienne du Blessonnier souscrira, entre autres, un contrat d'assurance garantissant la **responsabilité civile** qu'elle peut encourir dans le cadre de son activité en cas de dommages causés aux tiers.

Les garanties seront accordées dans la limite de 5 000 000 €, par sinistre et par année d'assurance, pour l'ensemble des dommages corporels, matériels et immatériels confondus.

L'assurance prend effet dès la prise à bail des terrains et prend fin le jour de la réception-livraison des ouvrages pour ce qui est de l'assurance responsabilité civile en tant que Maître d'ouvrage.

Concernant l'assurance responsabilité civile en tant qu'exploitant, elle prend effet dès réception définitive de l'installation d'éoliennes ou, au plus tôt, dès la mise en service du contrat de complément de rémunération qui sera conclu avec EDF Obligation d'Achat.

Projet de parc éolien du Blessonnier – Communes de Francourt, Renaucourt, Roche-et-Raucourt et Volon (70)

Caractéristiques

Ferme Eolienne du Blessonnier	Nb éoliennes	Puissance installée	Productible P50 (pertes incluses)	Montant immobilisé	Montant immobilisé
Unité	unités	en MW	en heures éq.	en EUR/MW	en EUR
Parc	11	46,20	2.256	1.878.139	86.770.000

Tarif éolien estimé (€/MWh)	86,00
Coefficient L	0,70%
Taux	4,00%
Durée prêt (année)	19,00
% de fonds propres	20,00%
Taux IS	25,00%

Compte d'exploitation	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	Total
Chiffre d'affaires	8.963.057	9.025.799	9.088.979	9.152.602	9.216.670	9.281.187	9.346.155	9.411.579	9.477.460	9.543.802	9.610.608	9.677.883	9.745.628	9.813.847	9.882.544	9.951.722	10.021.384	10.091.534	10.162.174	10.233.310	191.697.924
Charges d'exploitation	-1.824.900	-1.866.873	-1.909.811	-1.953.736	-1.998.672	-2.044.642	-2.091.669	-2.139.777	-2.188.992	-2.239.339	-2.290.843	-2.343.533	-2.397.434	-2.452.575	-2.508.984	-2.566.691	-2.625.725	-2.686.116	-2.747.897	-2.811.099	-45.689.308
Montant des impôts et taxes hors IS	-574.609	-576.465	-578.346	-580.254	-582.189	-584.150	-586.138	-588.154	-590.198	-592.270	-594.371	-596.501	-598.660	-600.850	-603.070	-605.320	-607.602	-609.916	-612.261	-614.640	-11.875.961
Excédent brut d'exploitation	6.563.549	6.582.461	6.600.822	6.618.611	6.635.810	6.652.396	6.668.349	6.683.648	6.698.270	6.712.193	6.725.394	6.737.849	6.749.534	6.760.423	6.770.490	6.779.711	6.788.057	6.795.501	6.802.016	6.807.571	134.132.656
Dotations aux amortissements	-4.338.500	-4.338.500	-4.338.500	-4.338.500	-4.338.500	-4.338.500	-4.338.500	-4.338.500	-4.338.500	-4.338.500	-4.338.500	-4.338.500	-4.338.500	-4.338.500	-4.338.500	-4.338.500	-4.338.500	-4.338.500	-4.338.500	-4.338.500	-86.770.000
Provision pour démantèlement	-75.263	-75.263	-75.263	-75.263	-75.263	-75.263	-75.263	-75.263	-75.263	-75.263	-75.263	-75.263	-75.263	-75.263	-75.263	-75.263	-75.263	-75.263	-75.263	0	-1.430.000
Résultat d'exploitation	2.149.786	2.168.698	2.187.059	2.204.848	2.222.046	2.238.632	2.254.586	2.269.885	2.284.507	2.298.430	2.311.631	2.324.086	2.335.770	2.346.659	2.356.727	2.365.948	2.374.294	2.381.738	2.388.253	2.469.071	45.932.656
Résultat financier	-2.751.899	-2.627.556	-2.522.994	-2.436.644	-2.322.956	-2.204.675	-2.081.615	-1.953.584	-1.820.380	-1.681.795	-1.537.611	-1.387.602	-1.231.533	-1.069.158	-900.224	-724.465	-541.604	-351.357	-153.423	0	-30.301.077
Résultat courant avant IS	-602.114	-458.858	-335.935	-231.796	-100.910	33.958	172.970	316.301	464.127	616.635	774.020	936.484	1.104.237	1.277.501	1.456.503	1.641.483	1.832.689	2.030.382	2.234.830	2.469.071	15.631.578
Montant de l'impôt sur les sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-162.100	-234.121	-276.059	-319.375	-364.126	-410.371	-458.172	-507.595	-558.707	-617.268	-3.907.895
Résultat net après impôt	-602.114	-458.858	-335.935	-231.796	-100.910	33.958	172.970	316.301	464.127	616.635	611.920	702.363	828.178	958.126	1.092.377	1.231.112	1.374.517	1.522.786	1.676.122	1.851.803	11.723.684
Capacité d'autofinancement	3.811.649	3.954.905	4.077.828	4.181.967	4.312.854	4.447.721	4.586.734	4.730.064	4.877.890	5.030.398	5.025.684	5.116.126	5.241.941	5.371.889	5.506.141	5.644.875	5.788.280	5.936.549	6.089.885	6.190.303	99.923.684
Flux de remboursement de dette	-2.498.806	-2.599.757	-2.704.787	-2.814.061	-2.927.749	-3.046.030	-3.169.090	-3.297.121	-3.430.324	-3.568.910	-3.713.094	-3.863.103	-4.019.172	-4.181.546	-4.350.481	-4.526.240	-4.709.100	-4.899.348	-5.097.282	0	-69.416.000
Flux de trésorerie disponible	1.312.844	1.355.148	1.373.041	1.367.907	1.385.105	1.401.691	1.417.644	1.432.943	1.447.565	1.461.489	1.312.590	1.253.023	1.222.769	1.190.342	1.155.660	1.118.635	1.079.180	1.037.201	992.604	6.190.303	30.507.684

Les charges d'exploitation comprennent l'ensemble des charges courantes encourues pendant la phase d'exploitation, notamment les loyers, les assurances, les frais de maintenance et de réparation, les coûts de gestion technique et administrative et les frais liés au respect des différentes obligations réglementaires comme, par exemple, la constitution des garanties pour démantèlement et les suivis environnementaux.

Tableau 3 : Plan d'affaires prévisionnel du projet du Blessonnier

Le tarif éolien retenu dans le plan d'affaires prévisionnel est basé sur l'hypothèse que le projet éolien du Blessonnier sera lauréat d'un futur appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE).

Echéancier dette bancaire

Semestre 1	1	3	5	7	9	11	13	15	17	19	21	23	25	27	29	31	33	35	37
solde initial S1	69.416.000	66.917.194	64.317.437	61.612.650	58.798.589	55.870.840	52.824.810	49.655.721	46.358.600	42.928.275	39.359.366	35.646.272	31.783.170	27.763.998	23.582.451	19.231.970	14.705.730	9.996.630	5.097.282
Remboursements S1	-1.237.032	-1.287.009	-1.339.004	-1.393.099	-1.449.381	-1.507.936	-1.568.856	-1.632.238	-1.698.180	-1.766.787	-1.838.165	-1.912.427	-1.989.689	-2.070.072	-2.153.703	-2.240.713	-2.331.238	-2.425.420	-2.523.407
solde final S1	68.178.968	65.630.186	62.978.434	60.219.550	57.349.208	54.362.904	51.255.954	48.023.482	44.660.419	41.161.488	37.521.201	33.733.845	29.793.481	25.693.925	21.428.748	16.991.257	12.374.492	7.571.210	2.573.875
intérêts S1	-1.388.320	-1.338.344	-1.263.425	-1.232.253	-1.175.972	-1.117.417	-1.056.496	-993.114	-927.172	-858.566	-787.187	-712.925	-635.663	-555.280	-471.649	-384.639	-294.115	-199.933	-101.946
Semestre 2	2	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32	34	36	38
solde initial S2	68.178.968	65.630.186	62.978.434	60.219.550	57.349.208	54.362.904	51.255.954	48.023.482	44.660.419	41.161.488	37.521.201	33.733.845	29.793.481	25.693.925	21.428.748	16.991.257	12.374.492	7.571.210	2.573.875
Remboursements S2	-1.261.773	-1.312.749	-1.365.784	-1.420.961	-1.478.368	-1.538.094	-1.600.233	-1.664.883	-1.732.144	-1.802.123	-1.874.928	-1.950.676	-2.029.483	-2.111.474	-2.196.777	-2.285.527	-2.377.863	-2.473.928	-2.573.875
solde final S2	66.917.194	64.317.437	61.612.650	58.798.589	55.870.840	52.824.810	49.655.721	46.358.600	42.928.275	39.359.366	35.646.272	31.783.170	27.763.998	23.582.451	19.231.970	14.705.730	9.996.630	5.097.282	0
intérêts S2	-1.363.579	-1.289.212	-1.259.569	-1.204.391	-1.146.984	-1.087.258	-1.025.119	-960.470	-893.208	-823.230	-750.424	-674.677	-595.870	-513.879	-428.575	-339.825	-247.490	-151.424	-51.477

Tableau 4 : Echéancier de la dette bancaire du projet du Blessonnier

1. DESCRIPTION DU PROJET

1. Cadre réglementaire

Le présent dossier de Demande d’Autorisation Environnementale est établi conformément à la législation en vigueur sur les Installations Classées pour la Protection de l’Environnement (ICPE). Le projet de parc éolien du Blessonnier s’inscrit sous la rubrique n°2980 : Installation terrestre de production d’électricité à partir de l’énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs, dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.

A. – Nomenclature des installations classées			
N°	DÉSIGNATION DE LA RUBRIQUE	A, E, D, S, C (1)	RAYON (2)
2980	Installation terrestre de production d’électricité à partir de l’énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs : 1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m.....	A	6
	2. Comprenant uniquement des aérogénérateurs dont le mât a une hauteur inférieure à 50 m et au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur maximale supérieure ou égale à 12 m et pour une puissance totale installée : a) Supérieure ou égale à 20 MW..... b) Inférieure à 20 MW.....	A D	6
(1) A : autorisation, E : enregistrement, D : déclaration, S : servitude d’utilité publique, C : soumis au contrôle périodique prévu par l’article L. 512-11 du code de l’environnement. (2) Rayon d’affichage en kilomètres.			

Figure 4 - Extrait du décret 2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des installations classées

1.1. LOCALISATION DU PROJET

1. Localisation géoréférencée

La ferme éolienne du Blessonnier se compose de 11 aérogénérateurs (de E1 à E11) et de 4 postes de livraison (PDL 1 à PDL 4) répartis sur les communes de Francourt (E1, E2, E3, E5, PDL 1), Renaucourt (E9), Roche-et-Raucourt (E4) et Volon (E6, E7, E8, E10, E11, PDL 2, PDL 3, PDL 4). Elle se situe dans le département de la Haute-Saône (70). Les communes d’implantation du projet appartiennent toutes à la communauté de communes des Quatre Rivières.

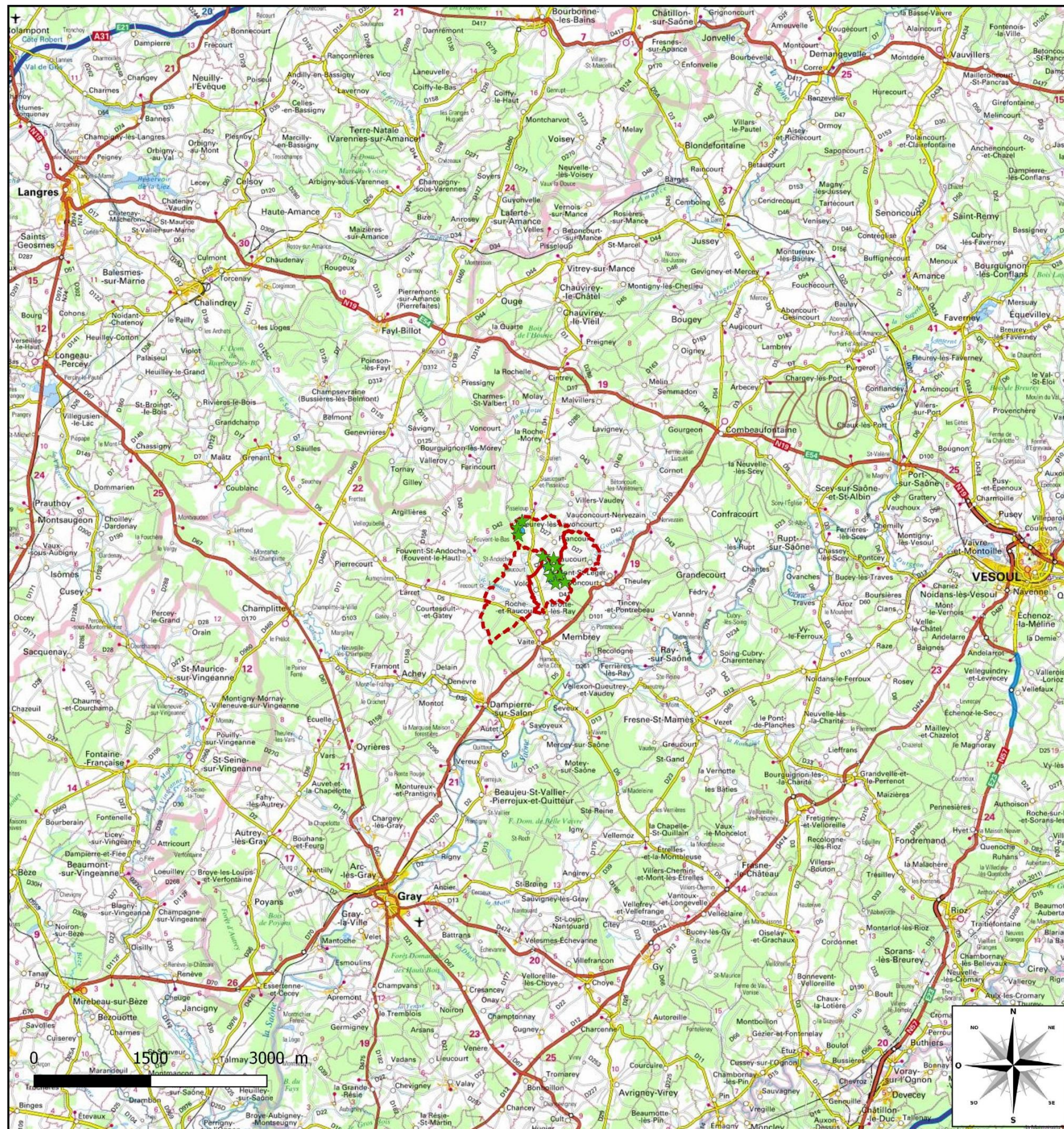
La zone du projet se trouve à 30 km à l’ouest de Vesoul, à 50 km au nord-ouest de Besançon, à 60 km au nord-est de Dijon et à 25 km au nord-est de Gray.

La localisation du projet est présentée sur carte en page suivante.

Les coordonnées géographiques des 11 éoliennes (E) et des 4 postes de livraison (PDL) sont les suivantes :

Infrastructure	Coordonnées				Altitude	
	Lambert 93		WGS 84		en m (NGF)	
	X	Y	N	W	Z (sol, TN)	Z (sommet)
E1	903880,30	6732689,50	N 47°39'46,9"	E 005°43'01,2"	258,95	500,00
E2	903581,55	6732267,99	N 47°39'33,6"	E 005°42'46,2"	271,60	513,00
E3	903643,46	6731785,47	N 47°39'17,9"	E 005°42'48,3"	258,84	500,50
E4	905228,90	6730396,31	N 47°38'31,1"	E 005°44'02,0"	253,98	495,00
E5	905925,18	6730256,64	N 47°38'25,8"	E 005°44'35,1"	251,95	493,50
E6	905585,71	6729757,43	N 47°38'10,0"	E 005°44'18,0"	251,66	493,00
E7	906148,96	6729742,68	N 47°38'08,9"	E 005°44'45,0"	252,56	493,50
E8	905718,61	6729123,73	N 47°37'49,3"	E 005°44'23,4"	248,30	490,50
E9	906322,69	6729177,61	N 47°37'50,4"	E 005°44'52,4"	253,82	495,00
E10	906044,54	6728669,99	N 47°37'34,3"	E 005°44'38,2"	239,79	481,00
E11	906663,13	6728746,34	N 47°37'36,1"	E 005°45'08,0"	245,59	487,50
PDL1	903814,51	6732062,30	N 47°39'26,6"	E 005°42'57,0"	262,38	
PDL2	905498,82	6729754,80	N 47°38'10,0"	E 005°44'13,9"	246,88	
PDL3	905494,91	6729745,09	N 47°38'09,7"	E 005°44'13,7"	246,61	
PDL4	905815	6728866,61	N 47°37'40,9"	E 005°44'27,6"	250,48	

Tableau 5 : Coordonnées des éoliennes et des postes de livraison



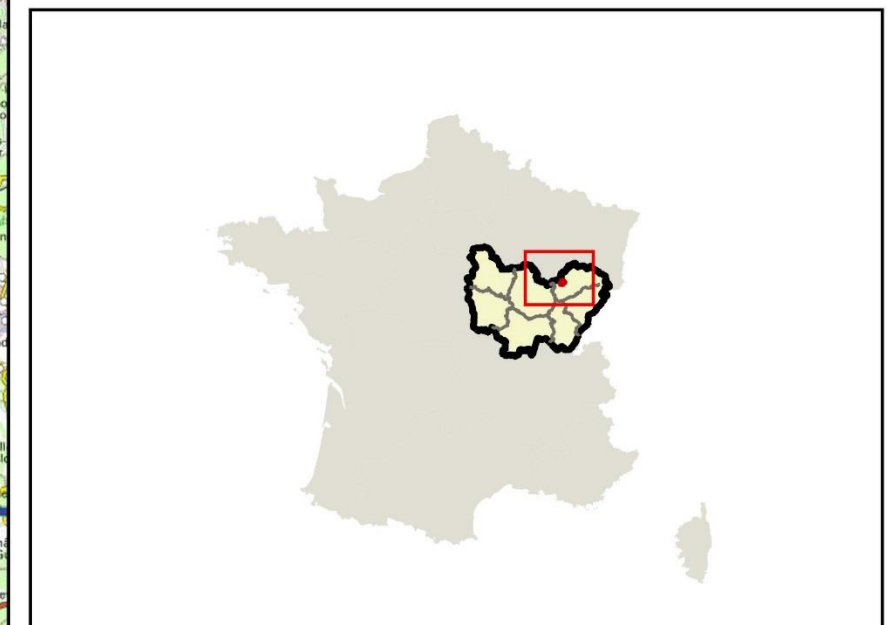
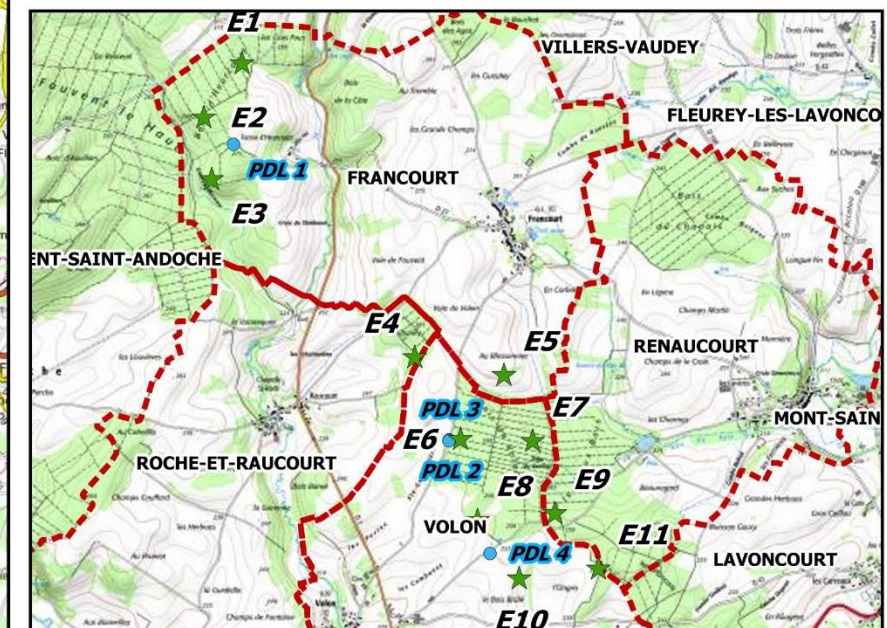
Localisation géographique

Echelle : 1:250 000

FERME EOLIENNE DU BLESSONNIER

- ★ Eoliennes
- Postes de livraison
- ▭ Contours des communes d'implantation

Source : ABO Wind, IGN France



2. Identification cadastrale

Le tableau ci-dessous présente les parcelles concernées par la création d’ouvrages pour le projet (pistes d’accès, éoliennes et postes de livraison) :

Eolienne	Ouvrage	Commune	Lieu-Dit	Section	Parcelle	Surface cadastrale	Propriétaire(s)
E1 à E3 PDL 1	PDL1	Francourt	Bois d’Heurcourt	B	15	66 ha 85 a 60 ca	Commune de Francourt
	Fondation						
	Plateforme						
	Accès		Les Ruaux	ZI	15	13 a 53 ca	Mme Lydie Billon
	Survol						
	Accès						
E4	Fondation	Roche-et-Raucourt	Le Chaney	ZH	28	13 ha 29 a 95 ca	Commune de Roche-et-Raucourt
	Plateforme						
	Survol						
	Accès	Volon	Aux Crots	ZD	9	2 ha 64 a 57 ca	Mme Madeleine Breney
	Survol				11	5 ha 86 a 00 ca	M. Rémi Breney
	Accès & survol				10	3 ha 93 a 20 ca	Mme Madeleine Breney Mme Chantal Frelin
E5	Fondation	Francourt	Au Blessonnier	ZE	8	11 ha 38 a 60 ca	Mme Nicole Galdin
	Plateforme						
	Survol				7	21 ha 54 a 00 ca	
	Accès & survol						
	Accès					68 a 31 ca	
E6 PDL 2 PDL 3	PDL2 et PDL3	Volon	Coupe de la Martinière	A	115	68 ha 45 a 10 ca	Commune de Volon
	Fondation						
	Plateforme						
	Accès & survol		Aux Crots	ZD	23	76 a 80 ca	AFR de Volon
	Accès						
E7	Fondation	Volon	Coupe de la Martinière	A	115	68 ha 45 a 10 ca	Commune de Volon
	Plateforme						
	Survol						
	Virage d'accès				994	85 a 50 ca	
E8	Fondation	Volon	Fontenaille	ZC	34	18 ha 11 a 00 ca	M. Jean Girardot
	Plateforme						
	Accès & survol						
E9	Fondation	Renaucourt	Le Vieux Bois	B	975	37 ha 27 a 80 ca	Commune de Renaucourt
	Plateforme						
	Survol						

E10 PDL 4	PDL4	Volon	Le Bois Brûlard	ZE	2	2 ha 50 a 60 ca	AFR de Volon
	Fondation						
	Plateforme						
	Survol		Du Vieux Chêne		29	9 ha 55 a 90 ca	M. Jacky Breney
	Fondation						
	Plateforme						
	Accès & survol				1	6 ha 82 a 40 ca	Mme Bernadette Favret
	Survol						
	Survol		L’Ongris		11	1 ha 25 a 90 ca	AFR de Volon
E11	Fondation	Volon	L’Ongris	ZE	18	6 ha 81 a 80 ca	Mme Lucienne Breney M. Alain Debain
	Plateforme						
	Accès & survol				19	1 ha 16 a 80 ca	AFR de Volon
	Accès & survol						
	Survol	Renaucourt	B	976	27 ha 68 a 00 ca	Commune de Renaucourt	
Surface totale des parcelles comportant un aménagement						265 ha 99 a 06 ca	

Tableau 6 : Tableau récapitulatif des propriétés sur lesquelles le projet aura des emprises ou des survols

La surface totale des parcelles comportant un ou des aménagement(s) en lien avec le projet représente environ 266 ha.

3. Emprises foncières des ouvrages

La création du parc du Blessonnier va consommer un espace jouissant antérieurement d’une vocation sylvicole ou agricole. Les surfaces occupées sont celles qui n’auront pas été remises en état après les travaux de construction du parc, à savoir : les chemins d’accès, les virages aménagés et les zones d’implantation des machines (plateforme de levage et fondation). La surface totale concernée par des emprises permanentes liées au projet est de 5,33 ha, ce qui représente environ 2 % de la surface totale des parcelles concernées par un aménagement.

COMMUNE	PARCELLE	AMÉNAGEMENT CONCERNÉ	TYPE D'OUVRAGE	EMPRISES DES AMÉNAGEMENTS PERMANENTS CRÉES (m²)
Francourt	B 15	E1	Plateforme et fondation	2 640 m²
		E2	Plateforme et fondation	2 359 m²
		E3	Plateforme et fondation	2 618 m²
		PDL 1	Plateforme et accès	545 m²
		E1 / E2 / E3	Création d'un accès	7 972 m²
	ZI 15	E1 / E2 / E3 / PDL 1	Création d'un accès	823 m²
Roche-et-Raucourt	ZH 28	E4	Plateforme et fondation	2 218 m²
Volon	ZD 10		Accès à E4	2 923 m²
	ZD 9			271 m²
Francourt	ZE 8	E5	Plateforme et fondation	2 395 m²
	ZE 7		Création d'un accès	1 031 m²
	ZE 10		Création d'un accès	1 131 m²
Volon	A 115	E6	Plateforme, fondation et accès	2 760 m²
	ZD 23		Création d'un accès	488 m²
	A 115	PDL 2 / PDL 3	Plateforme PDL	358 m²
	A 115	E7	Plateforme, fondation et accès	3 621 m²
	ZC 34	E8	Plateforme, fondation et accès	3 692 m²
Renaucourt	B 975	E9	Plateforme et fondation	3 590 m²
Volon	A 994	Virage accès E9 et E7	Création d'un accès	873 m²
	ZE 29	E10	Plateforme, fondation et accès	3 212 m²
	ZE 2		Plateforme et fondation	1 992 m²
	ZE 2	PDL 4	Plateforme	272 m²
	ZE 18	E11	Plateforme, fondation et accès	4 613 m²
	ZE 19		Création d'un accès	926 m²
TOTAL				53 323 m²

Parcelles boisées objet d'une demande de défrichement

4. Justificatif de la maîtrise foncière du terrain

Les propriétaires et les éventuels exploitants agricoles concernés ont signé une promesse de bail et de servitude(s) avec la société ABO Energy, s’accordant sur les clauses d’un futur bail emphytéotique et/ou d’une future convention de servitude(s).

Les documents signés par les propriétaires fonciers conférant une autorisation à ABO Energy d’accomplir toute formalité et de déposer toute demande d’autorisation administrative requise à la réalisation d’un projet de ferme éolienne, sur l’une, au moins, des parcelles citées sont envoyées sous pli confidentiel en préfecture de Haute-Saône dans le cadre du respect de la réglementation RGPD.

5. Occupation du sol sur le site

Les parcelles demandées à l’exploitation sont actuellement exploitées en cultures ou pâturages pour les parcelles concernées par les éoliennes E5, E8, E10 et E11 ainsi que le poste de livraison PDL 4. Les terrains concernés par les éoliennes E1, E2, E3, E4, E6, E7 et E9 ainsi que les postes de livraison PDL 2 et PLD 3 sont exploités en sylviculture. La zone d’implantation du PDL 1 est comprise sur une coupe récente de boisements.

Lors de l’exploitation du parc éolien, la surface d’emprise au sol des plateformes est d’environ 1610 m² (35x46m) par éolienne en moyenne (hors talus). Les reprises de pentes (avec talus) et la création de pistes peuvent nécessiter des surfaces supplémentaires.

Pour les aménagements situés en boisement, une demande de défrichement (CERFA) est présentée en annexe de l’étude d’impact du projet.

Les emprises permanente du défrichement seront les suivantes :

COMMUNE	PARCELLE	AMÉNAGEMENT CONCERNÉ	EMPRISE DU DÉFRICHEMENT	NOM / PRÉNOM DES PROPRIÉTAIRES	QUALITÉ	ADRESSE
Francourt	B 15	E1 / E2 / E3 / PDL 1	27 651 m²	Mairie de Francourt	Propriétaire	Mairie 16 rue de l'Abbé Martin 70180 FRANCOURT
Francourt	ZI 15	Accès E1 / E2 / E3 / PDL 1	1 330 m²	BILLON Lydie	Propriétaire	9001 Sur Navi 55300 BISLEE
Roche-et-Raucourt	ZH 28	E4	2 798 m²	Mairie de Roche-et-Raucourt	Propriétaire	Mairie 3 rue de Montsois 70180 ROCHE-ET-RAUCOURT
Volon	ZD 10		210 m²	BRENEY Madeleine	Usufruitière	Résidence des Sources - 14 rue de Franche-Comté 70120 COMBEAUFONTAINE
				FRELIN Chantal	Nue-propriétaire	9 impasse des Pins 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE
Volon	A 115	E6	4 315 m²	Mairie de Volon	Propriétaire	Mairie 2 rue du Château 70180 VOLON
Volon	ZD 23		770 m²	Association foncière de remembrement de Volon	Propriétaire	Mairie 2 rue du Château 70180 VOLON
Volon	A 115	PDL 2 / PDL 3	420 m²	Mairie de Volon	Propriétaire	Mairie 2 rue du Château 70180 VOLON
Volon	A 115	Inter-éolien E6 - E7	1 421 m²	Mairie de Volon	Propriétaire	Mairie 2 rue du Château 70180 VOLON
Volon	A 115	E7	5 818 m²	Mairie de Volon	Propriétaire	Mairie 2 rue du Château 70180 VOLON
Renaucourt	B 975		634 m²	Mairie de Renaucourt	Propriétaire	Mairie 1 Grande rue 70120 RENAUCOURT
Renaucourt	B 975	E9	5 264 m²	Mairie de Renaucourt	Propriétaire	Mairie 1 Grande rue 70120 RENAUCOURT
Volon	A 994	Virage accès E9 et E7	756 m²	Mairie de Volon	Propriétaire	Mairie 2 rue du Château 70180 VOLON
Renaucourt	B 975		797 m²	Mairie de Renaucourt	Propriétaire	Mairie 1 Grande rue 70120 RENAUCOURT
TOTAL			52 184 m²			

5.1. CONFORMITE DE L'IMPLANTATION

Les communes de Francourt, Renaucourt, Roche-et-Raucourt et Volon sont concernées par l'implantation des éoliennes.

Les communes de Francourt, Renaucourt, Roche-et-Raucourt, Volon, Lavoncourt, la-Roche-Morey et Fouvent-Saint-Andoche sont concernées par le périmètre de 500 m autour des éoliennes.

1. Conformité avec les documents d'urbanisme

Les communes de Roche-et-Raucourt et Volon ne disposent pas de documents d'urbanismes. Elles sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU). Une des dispositions législatives essentielles pour les communes soumises au RNU est la règle dite de la « constructibilité limitée », qui prévoit que soient autorisées, en dehors des parties actuellement urbanisées de la commune, notamment les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à la mise en valeur des ressources naturelles et à la réalisation d'opérations d'intérêt national.

Les communes de Francourt et Renaucourt disposent d'une carte communale. Sur leur territoire, aucune partie actuellement urbanisée (PAU) n'est située dans un rayon de 500 m autour des éoliennes et aucune habitation ni aucune zone urbanisable n'est localisée dans un rayon de 500 m autour des éoliennes.

Le projet est en compatibilité avec l'ensemble des règles d'urbanisme en vigueur.

2. Éloignement des habitations

Le parc éolien se situe dans des boisements et des terres agricoles en zone rurale. L'habitat est relativement regroupé autour de la zone d'étude. Quelques fermes sont situées en circonférence de la zone du projet envisagé. Les éoliennes du projet sont toutes éloignées de plus de 500 m aux zones construites ou constructibles. L'habitation la plus proche est située sur la commune de Francourt. Il s'agit de la ferme d'Heurcourt à 640 m de l'éolienne E3.

Territoire de Francourt

- Ferme d'Heurcourt à 625 m de E3
- Maison la plus proche à la sortie du bourg, à 804 m de E5

Territoire de Renaucourt

- Camping à 810 m de E9
- Maison la plus proche, à 1540 m de E7

Territoire de Roche-et-Raucourt

- Hameau de Raucourt à 910 m de E4

Territoire de la Roche-Morey

- Hameau de Pisseloup à 908 m de E1

Territoire de Volon

- Maison la plus proche à la sortie du bourg à 900 m de E10

Ainsi, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 26 août 2011, les mâts d'éoliennes respectent l'éloignement minimal de 500 m de toute construction à usage d'habitation, de tout immeuble habité, ainsi que de toute zone destinée à l'habitation telle que définie dans les documents d'urbanisme opposables en vigueur à la date du 13 juillet 2010.

Conformément à l'article L.553-1 du Code de l'environnement modifié par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, cette distance minimale de 620 m d'éloignement entre les installations et les constructions à usage d'habitation, les immeubles habités et les zones destinées à l'habitation définies dans les documents d'urbanisme en vigueur au 17 août 2015, doit être appréciée au regard de l'étude d'impact.

Le projet est donc en conformité avec la réglementation vis-à-vis de l'éloignement des habitations.

Cf. Pièce 4 - Etude d'impact

3. Éloignement des axes de circulation

L'article L. 111-1-4 du code de l'urbanisme précise que « *En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation* ».

La route à grande circulation (> 2000 véhicules/jour) la plus proche du projet de la Ferme Eolienne du Blessonnier est la RD70 et se situe à 1,7 km au sud-est de l'éolienne la plus proche (E11). Elle relie Gray à Combeaufontaine.

Les éoliennes E10 et E11 sont situées à environ 400 m de la RD 41, qui n'est pas un axe structurant de transport (trafic inférieur à 2000 véhicules/jour). Sur la partie nord du projet, les éoliennes E1 et E2 sont localisées respectivement à 380 m et 400 m de la RD 42. Sa circulation est inférieure à 2000 véhicules/jour.

Le règlement de la voirie départementale de Haute-Saône prévoit des marges de recul pour les constructions en fonction de leur nature. Ces marges de recul s'appliquent en dehors de l'agglomération au sens de l'article R. 110-2 du Code de la Route. Elles concernent donc tous les secteurs non encore urbanisés des communes.

Le règlement de voirie stipule ainsi « *Sur l'ensemble du réseau routier départemental, la distance d'implantation d'une éolienne par rapport au bord de chaussée devra être au minimum de 1,5 fois la hauteur totale de l'éolienne (mât + pale à la verticale)* » (article 62 bis). Etant donné la hauteur totale des éoliennes envisagées (241 m en bout de pale), la distance d'éloignement entre éoliennes et le réseau de voirie départemental devra respecter un minimum de 361,5 m.

Le projet est donc en conformité avec le règlement de voirie vis-à-vis de l'éloignement aux routes départementales. Cet éloignement sera supérieur à 362 m pour toutes les éoliennes du projet.

4. Conformité au regard des règles d’implantation de l’arrêté ministériel

La section 2 « Implantation » de l'arrêté du 26 août 2011 fixe des critères, notamment des distances d'éloignement, que l'implantation d'un parc éolien doit respecter au regard de différents enjeux liés aux radars.

Le tableau ci-après présente les éléments permettant d'apprécier la situation du projet relativement à ces enjeux.

	DISTANCE MINIMALE d'éloignement en kilomètres
Radar météorologique	
Radar de bande de fréquence C	20
Radar de bande de fréquence S	30
Radar de bande de fréquence X	10
Radar de l'aviation civile	
Radar primaire	30
Radar secondaire	16
VOR (Visual Omni Range)	15
Radar des ports (navigations maritimes et fluviales)	
Radar portuaire	20
Radar de centre régional de surveillance et de sauvetage	10

Tableau 7 : Appréciation de la conformité de l'implantation du projet vis-à-vis de la distance aux radars

Les services de l’aviation civile, de la Défense et de Météo France ont été consultés durant le développement du projet. Les avis reçus ont tous été favorables, sans réserves, vis-à-vis de l’implantation finale.

Cf. Annexe 8 : Avis consultatifs des services de l’Etat (DGAC, Défense, Météo France)

5. Demande d’autorisation de défrichement

Le projet nécessitera, pour sa réalisation, la coupe de certains boisements sur des parcelles à destination forestière. Par conséquent, la présente demande d’autorisation environnementale comprend les pièces utiles à l’analyse d’une demande de défrichement.

- ANNEXE 5 : Formulaire CERFA de la demande de défrichement
- ANNEXE 6 : Plans des emprises à défricher ou déboiser

Cf. Pièce 4 : Etude d’impact environnementale et ses annexes

Les preuves de maîtrise foncière des parcelles concernée par la demande d’autorisation de défrichement sont envoyées sous pli confidentiel en préfecture de Haute-Saône dans le cadre du respect de la réglementation RGPD.

5.1. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Un parc éolien est une installation de production d’électricité par l’exploitation de la force du vent, raccordé au réseau électrique national, répondant à des normes strictes européennes.

Il s’agit d’une production au fil du vent, analogue à la production au fil de l’eau des centrales hydrauliques. Il n’y a donc pas de stockage d’électricité. Toute l’énergie produite est immédiatement transférée sur le réseau national d’électricité.

Une plate-forme de maintenance facilite l’accès et les opérations de maintenance dans la nacelle.

1. Nature des activités

Le parc éolien du Blessonnier est une centrale de production d’électricité d’une puissance totale de 46,2 MW dont les plans sont fournis dans le dossier « plans réglementaires » joints à la présente demande (Pièce 6).

L’installation Classée pour la Protection de l’Environnement se compose de 11 éoliennes (4,2 MW unitaire) et 4 postes de livraison :

- **Les éoliennes** : 11 éoliennes réparties sur deux zones (nord et sud). L’implantation sur la zone nord respecte un alignement orienté Nord /Sud pour E1 à E3. La zone sud propose un double alignement orienté nord-ouest/sud-est sur une longueur de 2 km. Ce projet engendre plusieurs types d’emprises : surface de chantier (temporaire), accès (permanente), plateforme (permanente), fondation de l’éolienne (permanente), zone de survol des pales (permanente).

Le modèle d’éoliennes retenu pour ce projet est celui du fabricant VESTAS. Il s'agit de l'éolienne V150 4.2MW. Ce modèle présente une hauteur de mât de 166 m et un diamètre de rotor de 150 m, soit une hauteur sommitale de 241 m hors sol (en bout de pale). Sa puissance nominale est de 4.2 MW.

La couleur des éoliennes sera choisie parmi les nuances RAL conformes avec la réglementation sur le balisage (arrêté du 13 novembre 2009), telles que les RAL 9003, 9010, 9016, 7035 ou 7038.

Il n’y aura pas de local technique individuel au pied des éoliennes. Les transformateurs électriques sont intégrés dans les mâts des machines et des câbles souterrains orienteront l’énergie produite vers les postes de livraison.

- **Les postes de livraison** seront reliés au réseau national de distribution via un poste source électrique. Dans la mesure où la procédure de raccordement ENEDIS n’est lancée réglementairement qu’une fois l’arrêté d’autorisation obtenu, le tracé du raccordement n’est pas déterminé à ce stade du projet et seules des hypothèses peuvent être avancées, privilégiant le passage sur le domaine public. Ce raccordement sera souterrain, nécessitant, sur le linéaire concerné, une tranchée d’environ 50 cm de large sur environ 1,20 m, rebouchée au fil de l’avancement du raccordement.

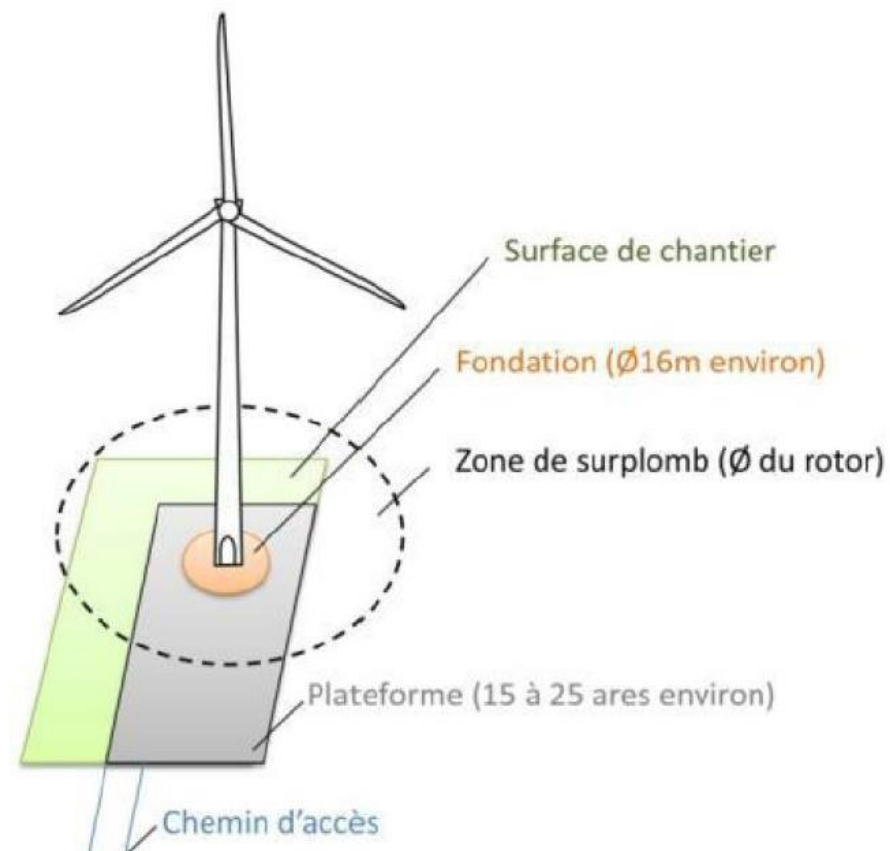


Figure 5 - Illustration des emprises au sol d'une éolienne

2. Volume des activités

L'installation soumise à demande d'autorisation environnementale unique est une centrale de production d'électricité à partir du vent, conformément au décret n° 2017-82 du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale.

L'énergie éolienne repose sur la loi de Betz qui formule que la puissance maximale récupérable correspond à 16/27 de la puissance cinétique du vent (hors pertes de transformation de l'énergie mécanique en énergie électrique) :

$$P_{max} = \frac{16}{27} \cdot P_{cinétique} = \frac{8}{27} \rho \cdot S \cdot V^3$$

Où :

S : surface balayée par le rotor (en m²)

V : vitesse du vent incident (en m/s)

La production attendue du parc éolien du Blessonnier est de 104,2 gigawattheures (GWh) par an.

3. Présentation des installations envisagées

Les éoliennes

Une éolienne est composée de :

- trois pales réunies au moyeu, l'ensemble est appelé rotor ;
- une nacelle supportant le rotor, dans laquelle se trouvent des éléments techniques indispensables à la création d'électricité (multiplicateur, génératrice, ...) ;
- un mât maintenant la nacelle et le rotor ;
- une fondation assurant l'ancrage de l'ensemble (semelle enfouie de 3 à 4 mètres en terre).

Le plan des éoliennes projetées est présenté sur la figure ci-dessous :

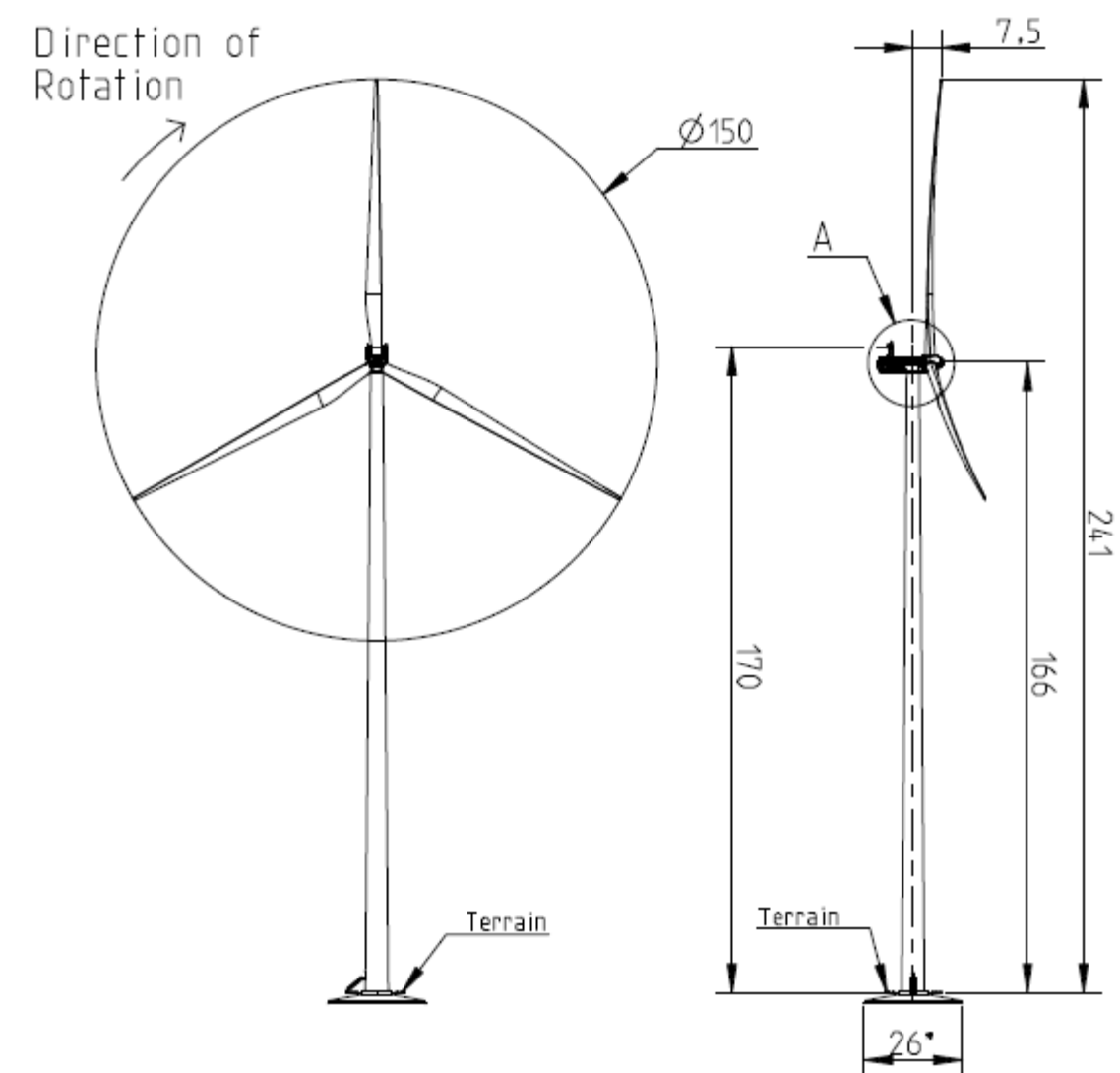


Figure 6 - Schéma des éoliennes Vestas V150 et dimensions en mètres

Fonctionnement d'une éolienne

C'est la force du vent qui entraîne la rotation des pales, entraînant avec elles la rotation d'un arbre moteur dont la vitesse est amplifiée grâce à un multiplicateur. L'électricité est produite à partir d'une génératrice.

Concrètement, une éolienne fonctionne dès lors que la vitesse du vent est suffisante pour entraîner la rotation des pales. Plus la vitesse du vent est importante, plus l'éolienne délivrera de l'électricité (jusqu'à atteindre le seuil de production maximum).

Dès que la vitesse du vent atteint la vitesse de démarrage (3 m/s), un automate, informé par un capteur de vent, commande aux moteurs d'orientation de placer l'éolienne face au vent. Les trois pales sont alors mises en mouvement par la seule force du vent. Elles entraînent avec elles le multiplicateur et la génératrice électrique.

Lorsque la vitesse de rotation du rotor atteint 4,9 tours/min, l'éolienne peut être couplée au réseau électrique. La génératrice délivre alors un courant électrique alternatif triphasé à la tension de 720 volts, dont l'intensité varie en fonction de la vitesse du vent. Ainsi, lorsque cette dernière croît, la portance s'exerçant sur le rotor s'accroît et la puissance délivrée par la génératrice augmente.

Quand la vitesse du vent atteint environ 10 m/s, le rotor tourne alors à sa vitesse nominale (12 tours/min ici) et l'éolienne fournit sa puissance maximale (4 200 kW ici). Cette dernière est maintenue constante grâce à une réduction progressive de la portance des pales. Un système hydraulique régule la portance en modifiant l'inclinaison des pales par pivotement sur leurs roulements (chaque pale tourne sur elle-même).

En cas de vent fort, le rotor est arrêté automatiquement et maintenu en position fixe. Pour le modèle retenu, cela se produit quand le vent atteint une vitesse moyenne supérieure à 24,5 m/s (88 km/h).

Le frein principal de l'aérogénérateur est de type aérodynamique par la mise en drapeau des pales. Le système de changement de pas étant indépendant pour chacune des pales, cela permet de disposer d'un système de sécurité en cas de défaillance de l'une d'elles.

Au sommet de la nacelle : un **anémomètre et une girouette** sont indispensables pour positionner le rotor face au vent,

Une **nacelle** abritant la génératrice, le multiplicateur (s'il y en a un), le système de freinage, et le système de régulation électrique. Elle s'oriente à 360° pour toujours positionner le rotor perpendiculairement au vent.

Une **tour métallique tubulaire** (le mat tubulaire en acier), constituée de plusieurs tronçons

Un **rotor**, composé de trois pales (en composite résine et fibre de verre) et du moyeu. Chacune des pales est équipée d'un système de régulation par pas ou calage variable c'est à dire que l'angle de calage des pales est variable selon l'intensité du vent pour avoir plus ou moins de prise au vent.

La **fondation** béton en armé dont le type et les dimensions dépendent des caractéristiques du sol.

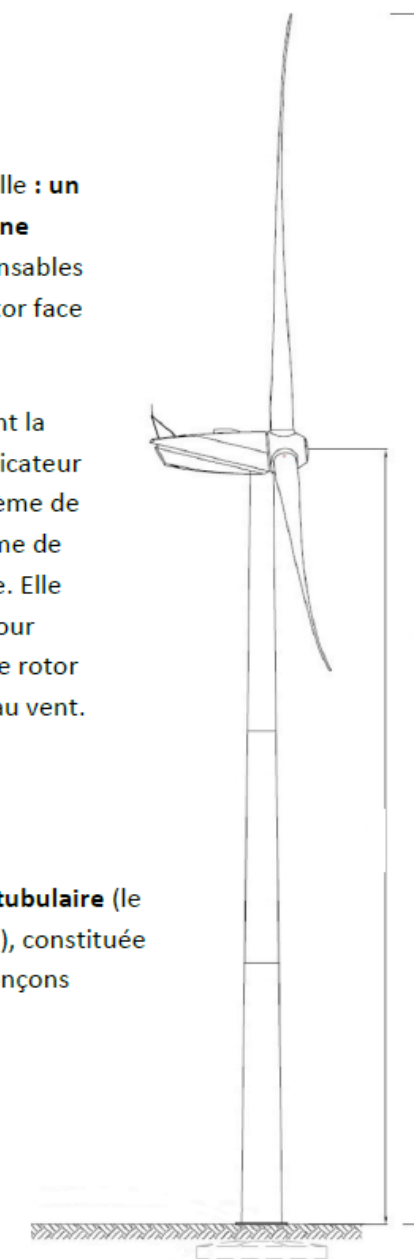


Figure 7 - Les composants d'une éolienne

Postes de livraison et raccordement

L'électricité produite au niveau de chaque nacelle sera élevée à 20 000 volts par un transformateur situé dans le mât de chaque éolienne, puis dirigée vers un poste de livraison.

Le poste de livraison a pour fonction de centraliser l'énergie produite par toutes les éoliennes du parc, avant de l'acheminer vers le poste source du réseau électrique, point d'injection sur le réseau national. Le poste de livraison constitue la limite entre le réseau inter-éolien (raccordement interne privé) et le réseau public de distribution (raccordement externe public).

Les postes de livraison de la Ferme éolienne du Blessonnier sont au nombre de 4. Le poste de livraison PDL1 est implanté au bord de l'accès desservant les éoliennes E1, E2 et E3. Les PDL2 et PDL3 sont situés à proximité immédiate de l'éolienne E6, en bordure de la voirie. Le PDL4 est implanté en bordure de voie communale entre E8 et E10. Il s'agit d'un bâtiment de 22,96 m² d'emprise au sol (dimensions : 9,26 m de longueur par 2,48 m de large), pour une hauteur de 2,64 m par rapport au terrain naturel.

Les panneaux préfabriqués qui le composent seront en finition béton banché, finition durable et sans entretien, assurant une bonne évolution dans le temps. Pour les PDL 1, 2 et 3 situés à proximité de bois, leur couleur sera verte afin qu'ils s'accordent avec les teintes de la végétation environnantes. Le PDL4 sera installé au milieu de terrains agricoles. Un revêtement ocre lui sera appliqué.

Le raccordement des éoliennes entre elles et au poste de livraison (Cf. plans réglementaires joints) ainsi que la jonction au réseau externe depuis le poste de livraison vers le poste source seront réalisés en souterrain. Le raccordement s'effectuera par un câble 20 000 volts enterré à environ un mètre de profondeur rejoignant le poste source en longeant les voiries.

Cf. Pièce 4- Etude d'impact

Chemins d'accès et plateformes

Afin de permettre l'accessibilité au site pour l'assemblage et l'entretien des éoliennes et du poste de livraison, un certain nombre de voiries seront créées ou renforcées selon les besoins. Au total, 3 180 ml de chemins seront créés. Le réseau de voirie communale pourra ponctuellement être élargie pour autoriser une largeur de 4,5 m de bande roulante.

A proximité de chacune des éoliennes, une plateforme de grutage d'une superficie d'environ 35 m x 46 m est mise en place pour chaque éolienne, pour une surface totale 1610 m², soit 17 710 m² sur l'ensemble du parc (hors talus).

Les plans d'implantation des éoliennes et des plateformes, ainsi que la représentation des linéaires de chemins et de réseaux électriques créés sont détaillés en Pièce 6 du dossier de demande d'autorisation.

Cf. Pièce 6 : Plans de situation et plans de détails

4. Phase chantier

La réalisation d'un parc éolien se compose de plusieurs phases distinctes :

- Création des voies d'accès et transport du matériel ;
- Constructions et installations des éoliennes (terrassements, fondations et assemblage des éoliennes) ;
- Raccordement électrique ;
- Remise en état du site et des voies d'accès et mise en service.

Les différentes installations du projet ainsi que les étapes de la phase de chantier sont détaillées dans l'étude d'impact du projet.

5. Production de déchets

Les déchets liés au projet seront essentiellement produits durant la phase de construction. Les déchets engendrés par le chantier de construction du parc éolien seront essentiellement inertes, composés des résidus de béton et des terres et sols excavés. Ces déchets inertes seront produits à l'occasion de la réalisation des massifs de fondations, des tranchées et des postes de livraison. A ces déchets inertes viendront s'ajouter en faibles quantités des déchets industriels banals. Ceux-ci seront liés à la fois à la présence du personnel de chantier (emballages de repas et déchets assimilables à des ordures ménagères) et aux travaux (contenants divers non toxiques, plastiques des gaines de câbles, bout de câbles). Ces volumes resteront inférieurs à 2 m³/éolienne sur la durée du chantier. Enfin, quelques déchets industriels spéciaux seront engendrés en très faibles quantités (contenants de produits toxiques, graisses, peintures...).

Un tri sera réalisé sur le chantier pour séparer, à minima :

- Les déchets spéciaux, en très petites quantités, seront collectés de manière spécifique et éliminés dans des conditions adéquates ;
- Les déchets inertes seront réutilisés lorsque cela est possible. Ainsi, la terre végétale décapée au niveau des aires de levage et des accès créés sera stockée à proximité et puis réutilisée autour des ouvrages. Les matériaux des couches inférieures extraits lors du creusement des fondations seront également stockés sur place puis mis en remblais autour des ouvrages en fin de chantier. Les déblais excédentaires seront triés et évacués vers un CET de classe 3 ou vers une centrale de recyclage des inertes selon les possibilités locales ;
- Les déchets banals seront valorisés pour ce qui concerne les résidus de câbles et métaux qui seront triés à part si les quantités le justifient. En dehors des métaux, les autres déchets banals devraient représenter un faible volume. Selon le volume estimé par l'entreprise de travaux, ils seront, soit dirigés vers un centre de tri des DIB, via un prestataire de service agréé, soit éliminés en CET de classe 2, soit si les quantités sont faibles, rapportés vers une déchetterie communale si un accord est obtenu avec celle-ci.

La législation sur les installations classées pour l'environnement prévoit qu'en cas de production d'un volume hebdomadaire supérieur à 1100 litres (1,1 m³), les déchets d'emballage devront être valorisés (recyclage ou production d'énergie). Ces déchets entrent dans la catégorie des déchets banals dont le volume total est estimé inférieur à 2 m³ par éolienne. Le chantier se déroulant sur plusieurs mois, le seuil hebdomadaire ne sera pas dépassé. Pendant la période d'exploitation, tous les déchets éventuels issus des opérations de maintenance (pièces défectueuses, produits, chiffons souillés, contenants vides) seront emportés par les équipes d'intervention afin d'être stockés puis éliminés selon la réglementation applicable. L'huile usagée du multiplicateur sera récupérée par un véhicule de pompage spécialisé directement au niveau du multiplicateur puis transportée vers un centre de traitement agréé.

Le volume prévisionnel de ces déchets est difficile à estimer mais il reste inférieur à 30 litres par semaine en moyenne pour les chiffons et contenants souillés, pour un volume de renouvellement d'huile et de graisse d'un maximum de 600 litres /éolienne/5ans. Les bordereaux d'élimination de ces deux types de déchets seront conservés conformément à la réglementation en vigueur. Le personnel de maintenance aura à disposition des produits absorbants en cas de déversement accidentel de tout ou partie des huiles usagées pour éviter leur dispersion dans le milieu naturel. Enfin, la conception de l'éolienne permet d'éviter tout écoulement accidentel depuis la nacelle grâce à un collecteur de graisse situé sous le roulement principal et à la conception même du capot de la nacelle qui assure la rétention de toute fuite de liquide. Conformément à l'article 16 de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations éoliennes soumises à autorisation, aucun produit inflammable ou combustible n'est stocké dans les aérogénérateurs ou les postes de livraison.

5.1. GARANTIES FINANCIERES ET REMISE EN ETAT DU SITE APRES EXPLOITATION

1. Garanties financières initiales

A la mise en service de l'installation, le pétitionnaire aura garanti le démantèlement auprès d'un organisme financier, selon la réglementation en vigueur, soit au moins 137 500€ par éolienne et constituera en parallèle, au fil de l'exploitation, des provisions ou réserves suffisantes pour réaliser les opérations de démantèlement. Les garanties financières seront fournies sous forme de l'engagement écrit d'un établissement de crédit ou d'une entreprise d'assurance (acte de cautionnement).

2. Calcul du montant initial de la garantie financière

L'annexe 1 de l'arrêté du 26 août 2011 modifié permet de calculer le montant initial des garanties financières relatives au démantèlement et à la remise en état du site, selon la formule connue suivante :

$$M = N \times Cu$$

Où :

N est le nombre d'aérogénérateurs, et

Cu est le coût unitaire forfaitaire correspondant au démantèlement d'une unité, à la remise en état des terrains, à l'élimination ou à la valorisation des déchets générés. Ce coût unitaire est fixé selon la formule suivante :

$$Cu = 75\,000 + 25\,000 \times (P-2)$$

Où P est la puissance nominale d'une éolienne.

3. Actualisation des garanties financières

L'annexe 2 de l'arrêté du 26 août 2011 modifié intègre la valeur de l'indice TP01 ($Index_n$) et le taux de TVA en vigueur le jour de la validation des demandes d'autorisation d'exploiter. Ces éléments ne seront connus avec précision qu'à la suite de la décision favorable du Préfet.

L'exploitant de la CPENR réactualisera tous les cinq ans le montant des garanties financières, par application de la formule mentionnée dans l'arrêté du 26 août 2011 modifié : «

$$M_n = M \times \left(\frac{Index_n}{Index_0} \times \frac{1 + TVA}{1 + TVA_0} \right)$$

Où :

Mn est le montant exigible à l'année n

M, le montant initial

$Index_n$, l'indice TP01 en vigueur à la date d'actualisation du montant de la garantie

$Index_0$, l'indice TP01 en vigueur au 1^{er} janvier 2011 fixé à 102.1807 converti avec la base 2010, en vigueur depuis octobre 2014

TVA taux de la taxe sur la valeur ajoutée applicable aux travaux de construction à la date d'actualisation de la garantie

TVA_0 taux de la taxe sur la valeur ajoutée au 1^{er} janvier 2011 soit 19.6% en France métropolitaine en 2021. »

4. Conditions de démantèlement et de remise en état du site

Les opérations de démantèlement et de remise en état du site sont actuellement réglementées par l'arrêté du 26 août 2011 modifié.

La SAS Ferme Eolienne du Blessonnier s'engage à respecter les modalités de remise en état des terrains en fin d'exploitation selon la réglementation en vigueur. Ces arrêtés prévoient ainsi les modalités suivantes :

- L'excavation de la totalité des fondations et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation sauf si une étude adressée au préfet démontre que le bilan environnemental du décaissement total est plus défavorable. Dans ce cas ; le décaissement s'opère :
 - sur une profondeur minimale de 2 m dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable ;
 - sur une profondeur minimale de 1 m dans les autres cas.
- La remise en état qui consiste à décaisser les aires de grutage et les chemins d'accès sur une profondeur de 40 cm et remplacer par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation, sauf souhait contraire du propriétaire de la parcelle.
- Le démantèlement des installations de production d'électricité, du poste de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et de poste de livraison.

Concernant les éoliennes E1, E2, E3, E4, E6, E7 et E9, le terrain étant à usage forestier, l'excavation des fondations sera faite sur une profondeur minimale de 2 m et la terre sera remplacée par de la terre de caractéristiques comparables aux terres placées à proximité de l'installation.

Concernant les éoliennes E5, E8, E10 et E11, le terrain étant à usage agricole, l'excavation des fondations sera faite sur une profondeur minimale de 1 m et la terre sera remplacée par de la terre agricole de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation.

Les maires des communes d'implantation, compétents en matière d'urbanisme, ainsi que les propriétaires fonciers des parcelles concernées ont été avisés de ces conditions de remise en état du site, conformément à l'article R. 512-6-I-7° du Code de l'Environnement.

Les avis des propriétaires sur les modalités de remise en état du site après démantèlement ont été envoyées en préfecture de Haute-Saône sous pli confidentiel conformément à la réglementation en vigueur.

Pour les terrains dont la commune de :

- Francourt est propriétaire, le conseil municipal a donné pouvoir à Mme Jeanne Marie BOINOT, conseillère municipale de Francourt, pour signer les documents nécessaires dans le cadre strict de la réalisation du parc éolien, ou des études à réaliser ;
- Renaucourt est propriétaire, le conseil municipal a donné pouvoir à M. Alain NICOT, maire de Renaucourt, pour signer les documents nécessaires dans le cadre strict de la réalisation du parc éolien, ou des études à réaliser ;
- Roche-et-Raucourt est propriétaire, le conseil municipal a donné pouvoir à Mme Angèle MERCIER, maire de Roche-et-Raucourt, pour signer les documents nécessaires dans le cadre strict de la réalisation du parc éolien, ou des études à réaliser ;

- Volon est propriétaire, le conseil municipal a donné pouvoir à M. Didier LAURENT, 1^{er} adjoint de la commune, pour signer les documents nécessaires dans le cadre strict de la réalisation du parc éolien, ou des études à réaliser.

La SAS Ferme Eolienne du Blessonnier respectera les conditions particulières de démantèlement et de remise en état du site présentes dans les conditions réglementaires en vigueur au moment du démantèlement dont il se doit d'être garant, notamment celles de l'arrêté précité.

Notons par ailleurs que l'arrêté du 26 août 2011 modifié précise que « les déchets de démolition et de démantèlement sont réutilisés, recyclés, valorisés, ou à défaut éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

Depuis le 1er juillet 202, au minimum, 35 % de la masse des rotors doivent être réutilisés ou recyclés et

- au minimum 90 % de la masse totale des aérogénérateurs démantelés, fondations incluses doivent être réutilisés ou recyclés lorsque la totalité des fondations sont excavées, ou
- 85 % lorsque l'excavation des fondations fait l'objet d'une dérogation prévue par le I [de l'article 29].

Les aérogénérateurs dont le dossier d'autorisation complet est déposé après les dates suivantes ainsi que les aérogénérateurs mis en service après cette même date dans le cadre d'une modification notable d'une installation existante, doivent avoir au minimum :

- après le 1er janvier 2024, 95 % de leur masse totale, tout ou partie des fondations incluses, réutilisable ou recyclable ;
- après le 1er janvier 2023, 45 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable ;
- après le 1er janvier 2025, 55 % de la masse de leur rotor réutilisable ou recyclable »

L'éolienne étant principalement composée d'acier et de cuivre, le recyclage sera techniquement simple et maîtrisé. Pour les pales et la nacelle, composées de fibre de verre et de résine (mêmes matériaux que dans l'industrie nautique), plusieurs techniques de recyclage existent déjà (pyrolyse permettant la valorisation énergétique et la récupération des fibres, réutilisation pour la réalisation de plastiques automobiles par exemple, utilisation en cimenterie, suivant la réglementation en vigueur). Le béton contenu dans la fondation, est réutilisé après concassage et criblage pour être transformé en granulats. Il peut ensuite servir à construire des routes, des parkings ou autres aménagements.

4.1. NOMENCLATURE ICPE ET CONFORMITE DU PROJET

5. Rubrique concernée par la nomenclature ICPE

Un parc éolien est classé au titre de la loi relative aux installations classées pour la protection de l'environnement. Le décret n° 2011-984 du 23 août 2011 modifiant la nomenclature des installations classées inscrit les éoliennes terrestres au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) par la rubrique suivante : **Rubrique n°2980** (Installation terrestre de production à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs).

Rubrique	Libellé de l'installation	Classement	Rayon d'affichage
2980	Installation terrestre de production à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs : 1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m : autorisation	A : Autorisation	6 km

2. Comprenant uniquement des aérogénérateurs dont le mât a une hauteur inférieure à 50 m et au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur maximale supérieure ou égale à 12 m et pour une puissance totale installée : a) supérieure ou égale à 20 MW	A : Autorisation	6 km
b) inférieure à 20 MW	D : Déclaration	-

Tableau 8 : Rubrique n°2980 des installations classées au titre des ICPE

L'installation comprend 11 aérogénérateurs dont le mât a une hauteur de 166 mètres, supérieure à 50 mètres. Elle est donc soumise au régime d'autorisation.

6. Communes du rayon d'affichage de l'enquête publique

Le rayon d'affichage de l'enquête publique concernera l'ensemble des communes dont tout ou partie du territoire est situé à moins de 6 km des installations. Ici, 37 communes sont concernées :

Tableau 9 - Liste des communes concernées par le rayon d'affichage des 6 km

COMMUNES	CODE INSEE
ARGILLIÈRES	70027
AUTET	70037
BOURGUIGNON-LES-MOREY	70089
BROTTE-LÈS-RAY	70099
CHARMES-SAINT-VALBERT	70135
CORNOT	70175
DAMPIERRE-SUR-SALON	70198
DELAÏN	70201
FARINCOURT	52195
FERRIÈRES-LES-RAY	70231
FLEUREY-LES-LAVONCOURT	70237
FOUVENT-SAINT-ANDOCHE	70247
FRANCOURT	70251
GILLEY	52223
LA ROCHE-MOREY	70373
LARRET	70297
LAVIGNEY	70298
LAVONCOURT	70299
MEMBREY	70340
MOLAY	70350
MONT-SAINT-LÉGER	70369
RAY-SUR-SAÔNE	70438
RECOLOGNE	70440
RENAUCOURT	70442
ROCHE-ET-RAUCOURT	70448
SAVOYEUX	70481
SEVEUX-MOTÉY	70491
THEULEY	70499

Projet de parc éolien du Blessonnier – Communes de Francourt, Renaucourt, Roche-et-Raucourt et Volon (70)

TINCEY-ET-PONTREBEAU	70502
VAITE	70511
VALLEROY	52503
VANNE	70520
VAUCONCOURT-NERVEZAIN	70525
VELLEXON-QUEUTREY-ET-VAUDEY	70539
VILLERS-VAUDEY	70568
VOLON	70574
VONCOURT	52546

7. Conformité du projet à l'arrêté du 26 août 2011

Le tableau ci-dessous présente la conformité du projet de la Ferme Eolienne du Blessonnier aux prescriptions de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de productions d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein de l'installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des ICPE.

Section	Article	Conformité	Résumé de la conformité
2. Implantation	3	Conforme	Les aérogénérateurs respectent les distances minimales d'implantation vis-à-vis de l'habitat et des installations nucléaires (voir détail au § 3.3).
	4	Conforme	Les aérogénérateurs respectent les distances minimales d'implantation vis-à-vis des radars
	5	Conforme	Les aérogénérateurs sont à plus de 250 mètres de tout bâtiment à usage de bureaux.
	6	Conforme	Les habitations ne sont pas exposées à un champ magnétique émanant des aérogénérateurs supérieur à 100 microteslas à 50-60 Hz.
3. Dispositions constructives	7	Conforme	Le site dispose d'un accès carrossable et entretenu.
	8	Conforme	Les aérogénérateurs sont conformes aux dispositions de la norme NF EN 61 400-1 ou IEC 61 400-1.
	9	Conforme	Les aérogénérateurs respectent les dispositions de la norme IEC 61 400-24.
	10	Conforme	Les installations électriques intérieures respectent les dispositions de la directive du 17 mai 2006 et les installations électriques extérieures sont conformes aux normes NFC 15-100, NFC 13-100 et NFC 13-200.
	11	Conforme	Le balisage de l'installation respecte les prescriptions de la DGAC et de la Défense.
	12	Conforme	Un suivi de la mortalité de l'avifaune et des chiroptères est prévu.
	13	Conforme	Les accès à l'intérieur des aérogénérateurs et du poste de livraison sont fermés à clé.
	14	Conforme	Les prescriptions à observer par les tiers, notamment concernant les mesures de sécurité, sont affichées sur site.
	15	Conforme	L'exploitant procédera aux essais d'arrêt avant mise en service des aérogénérateurs et vérifiera périodiquement les équipements de mise à l'arrêt.
	16	Conforme	L'intérieur des aérogénérateurs est maintenu propre et il n'y a pas d'entreposage de produits combustibles ou inflammables.
	17	Conforme	Le personnel est formé pour travailler au sein des installations éoliennes.
	18	Conforme	L'exploitant procédera aux contrôles des aérogénérateurs dans les délais imposés.
	19	Conforme	L'exploitant tiendra à jour le manuel d'entretien et le registre de l'installation.
	20	Conforme	Les déchets produits seront éliminés dans des conditions propres à garantir les intérêts mentionnées à l'article L.511-1 du Code de l'environnement.
	21	Conforme	Les déchets produits seront récupérés et valorisés autant que possible ou éliminés.
	22	Conforme	Les consignes de sécurité établies sont appliquées par l'exploitant et la société de maintenance.
	23	Conforme	Les aérogénérateurs sont dotés d'un système de détection permettant d'alerter en cas d'incendie ou d'entrée en sur vitesse de l'aérogénérateur.
	24	Conforme	Les aérogénérateurs sont équipés d'un système de lutte contre les incendies conformes aux normes en vigueur.
	25	Conforme	Les aérogénérateurs sont équipés d'un système de détection de formation de glace.
	26	Conforme	Les aérogénérateurs sont conformes à la réglementation acoustique en vigueur.
	27	Conforme	Les véhicules de transport, les matériels de manutention et les engins de chantier sont conformes aux dispositions en vigueur de limitation de leurs émissions sonores.
	28	Conforme	Les mesures de vérification du respect des dispositions prises sont effectuées selon les dispositions de la norme en vigueur.

Le projet est donc en conformité avec l'ensemble des articles de l'arrêté du 26 août 2011.

7.1. CARTES ET PLANS DE SITUATION

Les plans réglementaires sont les suivants :

- Plan de situation : extrait de la carte IGN au 1/25000^{ème} indiquant l'emplacement du site et des installations projetées ;
- Plans des abords de l'installation au 1/2500^{ème} portant mention des affectations des terrains et bâtiments des points d'eau, canaux et cours d'eau dans un rayon de 600 m autour des installations projetées (mesuré à partir du mât et du poste de livraison);
- Pour chaque éolienne : un plan au 1/500^{ème} sur fond cadastral mentionnant dans un rayon de 35 m mesuré à partir des installations :
 - L'affectation des constructions et terrains avoisinants ;
 - Les infrastructures et équipements permanents ;
 - Les voies d'accès ;
 - Les installations classées répertoriées ;
 - Le tracé des réseaux.

Ils sont fournis en Pièce 6 du dossier de demande d'autorisation environnementale.

7.2. REDACTEURS DU DOSSIER

REDACTION	REDACTEUR	SPECIALITE	SOCIETE
Conception du projet Description de la demande Pièces de la demande d'autorisation de défrichement Note de présentation non technique du projet	Simon GRAFF Ianis KEROMEN	Responsable de projets	ABO Energy Agence de Lyon
Etude d'impact sur l'environnement Etude de dangers Plans réglementaires	Paul WAGNER Cécile DESFORETS	Ingénieur Environnement Chargé d'études	Eco Stratégie Agence de Saint-Etienne
Photomontages	Benoit COSTES	Concepteur / dessinateur / photomonteur	DAO & Co Agence de Toulouse
Etude paysagère	Viola THOMASSEN	Paysagiste	Agence Viola Thomassen paysagistes
Etude acoustique	Guillaume FILIPPI	Ingénieur acousticien	Echo Acoustique
Etude écologique (faune, flore, milieux naturels, zones humides)	Amandine LESTRADE	Chef de projet écologue	Envol'Environnement Agence de Dijon
Etude hydrogéologique	Paul ROYAL	Hydrogéologue	2G génie géologique Agence de Saint-Etienne
Etude paysagère complémentaire	Mathieu Noël	Chargé d'études paysagères	Bocage Paysage

Date	Résumé
Fin 2014	Etude cartographique en zone favorable au SRE, premier contact avec les élus, consultation des administrations
2015	Suite des contacts avec les élus, démarches foncières
Début 2016	Lancement des études techniques, premier contact avec la Préfecture de Haute-Saône
Mars 2016	Envoi d'un premier bulletin d'information aux habitants des communes du projet informant de la démarche d'études en cours et de l'installation prochaine d'un mât de mesure du vent.
Fin mars 2016	Installation d'un mât de mesure de 120 m sur Francourt accompagné d'un panneau informatif
Avril 2016	Permanences publiques d'information en mairies
Début 2017	Finalisation de la rédaction des états initiaux. Analyse des variantes d'implantation et rencontre de la Communauté de Communes des 4 Rivières
Été 2017	Rencontre de l'unité territoriale du Conseil Départemental de Gray
Automne 2017	Choix du modèle d'éolienne et de l'implantation finale. 7 éoliennes sur les 11 prévues seront installées sur des parcelles communales. Début de rédaction de l'étude d'impact.
Janvier 2018	Réunion de cadrage à la Préfecture avec les services de l'Etat. Présentation des différents scénarios d'implantation étudié et du parti d'implantation retenu.
Janvier 2018	Présentation du projet final aux mairies concernées
Fin février	Mise en ligne d'une page internet dédiée au projet. Elle relaie les actualités du projet, présente la démarche dans son ensemble et permet à chacun de prendre contact avec le responsable de projet pour poser ses questions.
Mars 2018	Mise à disposition d'un cahier de liaison dans chacune des 4 mairies du projet
Avril 2018	Dépôt d'une demande d'autorisation environnementale auprès des services de l'Etat
Septembre 2019	Rejet de la demande d'autorisation environnementale
Juillet 2023	Annulation du rejet de la demande d'autorisation environnementale
Juillet 2024	Réception de l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe)
Printemps 2025	Envoi des précisions à l'avis de la MRAe et constitution du dossier pour la phase d'enquête publique

7.3. LES ETAPES CLEFS DU PROJET

Le tableau suivant récapitule les étapes clés du projet :

2. ANNEXES

Annexe 1 : CERTIFICAT INSEE ET EXTRAIT KBIS DE LA FERME EOLIENNE DU BLESSONNIER

Annexe 2 : BILANS SOMMAIRES ET COMPTES DE RESULTAT

Annexe 3 : BILANS SOMMAIRES ET COMPTES DE RESULTAT DE CEZ DE 2020 A 2023

Annexe 4 : ACCORD DE PRINCIPE POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC VESTAS

Annexe 5 : REFERENCES DES PARCS ABO ENERGY

Annexe 6 : ATTESTATIONS DE SAARLB ET DE CITIBANK EUROPE

Annexe 7 : LETTRES D'ENGAGEMENT CEZ a.s et CEZ FRANCE

Annexe 8 : AVIS CONSULTATIF DES SERVICES DE L'ETAT (DEFENSE, DGAC, METEO FRANCE)

Annexe 9 : NOTATIONS MOODYS ET S&P

ANNEXES

ANNEXE 1 : CERTIFICAT INSEE ET EXTRAIT KBIS DE LA FERME EOLIENNE DU BLESSONNIER



Service Statistique
Répertoire SIRENE

Service Info Sirene
09 72 72 6000
prix d'un appel local

SITUATION AU REPERTOIRE SIRENE

À la date du 27/01/2025

Description de l'entreprise	Entreprise active depuis le 01/12/2016
Identifiant SIREN	813 057 445
Identifiant SIRET du siège	813 057 445 00096
Dénomination	FERME EOLIENNE DU BLESSONNIER
Catégorie juridique	5710 - SAS, société par actions simplifiée
Activité Principale Exercée (APE)	35.11Z - Production d'électricité
Appartenance au champ de l'ESS ¹	Non
Appartenance au champ des sociétés à mission	

Description de l'établissement	Etablissement actif depuis le 17/10/2024
Identifiant SIRET	813 057 445 00096
Adresse	1 RUE DE LA SOUFFLERIE 31500 TOULOUSE
Activité Principale Exercée (APE)	70.10Z - Activités des sièges sociaux

¹ : Economie Sociale et Solidaire

Important : A l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code APE, n'ont de valeur que pour les applications statistiques (décret n°2007-1888 du 26 décembre 2007 portant approbation des nomenclatures d'activités françaises et de produits, paru au JO du 30 décembre 2007).

Avertissement : Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation.

Greffé du Tribunal de Commerce de Toulouse
PL DE LA BOURSE
BP 7016
31068 TOULOUSE CEDEX 7
N° de gestion 2015B02731

Code de vérification : PolPo4RNUG
<https://contrôle.infogreffe.fr/contrôle>



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 26 janvier 2025

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 813 057 445 R.C.S. Toulouse
Date d'immatriculation 13/08/2015
Dénomination ou raison sociale **FERME EOLIENNE DU BLESSONNIER**
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)
Capital social 100,00 Euros
- Mention du 23/10/2020 Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Assemblée générale du 23/10/2020 : Décision de non-dissolution de la société malgré des capitaux propres devenus inférieurs à la moitié du capital social du fait des pertes constatées par décision en date du 13/08/2020.
Adresse du siège 1 rue de la Soufflerie 31500 Toulouse
Activités principales Exploiter une centrale éolienne de production d'électricité.
Nomenclature d'activités française (code NAF) 3511Z
Durée de la personne morale Jusqu'au 13/08/2114
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms DELBRÜCK-VON BORCKE Dorotea
Date et lieu de naissance Le 20/04/1972 à Rendsburg (Allemagne)
Nationalité Allemande
Domicile personnel Mastbrookerweg 18A, 24768 Rendsburg (Allemagne)

Directeur général

Nom, prénoms CASSE Stéphanie
Nom d'usage MASSIN
Date et lieu de naissance Le 10/01/1978 à Montpellier (34)
Nationalité Française
Domicile personnel 16 allée des Vignes d'Amédée 34980 Saint-Gély-du-Fesc

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Vesoul / Gray Etablissement principal

Le Greffier



Signature of the Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

ANNEXE 2 : BILANS SOMMAIRES ET COMPTES DE RESULTAT

En K€

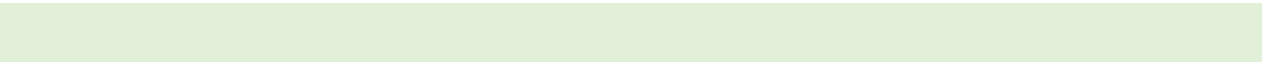
Bilan ABO Energy Groupe		2021	2022	2023
ACTIF IMMO	A.Actif immobilisé	14 451	13 643	13 961
	1.Immobilisations incorporelles	1 474	1 574	1 125
	2.Immobilisations corporelles	7 234	9 043	10 071
	3.Immobilisations financières	5 743	3 026	2 765
ACTIF CIRCULANT	B.Actif circulant	279 044	432 992	475 465
	I. Stock	133 019	124 152	208 109
	produits et services en cours	163 879	229 102	313 533
	produits finis	2 512	3 397	4 424
	acomptes versés	11 827	17 212	40 280
	acomptes reçus	-45 199	-125 560	-150 128
	II Créances	115 869	212 990	220 674
	Clients	10 860	26 502	47 177
	Autres actifs	105 009	186 488	173 497
	III Titres	11 684	8 775	9 512
	IV Caisse, avoirs auprès de la banque	18 472	87 075	37 170
	C Comptes de régularisation	699	1 176	1 995
	D Impôts différés actifs	2 866	3 453	2 524
Total actif		297 060	451 264	493 945
CAPITAUX PROPRES	A Capitaux propres	149 865	170 058	192 772
	I Capital souscrit	9 221	9 221	9 221
	II Réserve	45 490	45 490	45 490
	III Réserves de bénéfices	81 526	90 811	110 639
	IV Ecart des fonds propres dû à la conversion des devises	-217	-90	149000
	V Compte de report à nouveau			
	VI Bénéfice de l'exercice	13 804	24 590	27 252
	VII Parts d'autres associés	41	36	21
	B. Instruments de financement hybrides (Mezzanines)	13 669	13 412	13 680
	C. Provisions	21 355	36 695	44 090
DETTES	D. Dettes	112 171	229 705	241 869
	Dettes envers des établissements de crédit	45 609	137 944	157 443
	Emprunts obligataires	40 338	42 636	42 636
	acomptes reçus			
	Fournisseurs	14 034	19 081	18 454
	Dettes envers des entreprises liées	2 949	4 682	5 041
	Autres dettes	9 241	25 362	18 295
	E. Comptes de régularisation	1	1 394	1 191
Total Passif		297 060	451 264	343

Tableau 10 : Bilan d'ABO Energy Groupe (2020 à 2022)

En K€

Compte de résultat ABO Energy Groupe	2021	2022	2023
Produits d'exploitation	192 596	313 203	406 767
Charges de matériel	78 280	148 807	210 278
Charges de personnel	63 397	77 730	98 187
Autres charges d'exploitation	20 440	29 694	38 965
EBITDA	30 479	56 972	59 337
Revenus financiers	951	3 587	7 704
Charges d'intérêts	2 182	5 613	7 262
Amort. sur éléments de l'actif immobilisé et immobilisations corporelles ainsi que sur frais d'établissement	1 929	3 002	4 312
Amort. sur éléments de l'actif circulant dans la mesure où ils sont supérieurs aux amort. normaux au sein de la sté	6 102	10 846	12 389
Dépréciation des éléments financiers	255	2 861	1 307
EBT	20 962	38 237	41 771
Impôts	7 152	13 662	14 548
Résultat	13 804	24 590	27 252

Tableau 11 : Comptes consolidés d’ABO Energy Groupe (2021 à 2023)



**ANNEXE 3 : BILANS SOMMAIRES ET COMPTES DE RESULTAT DE CEZ DE 2020
A 2023**

CEZ GROUP

BILAN CONSOLIDÉ

(en Mio EUR)

	31.12.2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Actifs				
Immobilisations corporelles :				
Immobilisations corporelles, valeur brute	38 331	37 782	32 623	31 536
Réserves et provisions	-21 780	-21 140	-18 564	-17 185
Immobilisations corporelles, valeur nette	16 552	16 641	14 059	14 350
Combustible nucléaire, valeur nette	656	501	499	522
Investissements corporels inachevés, valeur nette	1 078	1 051	800	764
Immobilisations corporelles, combustible nucléaire et Investissements au total	18 286	18 194	15 359	15 636
Autres immobilisations corporelles :				
Titres mis en équivalence	151	157	149	155
Actifs financiers dont l'utilisation est limitée	1 020	902	793	816
Autres immobilisations financières, valeur nette	1 229	699	449	419
Immobilisations incorporelles, valeur nette	1 124	1 021	906	924
Actifs d'impôt différé	56	2 109	407	32
Total des autres immobilisations	3 580	4 887	2 702	2 346
Total des immobilisations	21 867	23 081	18 060	17 982
Actifs circulants :				
Trésorerie et équivalent de trésorerie	441	1 531	1 015	231
Créances, valeur nette	3 428	6 998	5 233	2 425
Crédit d'impôt	38	37	15	25
Stock de matériel, valeur nette	819	995	509	377
Stock de combustibles fossiles	116	65	25	46
Quotas d'émissions	1 246	1 241	748	1 442
Autres actifs financiers, valeur nette	4 518	11 646	18 947	2 358
Autres actifs circulants	925	712	520	340
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	-	1 538
Total des actifs circulants	11 531	23 223	27 012	8 783
Total des actifs	33 398	46 305	45 072	26 765

Le taux de change: 1 EUR = 24,725 CZK

Compilé en 11/2024

Passifs

Capitaux propres :

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	2 176	2 250	2 050	2 050
Capital social	-54	-56	-54	-108
Bénéfices et fonds de capital non répartis	7 749	8 631	4 142	6 970
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère :	9 871	10 825	6 138	8 911
Participations minoritaires	63	57	67	179
Total des capitaux propres	9 933	10 883	6 205	9 090
Dettes à long terme :				
Dettes à long terme sans partie payable dans un délai d'un an	5 300	5 864	3 655	4 652
Provisions	6 691	6 109	4 461	4 013
Autres dettes financières long terme	247	1 657	1 342	359
Passif d'impôt différé	1 775	576	490	739
Autres dettes long terme	1	1	1	1
Total des dettes à long terme	14 014	14 206	9 949	9 764
Dettes à court terme :				
Crédit à court terme	296	2 219	964	37
Partie des dettes à long terme payable dans un délai d'un an	1 236	370	634	1 095
Dettes commerciales et autres	2 421	3 542	3 274	2 789
Dettes d'impôt	92	691	86	21
Provisions	1 258	1 293	695	521
Autres dettes financières court terme	3 338	12 320	22 900	2 748
Autres passifs	809	781	365	258
Dettes liées à des actifs classés comme détenus en vue de la vente	-	-	-	-
Total des passifs à court terme	9 450	21 216	28 918	7 911
Total des passifs	33 398	46 305	45 072	26 765

Le taux de change: 1 EUR = 24,725 CZK

Compilé en 11/2024

ANNEXE 4 : ACCORD DE PRINCIPE POUR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE AVEC VESTAS



SAS Ferme Eolienne du Blessonnier
Attention to Raquel Estirado

Date
Montpellier, 28 janvier 2025/OLIME

Accord de principe

Si Vestas est retenu comme fournisseur des 11 éoliennes V150-4.2MW 166m hh par la SAS Ferme Eolienne du Blessonnier, la société ABO Energy directement et /ou avec une de ses filiales contractera un contrat de maintenance avec la SAS Ferme Eolienne du Blessonnier qui pourra couvrir une durée allant jusqu'à 20 ans.

Le contrat de maintenance comprendra une garantie de disponibilité technique du parc de

- 97% pour les années 1 à 20.

Le contrat de maintenance inclurait les prestations suivantes :

- Maintenance préventive programmée
- Maintenance curative
- Télésurveillance
- Rédaction de rapports mensuels
- Fourniture de pièces détachés et consommables
- Fournitures des outillages et des équipements nécessaires
- Mises à jour et révisions des documents de référence
- Analyse et rapports de pannes
- Gestion et évacuation des déchets
- Maintenance des cellules
- Maintenance du balisage
- Maintenance du système de surveillance d'usure

Nous attestons également par la présente, que la conclusion d'un contrat de ce type permet à la SAS Ferme Eolienne du Blessonnier de garantir un fonctionnement des éoliennes optimisé.

Vestas France SAS
Fait à Montpellier, le 28.01.2025

Cordialement,

Oliver Mersch
Senior Sales Manager

Vestas France SAS

770, avenue Alfred Sauvy, Parc de l'Aéroport, 34470 Pérols, France
Tel: +33 4 67 202 202, Fax: +33 4 67 207 899, vestas-france@vestas.com, www.vestas.fr
Capital share: EUR 5,040,000
Company Reg. No.: N. RCS MONTPELLIER B SIRENE 440 849 016
Company Reg. Name: Vestas France SAS

ANNEXE 5 : REFERENCES DES PARCS ABO ENERGY

Ressource	Pays	Région	Constructeur	Modèle	Capacité (MW)	Année
Treis-Karden	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V150	8,4	2022
Rommerskirchen	Allemagne	Rhénanie-du-Nord-Westphalie	Vestas	V126	3,45	2022
Gielert	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N149	11,4	2022
Hainstadt-Buchen	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Vestas	V126	13,8	2022
Donaborów	Pologne	Wielkopolska	Siemens Gamesa	SG114	19,8	2022
Kokkoneva	Finlande	Ostrobotnie du Nord	Nordex	N149	43,2	2022
Wahlheim	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex Acciona	N149	4,5	2022
Clogheravaddy II	Irlande	Donegal	Vestas	V105	10,8	2022
Cuevas de Velasco	Espagne	Castilla-La Mancha	General Electric	GE158	104,5	2022
Dreieck Spreeau	Allemagne	Brandenburg	Vestas	V150	33,6	2021
Sievi	Finlande	North Ostrobothnia	Vestas	V150	30	2021
Pihtipudas	Finlande	Central Finland	Vestas	V150	30	2021
Lion-en-Beauce	France	Loiret	Siemens Gamesa	G114	7,88	2021
Nord-Sarthe II	France	Pays-de-la-Loire	Nordex	N131	9	2021
Görzig-Ost	Allemagne	Brandenburg	Nordex	N149	13,5	2021
Välikangas	Finlande	North Ostrobothnia	Vestas	V150	103,2	2021
Einöllen	Allemagne	Rhineland-Palatinat	GE Energy Energy	GE 5.3-158	15,9	2021
Mörsfeld	Allemagne	Rhineland-Palatinat	Nordex	N117	7,2	2021
Gurunhuel	France	Côtes d’Armor	Nordex	N117	6	2021
St. Hilaire-du-Maine	France	Mayenne	Nordex	N117	11,4	2021
Villegats	France	Charente	Nordex	N117	9,6	2021
La Plaine	France	Nouvelle-Aquitaine	Vestas	V110	6	2020
Wadern-Wenzelstein	Allemagne	Sarre	Nordex	N131	9,9	2020
Adorf	Allemagne	Hesse	Nordex	N131	6,6	2019
Bad Arolsen	Allemagne	Hesse	Vestas	V126	6,9	2019
Clogheravaddy	Irlande	Donegal	Vestas	V105	10,8	2019
Champs des Moulins / La Morlière / Traversay (Chaunay)	France	Nouvelle-Aquitaine	Vestas	V100	18	2019
Arzfeld Ost	Allemagne	Rhineland-Palatinat	Vestas	V136	21,6	2019
Imweiler	Allemagne	Rhineland-Palatinat	Nordex	N117	9	2019
Forst Briesnig	Allemagne	Brandenburg	Senvion	3.2M-122	16	2018
Wennerstorf II	Allemagne	Basse-Saxe	Nordex	N149	9	2018
Nord-Sarthe	France	Pays-de-la-Loire	Siemens Gamesa	G97	10	2018
Cappawhite B	Irlande	Tipperary	Vestas	V105	14,4	2018
Horbach	Allemagne	Rhineland-Palatinat	Vestas	V126	9,9	2018
Arzfeld West	Allemagne	Rhineland-Palatinat	Vestas	V136	10,8	2018
Muntila	Finlande	Varsinais-Suomi	Nordex	N131	9	2017
Grebenau	Allemagne	Hesse	Nordex	N131	13,2	2017
Kirchheim	Allemagne	Hesse	Nordex	N131	9,9	2017
Ratiperä	Finlande	Satakunta	Nordex	N131	27	2017
Haapajärvi II	Finlande	Ostrobotnie du Nord	Vestas	V126	23,1	2017
Berger Wacken	Allemagne	Rhineland-Palatinat	Nordex	N117	4,8	2017
Breit	Allemagne	Rhineland-Palatinat	Vestas	V112	13,2	2017
Ahorn-Buch	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	11	2017
Kloppberg II	Allemagne	Rhineland-Palatinat	Vestas	V117	6,9	2017

Neuss II	Allemagne	Rhénanie-du-Nord-Westphalie	Senvion	MM100	2	2017
Nonnenholz	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	11	2017
Merschbach	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V126	6,6	2017
Avessac	France	Pays-de-la-Loire	Gamesa	G114	10	2017
Ahorn-Schillingstadt II	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	2,75	2017
Ahorn-Schillingstadt II	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Nordex	N131	3,3	2017
Röslau	Allemagne	Bavière	GE vent Energy	GE 2.75-120	8,25	2017
Eiterfeld-Buchenau	Allemagne	Hesse	Vestas	V126	17,25	2016
Silovuori	Finlande	Ostrobotnie du Nord	Vestas	V126	26,4	2016
Hirschlanden	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	5,5	2016
Hofbieber-Traisbach	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	7,2	2016
Ahorn-Schillingstadt	Allemagne	Bade-Wurtemberg	GE vent Energy	GE 2.75-120	11,12	2016
Horath	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V112	29,7	2016
Uckley-Nord	Allemagne	Brandenburg	Nordex	N131	33	2016
Schwarzbruch	Allemagne	Sarre	Vestas	V126	6,6	2016
Lahr	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N131	3	2016
Brion-Mignaudières	France	Nouvelle-Aquitaine	Vestas	V90	12	2016
Confolentais	France	Nouvelle-Aquitaine	Vestas	V110	12	2015
Zilshausen	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	7,2	2015
Mörsdorf Süd	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	7,2	2015
Kirchhain II	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	7,2	2015
Himmelwald	Allemagne	Sarre	GE vent Energy	GE 2.75-120	13,75	2015
Haapajärvi	Finlande	Ostrobotnie du Nord	Vestas	V126	6,6	2015
Jungenwald	Allemagne	Sarre	GE vent Energy	GE 2.75-120	5,5	2015
Framersheim III	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Senvion	3.4M	13,6	2015
Dinkelsbühl-Wilburgstetten	Allemagne	Bavière	Vestas	V126	13,2	2015
Gollmitz	Allemagne	Brandenburg	Senvion	3.2M	6,4	2015
Saint Nicolas-des-Biefs	France	Auvergne-Rhône-Alpes	Vestas	V90	14	2015
Couffé	France	Pays-de-la-Loire	Vestas	V90	10	2014
Mörsdorf Nord	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	19,2	2014
Schnorbach	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Senvion	3.2M114	6,4	2014
Berngerode	Allemagne	Hesse	GE vent Energy	GE 2.75-120	30	2014
Dittelsheim-Heßloch II	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Senvion	3.4M104	10,2	2014
Weilrod	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	16,8	2014
Bad Hersfeld	Allemagne	Hesse	GE vent Energy	GE 2.75-120	15	2014
Wächtersbach-Neudorf	Allemagne	Hesse	GE vent Energy	GE 2.75-120	7,5	2014
Laubach IV	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V90	2	2014
Laubach-Pleizenhausen	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	4,8	2014
Laubach-Pleizenhausen	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Senvion	3.2M114	3,2	2014
Brünnsstadt	Allemagne	Bavière	Senvion	3.2M114	9,6	2014
Kirchhain	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	12	2013
Moquepanier	France	Nouvelle-Aquitaine	Vestas	V90	16	2013

Projet de parc éolien du Blessonnier – Communes de Francourt, Renaucourt, Roche-et-Raucourt et Volon (70)

Clamecy	France	Bourgogne Franche Comté	REpower	MM92	12,3	2013
Escamps	France	Bourgogne Franche Comté	REpower	MM92	4,1	2013
Migé	France	Bourgogne Franche Comté	REpower	MM92	10,25	2013
Linden	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N117	4,8	2013
Schwanfeld	Allemagne	Bavière	Nordex	N117	12	2013
Uettingen	Allemagne	Bavière	Nordex	N117	7,2	2013
Wahlbach	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.2M	9,6	2013
Alsheim	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82	6,9	2013
Framersheim	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.4M	6,8	2013
Nozay	France	Pays-de-la-Loire	Vestas	V90	16	2013
Gibbet Hill	Irlande	County Wexford	Nordex	N90	15	2013
Niederhambach	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.4M	17	2013
Dittelsheim-Heßloch	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82	9,2	2013
Glenough	Irlande	County Tipperary	Nordex	N90	2,5	2012
Hohenahr	Allemagne	Hesse	Nordex	N117	16,8	2012
Remlingen	Allemagne	Bavière	Nordex	N117	14,4	2012
Rayerschied	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.4M	17	2012
Niederlehme	Allemagne	Brandenbourg	Vestas	V90	4	2012
Dorn-Dürkheim	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82 E2	16,1	2012
Souilly Côte du Gibet	France	Grand Est	Vestas	V90	10	2012
Souilly La Gargasse	France	Grand Est	Vestas	V90	8	2012
Sliven	Bulgarie	Balkangebirge	Vestas	V90	4	2012
Heidenburg II	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82 E2	2,3	2012
Helmstadt	Allemagne	Bavière	Nordex	N100	12,5	2012
Assac	France	Occitanie	REpower	MM 92	20	2011
Siegbach	Allemagne	Hesse	Nordex	N100	7,5	2011
Klosterkumbd	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	3.4M	20,4	2011
Flechtsdorf IV	Allemagne	Hesse	REpower	MM 92	2	2011
Lairg	Royaume Uni	Schottland, Highlands	Nordex	N80	7,5	2011
Glenough	Irlande	County Tipperary	Nordex	N80	10	2011
Glenough	Irlande	County Tipperary	Nordex	N90	22,5	2011
Heidenburg	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Enercon	E82	4,6	2011
Friedberg	Allemagne	Hesse	Vestas	V90	6	2011
Neuss	Allemagne	Rhénanie-du-Nord-Westphalie	Vestas	V90	2	2011
Laubach	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	REpower	MM92	2	2010
Haupersweiler	Allemagne	Sarre	Nordex	N90	15	2010
Schöneseeffen	Allemagne	Rhénanie-du-Nord-Westphalie	Enercon	E82	2,3	2010
Flechtsdorf III	Allemagne	Hesse	REpower	MM92	2	2010
Saulgond-Lesterps	France	Nouvelle-Aquitaine	Vestas	V90	14	2010
Gortahile	Irlande	County Laois	Nordex	N90	20	2010
Schwarzerden	Allemagne	Sarre	Nordex	N90	5	2010
Berschweiler	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N100	2,5	2010
Berviller	France	Grand Est	REpower	MM92	10	2009
Cuq	France	Occitanie	Vestas	V90	12	2009
Düngenheim	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Vestas	V90	4	2009
Repperndorf	Allemagne	Bavière	Vestas	V90	6	2009
Conteville	France	Normandie	Enercon	E70 E4	4	2008
Roudouallec	France	Bretagne	Enercon	E53	5,6	2008

Villemur	France	Nouvelle-Aquitaine	Nordex	N90	2,3	2008
Xambes	France	Nouvelle-Aquitaine	Nordex	N90	11,5	2008
Jaladeaux	France	Nouvelle-Aquitaine	Nordex	N90	9,2	2008
Combusins	France	Nouvelle-Aquitaine	Nordex	N90	11,5	2008
Broich	Allemagne	Rhénanie-du-Nord-Westphalie	Enercon	E53	2,4	2007
Nottuln	Allemagne	Rhénanie-du-Nord-Westphalie	Nordex	S77	6	2007
Schackstedt	Allemagne	Saxe-Anhalt	Vestas	V90	2	2007
Derval/Lusanger	France	Pays-de-la-Loire	REpower	MM82	16	2007
Weeze-Wemb	Allemagne	Rhénanie-du-Nord-Westphalie	Nordex	S77	6	2007
Asendorfer Kippe	Allemagne	Saxe-Anhalt	Vestas	V90	20	2007
Menil la Horgne	France	Grand Est	REpower	MD77	10,5	2007
Diemelsee	Allemagne	Hesse	Nordex	S77	1,5	2006
Diemelsee	Allemagne	Hesse	Vestas	V82	1,5	2006
Meligny le Grand	France	Grand Est	REpower	MM82	8	2006
Fohren-Linden/ Eckersweiler	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N90	11,5	2006
Flechtsdorf II	Allemagne	Hesse	Nordex	S77	1,5	2006
Losheim (Eifel)	Allemagne	Rhénanie-du-Nord-Westphalie	Nordex	S70	9	2006
Bedburg	Allemagne	Rhénanie-du-Nord-Westphalie	Vestas	V80	24	2006
Undenheim	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	GE vent Energy	GE 1.5sl	3	2005
Korschenbroich	Allemagne	Rhénanie-du-Nord-Westphalie	Nordex	S77	7,5	2005
Talling	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N90	4,6	2005
Téterchen	France	Grand Est	REpower	MD77	9	2004
Marpingen	Allemagne	Sarre	GE vent Energy	GE 1.5sl	4,5	2004
Losheim	Allemagne	Sarre	GE vent Energy	GE 1.5sl	4,5	2004
Kevelaer	Allemagne	Rhénanie-du-Nord-Westphalie	Nordex	S77	1,5	2004
Helmscheid	Allemagne	Hesse	Micon	NM 60	2	2004
Helmscheid	Allemagne	Hesse	Südvent	S77	1,5	2004
Flechtsdorf	Allemagne	Hesse	Südvent	S77	6	2004
Rohrhardsberg	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Enercon	E66/18.70	1,8	2003
Roskopf	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Enercon	E66/18.70	7,2	2003
Wennerstorf	Allemagne	Basse-Saxe	AN Bonus	1,3 MW/62	5,2	2003
Holzschlägermatte	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Enercon	E66/18.70	3,6	2003
Gembeck II	Allemagne	Hesse	REpower	MM77	6	2003
Gembeck I	Allemagne	Hesse	REpower	MM77	6	2003
Krähenberg	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Devent	D6	6,25	2003
Berglicht	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Südvent	S77	13,5	2002
Vettweiß/ Nörvenich	Allemagne	Rhénanie-du-Nord-Westphalie	GE vent Energy	GE 1,5s	9	2002
Vettweiß/ Nörvenich	Allemagne	Rhénanie-du-Nord-Westphalie	Fuhrländer	MD 70	1,5	2002
Rülfenrod	Allemagne	Hesse	Enron	1.5sl	7,5	2002
Adorf	Allemagne	Hesse	Devent	D6	4	2002
Schleiden	Allemagne	Rhénanie-du-Nord-Westphalie	Tacke	TW 1,5s	25,5	2002
Schelder Wald	Allemagne	Hesse	Enron	1.5sl	4,5	2001
Kippenheim	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Südvent	S77	1,5	2001

Projet de parc éolien du Blessonnier – Communes de Francourt, Renaucourt, Roche-et-Raucourt et Volon (70)

Freiamt	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Enercon	E66	5,4	2001
Burg-Gemünden	Allemagne	Hesse	Nordex	N62	3,9	2001
Raibach	Allemagne	Hesse	Fuhrländer	FL 1000	2	2001
Mahlberg	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Nordex	N80	5	2000
Ettenheim	Allemagne	Bade-Wurtemberg	Nordex	N62	3,9	2000
Frankenberg	Allemagne	Hesse	Nordex	N43	1,2	1999
Kloppberg	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N43	8,4	1998
Framersheim	Allemagne	Rhénanie-Palatinat	Nordex	N54	3	1998
Vadenrod	Allemagne	Hesse	Enercon	E40	1,5	1997
Niederlistingen/ Ersen	Allemagne	Hesse	Micon	M 1800	1,8	1996
Total					2022,45	

ANNEXE 6 : ATTESTATIONS DE SAARLB ET DE CITIBANK EUROPE



ČEZ, a.s.
Mr. Pavel Kunc
Duhová 2/1444
140 53 Praha 4
Czech Republic

Johanna Ecker
Project Finance
PF
17.12.2024

Fon +49 681 383 1599
Johanna.Ecker@saarlb.de

Ferme Eolienne du Blessonnier - Attestation

Mesdames et Messieurs,

Nous soussignés, Landesbank Saar, établissement de crédit et d'émission de lettres de gage de droit public allemand, au capital de 254,619,407.03 euros, dont le siège social est à SAARBRÜCKEN (D-66111 Allemagne), Ursulinenstraße 2, inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés (Handelsregister) de SAARBRÜCKEN, sous le numéro HRA 8589, représentée par Caroline Stoetzer et Johanna Ecker, dûment habilité(s) à cet effet,

Certifions par la présente que la Société ČEZ, a. s., constituée sous la forme d'une société Anonyme au capital de CZK 53,798,975,900, dont le siège est Duhová 2/1444, 140 53 Prague, République Tchèque ayant pour numéro unique d'identification 452 74 649 au registre du Commerce tenu par le Tribunal municipal de Prague, section B, rubrique 1581, est cliente de notre établissement depuis plusieurs années.

Cette société, cliente de notre établissement, respecte parfaitement ses engagements envers les sociétés Ferme Eolienne des Breuils SAS, Ferme Eolienne de Neuville-aux-Bois SAS, Ferme Eolienne de Nueil-sous-Faye SAS et Ferme Eolienne de la Piballe SAS.

Notre banque est disposée à examiner une demande de crédit en vue de la réalisation et l'exploitation du parc éolien de la Ferme Eolienne du Blessonnier d'une capacité d'installation de 46.2 MW développé par ČEZ, a. s., objet de cette demande d'autorisation d'exploiter.

Cette attestation est émise à la demande de la société ČEZ, a. s.

saarLB
Landesbank Saar
Ursulinenstraße 2
66111 Saarbrücken

FON +49 681 383-01
FAX +49 681 383-1200

service@saarlb.de
www.saarlb.de

BIC/SWIFT SALADE55XXX
UST-ID DE138116952
HRA 8589 Amtsgericht
Saarbrücken

Finanzgruppe

Être proche
POUR VOIR PLUS LOIN



Citibank Europe plc,
organizacní složka
Bucharova 2641/14
158 02 Praha 5
République tchèque

Réception: +420 233 061 111
IDENTIFIANT: 28198131
NUMÉRO D'IDENTIFICATION
FISCALE: CZ28198131
SWIFT: CITICZPX



Avec nos meilleures salutations

Landesbank Saar – SaarLB

Caroline Stöetzer

Johanna Ecker

SaarLB

Landesbank Saar
Ursulinenstraße 2
66111 Saarbrücken
FON +49 681 383-01
FAX +49 681 383-1200
service@saarlb.de
www.saarlb.de

BIC/SWIFT SALADE5XXX
UST-ID DE138116952
HRA 8589 Amtsgericht
Saarbrücken

Finanzgruppe

Être proche
POUR VOIR PLUS LOIN

À Prague, le 16. Décembre 2024

Re: Certificat

Nous, ci-dessous, avons signé Citibank Europe plc, une société établie et existante en vertu de la loi irlandaise, siège social à Dublin, North Wall Quay 1, Irlande, inscrite au registre des sociétés de la République d'Irlande, sous le numéro 132781, menant ses entreprise en République Tchèque par l'intermédiaire de Citibank Europe plc, organizační složka, siège social à Prague 5, Stodůlky, Bucharova 2641/14, code postal 158 02, numéro d'identification 28198131, inscrite au registre du commerce auprès du tribunal municipal de Prague, section A, Insérer 59288 (la « Banque »), représentée par M. Ladislav Kovář, sur la base d'une autorisation,

confirme par la présente que

depuis 16. décembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2007 ČEZ, a. s., siège social à Praha 4, Duhová 2/1444, code postal 14053, numéro d'identification 45274649, inscrite au registre du commerce auprès du tribunal municipal de Prague, section B, insert 1581 (la « Société ») était un client de Citibank a.s., ayant son siège social à Prague 6, Vokovice, Evropská 423/178, Postal Code 166 40, numéro d'identification. 16190891. Depuis le 1er janvier 2008, la Société poursuit cette relation avec la Banque en tant que successeur légal de Citibank a.s.

À la date des présentes, toutes les dettes de la Société envers la Banque ont été dûment et à temps satisfaites par la Société et la Société est un client digne de confiance pour la Banque.

Nous avons appris de la Société qu'elle a l'intention de construire et d'exploiter le parc éolien de la Ferme Eolienne du Blessonnier d'une capacité d'installation de 46,2 MW. Nous confirmons qu'à la demande de la Société, nous sommes prêts à examiner les possibilités de fournir ce financement par notre Banque.

Cette référence est émise à la demande de la Société.

Sincèrement,

Josef Vitovec
Sur autorisation
Citibank Europe plc



Citibank Europe plc, société établie et existant en vertu de la loi irlandaise, siège social à Dublin, North Wall Quay 1, Irlande, inscrite au registre des sociétés de la République d'Irlande, sous le numéro 132781, exerce ses activités en République tchèque par l'intermédiaire de Citibank Europe plc, organizační složka, siège social à Prague 5, Stodůlky, Bucharova 2641/14, Code postal 158 02, N° d'enregistrement 28198131, inscrite au registre du commerce auprès du tribunal municipal de Prague, section A, insert 59288. Membre de Citigroup. Citibank Europe plc est réglementée par la Banque centrale d'Irlande.
Administration: Natalia Buzek (Pologne), Desmond Crowley (Irlande), Ryan Davis (U.K.), Susan H. Dean (U.K.), Patrick Devilde (Belgique), Peter Jameson (Irlande), Fabio Lisani (Italie), Gillian Langley (U.K.), Peter McCarthy (U.K.), Jeanne E. Shan (U.K.).
Secrétaire de la société: Fiona Mahon (Irlande).

ANNEXE 7 : LETTRES D'ENGAGEMENT CEZ A.S ET CEZ FRANCE



LETTRE D'ENGAGEMENT

Nous soussignés,

Monsieur Jan Brožík, née le 22.02.1972 à Most (République Tchèque), de nationalité tchèque, et Monsieur Jan Hájek, née le 16.4.1979 à Zatec (République Tchèque) de nationalité tchèque, demeurant professionnellement au Duhová 425/1, 140 53 Prague, représentants de la société ČEZ, a.s., au capital de 2.152.000.000 euros, ayant son siège social Duhová 425/1, 145 Prague, inscrite au registre du commerce de Prague sous le numéro 452 74 649,

engageons la société ČEZ, a.s., actionnaire de CEZ France SAS, elle-même actionnaire de la Ferme Eolienne du Blessonnier SAS, 1 rue de la Soufflerie, 31506 Toulouse, inscrite au registre du commerce de Toulouse sous le numéro 813 057 445,

à fournir à la Ferme Eolienne du Blessonnier l'ensemble des fonds nécessaires et l'ensemble de leurs compétences techniques afin de garantir à celle-ci qu'elle disposera des capacités techniques et financières suffisantes pour construire et honorer ses engagements dans le cadre de l'exploitation et du démantèlement de son parc éolien, dans le cas où l'actionnaire de ČEZ, a.s. prendra la décision finale pour l'investissement.

ČEZ, a.s. mettra tout en œuvre pour que la société Ferme Eolienne du Blessonnier soit en mesure de conclure un contrat de financement de son parc éolien avec une banque de premier rang et lui apportera les fonds propres nécessaires à la conclusion de ce contrat. A défaut, ČEZ, a.s. s'engage à financer la totalité des coûts de la société Ferme Eolienne du Blessonnier sur ses fonds propres.

Le montant d'investissement pour la réalisation du parc éolien de la Ferme Eolienne du Blessonnier et de son raccordement électrique est actuellement estimé à 86,77 m€ répartis entre 17,354 m€ en fonds propres et 69,416 m€ en prêts bancaires.

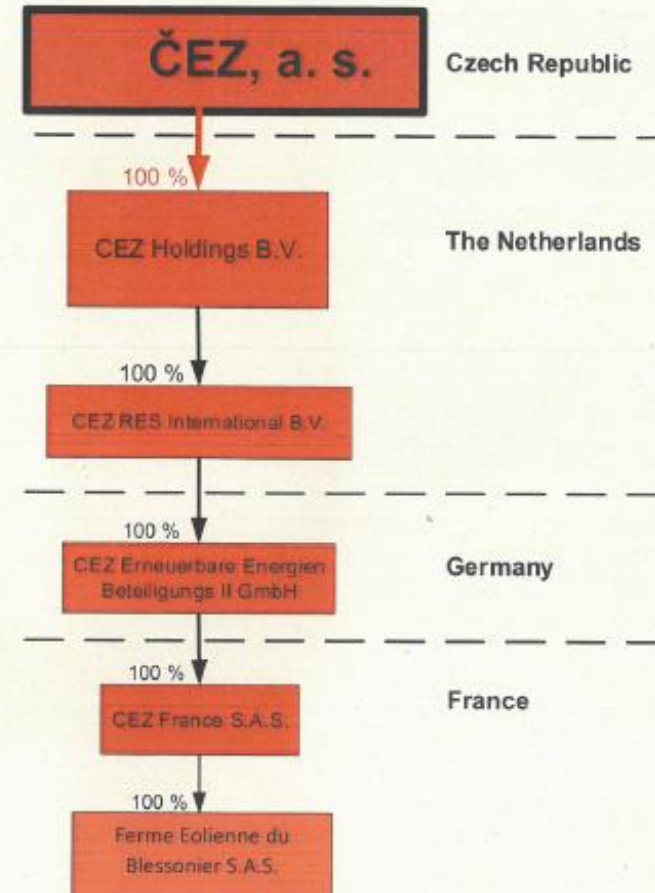
ČEZ, a.s. dispose donc de l'ensemble des capacités financières, et à travers elle et son engagement de les fournir à la société Ferme Eolienne du Blessonnier, celle-ci peut également s'en prévaloir.

Prague, le 22.11.2024

Jan BROŽÍK
ČEZ, a.s.

Jan HÁJEK
ČEZ, a.s.

CEZ GROUP



LETTRE D'ENGAGEMENT

Nous soussignés,

Madame Kateřina Smrčková, née le 08/06/1988 à České Budějovice (République Tchèque), de nationalité tchèque, et Madame Stéphanie Massin, née le 10/01/1978 à Montpellier (France) de nationalité française, demeurant professionnellement au 8 Esplanade Compans Caffarelli, Immeuble Atria, 31000 Toulouse, gérants de la société CEZ France SAS, société par actions simplifiée au capital de 472.000 euros, ayant son siège social 8 Esplanade Compans Caffarelli, Immeuble Atria, 31000 Toulouse, inscrite au registre du commerce de Toulouse sous le numéro 830 572 699,

engageons la société CEZ France SAS, actionnaire de la Ferme Eolienne du Blessonnier SAS, 1 rue de la Soufflerie, 31506 Toulouse, inscrite au registre du commerce de Toulouse sous le numéro 813 057 445,

à fournir à la Ferme Eolienne du Blessonnier l'ensemble des fonds nécessaires et l'ensemble de leurs compétences techniques afin de garantir à celle-ci qu'elle disposera des capacités techniques et financières suffisantes pour construire et honorer ses engagements dans le cadre de l'exploitation et du démantèlement de son parc éolien, dans le cas où l'actionnaire de CEZ France SAS prendra la décision finale pour l'investissement.

CEZ France SAS mettra tout en œuvre pour que la société Ferme Eolienne du Blessonnier soit en mesure de conclure un contrat de financement de son parc éolien avec une banque de premier rang et lui apportera les fonds propres nécessaires à la conclusion de ce contrat. A défaut, CEZ France s'engage à financer la totalité des coûts de la société Ferme Eolienne du Blessonnier sur ses fonds propres.

Le montant d'investissement pour la réalisation du parc éolien de la Ferme Eolienne du Blessonnier et de son raccordement électrique est actuellement estimé à 80,77 m€ répartis entre 17,354 m€ en fonds propres et 69,416 m€ en prêts bancaires.

CEZ France SAS dispose donc de l'ensemble des capacités financières, et à travers elle et son engagement de les fournir à la société Ferme Eolienne du Blessonnier, celle-ci peut également s'en prévaloir.

Toulouse, le 21.11.2024


Kateřina SMRČKOVÁ
CEZ France SAS
Présidente


Stéphanie MASSIN
CEZ France SAS
Directrice générale

CEZ France SAS

Siège social: 8 Esplanade Compans Caffarelli, Immeuble Atria, 31000 Toulouse, France
SIREN: 830 572 699 | E-mail: info@cezfrance.fr | www.cezfrance.fr

CEZ GROUP

ANNEXE 8 : AVIS CONSULTATIF DES SERVICES DE L'ÉTAT (DEFENSE, DGAC, METEO FRANCE)



Direction de la sécurité aéronautique d'État
Direction de la circulation aérienne militaire

Villacoublay, le 19 juin 2024
N° 1487 / ARM/DSAE/DIRCAM/NP

Le général de brigade aérienne Laurent Thiébaut
directeur de la circulation aérienne militaire

à

Monsieur le directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté

OBJET : construction et exploitation d'un parc éolien dans le département de la Haute-Saône (70).

RÉFÉRENCES : liste en annexe.

ANNEXE : une.

Monsieur le directeur,

Par courriel de référence g), vous sollicitez l'autorisation du ministère des armées dans le cadre de la procédure « autorisation environnementale unique » pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien comprenant 11 aérogénérateurs d'une hauteur hors tout, pale haute à la verticale, de 241 mètres sur le territoire des communes de Francourt, Renaucourt, Roche-et-Raucourt et Volon (70).

Après consultation des différents organismes concernés des forces armées, il ressort que ce projet n'est pas de nature à remettre en cause leurs missions.

Du point de vue des contraintes radioélectriques, le projet requiert une vigilance particulière par rapport aux radars militaires situés à proximité. Il s'avère que le projet engendre une gêne acceptable.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer qu'au titre de l'article R. 6352-1 du code des transports, je donne mon autorisation pour sa réalisation sous réserve que chaque éolienne soit équipée de balisages diurne et nocturne, en application de l'arrêté de référence e), conformément aux spécifications de l'arrêté de référence f).

Par ailleurs, je donne mon autorisation pour son exploitation conformément aux dispositions de l'arrêté de référence d).

À des fins de suivi des dossiers, je vous demande de bien vouloir transmettre une copie de l'arrêté préfectoral à la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile¹.

¹ Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord - Division environnement aéronautique – Site Mailloux - Base aérienne 705 – RD 910 – 37 076 Tour CEDEX 02
courriel : dsae-dircam-sdrcam-nord-envaero.chef.fct@intra.def.gouv.fr.

DSAE/DIRCAM
Base aérienne 107 – Route de Gisy – 78129 Villacoublay Air
courriel : dsae-dircam-obstacles.trait.fct@intra.def.gouv.fr

Dans l'hypothèse d'une acceptation de ce projet et afin de procéder à l'inscription de ces obstacles sur les publications d'information aéronautique, je vous prie d'informer le porteur qu'il devra faire connaître à la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile ainsi qu'à la direction régionale Centre et Est du service national d'ingénierie aéroportuaire de la DGAC :

- les différentes étapes conduisant à la mise en service opérationnel du parc éolien (déclaration d'ouverture et de fin de chantier) ;
- pour chacune des éoliennes : les positions géographiques exactes en coordonnées WGS84 (degrés, minutes, secondes), l'altitude NGF² du point d'implantation ainsi que leur hauteur hors tout (pales comprises).

Enfin, je vous prie d'attirer son attention sur le fait que se soustraire à ces obligations engagerait sa responsabilité pénale en cas de collision avec un aéronef.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le ministre des armées
et par délégation,
le général de brigade aérienne Laurent Thiébaut,
directeur de la circulation aérienne militaire.

² NGF : nivellement géographique de la France ; référence d'altitude du sol par rapport au niveau moyen des mers.



Liberté
Égalité
Fraternité
Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »
SNIA Centre et Est



Lyon, le 02/08/24

Références du dossier : 2024.70.012 / B.38005 / T.192007
Reçu le 24/05/2024

Affaire suivie par : Oureda MAOUCHE
snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr

À l'attention de :
DREAL
Guichet unique des AE

Objet : Autorisation Environnementale – Parc éolien du Blessonnier

Textes de référence :

- Arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation.
- Arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne et ses arrêtés modificatifs.

Vous sollicitez un avis sur une demande d'autorisation environnementale présentée par la société **ABO WIND** pour l'implantation de 11 éoliennes sur les communes de Francourt, Roche-et-Raucourt, Renaucourt et Volon (70), aux coordonnées géographiques ci-dessous :

Éolienne	Latitude	Longitude	Cote sol (m)	Hauteur obstacle (m)	Altitude sommitale (m)
E1	47°39'46.9"N	005°43'01.2"E	258.95	241	499.95
E2	47°39'33.6"N	005°42'46.2"E	271.6	241	512.6
E3	47°39'17.9"N	005°42'48.3"E	258.84	241	499.84
E4	47°38'31.1"N	005°44'02"E	253.98	241	494.98
E5	47°38'25.8"N	005°44'35.1"E	251.95	241	492.95
E6	47°38'10"N	005°44'18"E	251.66	241	492.66
E7	47°38'08.9"N	005°44'45"E	252.56	241	493.56
E8	47°37'49.3"N	005°44'23.4"E	248.3	241	489.3
E9	47°37'50.4"N	005°44'52.4"E	253.82	241	494.82
E10	47°37'34.3"N	005°44'38.2"E	239.79	241	480.79
E11	47°37'36.1"N	005°45'08"E	245.59	241	486.59

Je vous informe que ce projet n'est pas situé dans une zone grevée de servitudes aéronautiques et radio-électriques gérées par l'Aviation civile et n'aura pas d'incidence au regard des procédures de circulation aérienne.

Par ailleurs, il conviendrait pour le porteur de projet de se rapprocher du propriétaire de l'aérodrome à usage privé de FRANCOURT afin d'étudier la compatibilité des aérogénérateurs avec l'utilisation de l'aérodrome.

Dans ces conditions, j'émet un **avis favorable** pour la réalisation de ce parc ainsi que pour son exploitation.

REMARQUES POUR LE PÉTITIONNAIRE à inclure dans l'arrêté :

- Les éoliennes devront être équipées **d'un balisage diurne et nocturne réglementaire**, en application de l'arrêté de référence en vigueur au moment de la réalisation du parc.
- Le guichet DGAC devra être informé de la date du levage des éoliennes dans un délai de 3 semaines avant le début des travaux pour la publication du NOTAM (par mail à : snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr).

Se soustraire à ces obligations de communication pourrait entraîner la responsabilité du demandeur en cas de collision d'un aéronef avec l'éolienne.

Par ailleurs,

- Dans le cas d'utilisation d'engins de levage, d'une hauteur supérieure à 80 mètres nécessaires à la réalisation des travaux, il sera impératif de prévoir **un balisage diurne et nocturne réglementaire** (en application de l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne et ses arrêtés modificatifs).
- Les coordonnées géographiques, l'altitude du point d'implantation des éoliennes ainsi que la hauteur hors tout des ouvrages achevés devront être fournies au guichet DGAC (par mail) en temps utile. En retour, le guichet DGAC précisera au demandeur la procédure à suivre en cas de panne de balisage, en vue d'assurer l'information aéronautique des usagers aériens.

Nicolas
STARK
nicolas.star
k.dgac

Signature
numérique de
Nicolas STARK
nicolas.stark.dgac
Date : 2024.08.05
11:41:05 +02'00'

Direction Interrégionale Nord-Est
Bd Gonthier d'Andernach
BP 50120
67403 ILLKIRCH
Tél : 03 88 40 42 42



DREAL – Antenne de Besançon
A l'attention de M. Eric FLEURENTIN
21A rue A. Savary
CS 31269
25 005 BESANCON cedex

Affaire suivie par : Annick Blanck
Téléphone : 03 88 40 42 35
Courriel : observation.nord-est@meteo.fr
Notre référence : DIRNE n° 240

Illkirch le 27 juin 2018

Objet : **Projet éolien du Blessonnier (Haute Saône-70)**
Réf. : UD/PR/LL/SR 2018 - 0621H

Monsieur,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'implantation d'un parc éolien sur les communes de Francourt, Renaucourt, Roche-et-Raucourt et Volon (70 - Haute-Saône).

Les éoliennes se situeraient à une distance supérieure à 75 kilomètres du radar [1] le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens à savoir le radar de Blaisy Haut (21).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne.

Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet d'implantation de parc éolien au regard des radars météorologiques et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'assurance de toute ma considération.

Pour Météo-France Nord-Est
Le responsable de la Division Observation - Réseau

Jean-François PORQUET

[1] Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet <https://pro.meteofrance.com> identifiant de connexion : radeol - mot de passe de connexion : rad258eoLIENID

ANNEXE 9 : NOTATIONS MOODYS ET S&P

INFRASTRUCTURE AND PROJECT FINANCE

MOODY'S
INVESTORS SERVICE

CREDIT OPINION

5 April 2024

Update

✓ Send Your Feedback

RATINGS

CEZ, a.s.

Domestic	Prague, Czech Republic
Long Term Rating	Baa1
Type	Senior Unsecured - Fgn Curr
Outlook	Negative

Please see the [ratings section](#) at the end of this report for more information. The ratings and outlook shown reflect information as of the publication date.

Contacts

Knut Slatten +33.1.5330.1077
VP-Sr Credit Officer
knut.slatten@moodys.com

Andrew Blease +33.1.5330.3372
Associate Managing Director
andrew.blease@moodys.com

CEZ, a.s.

Update following change in outlook to negative

Summary

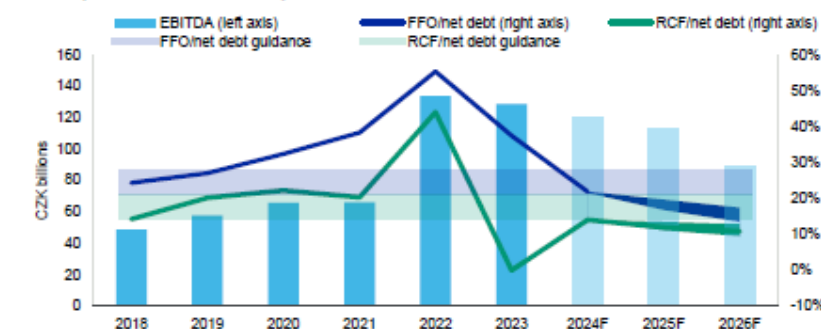
On 26 March 2024, we affirmed the Baa1 ratings of [CEZ, a.s.](#) (Baa1 negative) and changed its outlook to negative following the company's announcement that it would acquire a 55.21% stake in GasNet for €846.5 million. While the acquisition will increase the share of regulated earnings in CEZ's business mix, the acquisition comes with a substantial debt burden because GasNet is heavily indebted. Without any credit enhancing measures, we expect the company to display weak credit metrics from 2025 onwards.

CEZ's credit quality is supported by its leading position in the Czech electricity market and well-balanced vertical integration; the low-cost nature of its nuclear and lignite power generation fleet; and the relatively stable and predictable cash flow generated by its electricity distribution activities in the Czech Republic.

These positives are counterbalanced by the company's relatively high exposure to merchant power generation, which, together with the mining segment, accounted for 82% of EBITDA in 2023 given recent high wholesale prices, and volatility in commodity prices; its limited geographical diversification; its exposure to decarbonisation policies because of its centralised and carbon-intensive (lignite and coal) power generation; and the risks associated with its large investment plan, which encompasses new solar, gas and nuclear capacity in the Czech Republic, as well as continued large investments into its distribution network.

Exhibit 1

The acquisition of GasNet will pressure credit metrics from 2025 onwards



All figures and ratios are based on adjusted financial data and incorporate Moody's Global Standard Adjustments for Non-Financial Corporations.
Periods are financial year-end unless indicated.
Moody's forecasts are Moody's opinion and do not represent the views of the Issuer.
Sources: Moody's Financial Metrics™ and Moody's Ratings

MOODY'S INVESTORS SERVICE

INFRASTRUCTURE AND PROJECT FINANCE

CEZ's credit quality is supported by the [Government of the Czech Republic's](#) (Aa3 stable) 70% ownership in the company.

Credit strengths

- » Status as a major power generator in the Czech Republic, with more than 60% of output based on low-cost nuclear and renewable power generation
- » Stable cash flow, supported by regulated network distribution activities
- » Ownership by the Czech government

Credit challenges

- » Weakened credit metrics following acquisition of a majority stake in GasNet
- » Large exposure to lignite and coal-fired generation in the Czech Republic, resulting in an exposure to decarbonisation policies
- » Uncertainty surrounding new nuclear plant development with regard to construction, as well as the balance of risks and potential for support, despite having completed key legislative steps in 2021
- » Risks associated with a large investment programme, driven by a new strategy focused on new renewable, gas and nuclear capacities

Rating outlook

The negative outlook reflects our expectations that CEZ will display weakening credit metrics from 2025 onwards, which will not be commensurate with its current Baa1 rating. However, we continue to take comfort from CEZ's adherence to its internal financial policies. The company has shown a strong track record over the years whereby its reported net leverage has remained below or within the 2.5x-3.0x leverage target that CEZ seeks to operate within and there is scope for credit enhancing measures to be put in place that could buffer the impact of the acquisition of the majority stake in GasNet.

Factors that could lead to an upgrade

In view of the negative outlook, upward pressure is currently unlikely. Over time, upward pressure could build if the government continues to provide strong support and the company's fundamental strength remains commensurate with at least its current BCA of baa2. In addition, CEZ would have to implement adequate measures to mitigate risks arising from the development of new nuclear plants.

Factors that could lead to a downgrade

We could downgrade CEZ's rating if the company fails to maintain a financial profile commensurate with the revised guidance of funds from operations (FFO)/net debt above 22% and retained cash flow (RCF)/net debt above 15%. Downward pressure could also build if the company's business risks increase because of, for example, its involvement in new nuclear development projects without any support mechanism; or the government support assumption currently incorporated into our assessment weakens. Any rating downgrade would take into consideration the Czech government's credit quality and the likelihood of extraordinary support.

This publication does not announce a credit rating action. For any credit ratings referenced in this publication, please see the Issuer/deal page on <https://ratings.moodys.com> for the most updated credit rating action information and rating history.

Key indicators

Exhibit 2

CEZ, a.s.

(In CZK millions)	2019	2020	2021	2022	2023	2024F	2025F	2026F
(CFO Pre-W/C + Interest) / Interest Expense	6.7x	10.4x	11.6x	15.5x	9.4x	8x - 10x	6.5x - 8.5x	5x - 7x
(CFO Pre-W/C) / Net Debt	27.0%	32.4%	38.3%	55.3%	37.4%	21% - 23%	17% - 19%	14% - 17%
RCF / Net Debt	20.1%	22.2%	20.2%	43.9%	-0.1%	13% - 15%	11% - 13%	10% - 12%

All figures and ratios are based on adjusted financial data and incorporate Moody's Global Standard Adjustments for Non-Financial Corporations.

Periods are financial year-end unless indicated.

Moody's forecasts are Moody's opinion and do not represent the views of the issuer.

Sources: Moody's Financial Metrics™ and Moody's Ratings forecasts

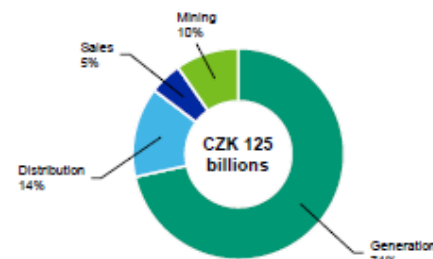
Profile

CEZ, a.s. is one of the largest electric utility companies in Central and Eastern Europe, with 11.9 gigawatts (GW) of installed power generation capacity as of December 2023. After the decommissioning of the Melnik III plant (500 megawatts [MW]) in August 2021, CEZ's energy mix consists mainly of nuclear (36%), and coal and lignite (37%) plants based in Czechia, generating 61% of the national output. After the disposal of its Romanian and Bulgarian assets, the group's primary areas of operation include the Czech Republic (97% of EBITDA in 2023), Germany (1.6%) and Poland (1%). It has a limited presence in France, Slovakia, Italy, Austria, and Türkiye as well.

CEZ's core businesses are power generation, which includes traditional energy and renewables; regulated electricity and gas distribution; sales, including supply activities; and mining and other activities, which complement the core business segments.

Exhibit 3

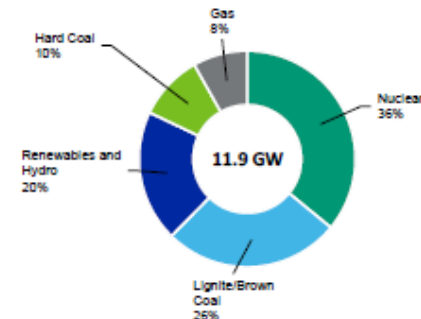
Power generation accounts for the bulk of CEZ's EBITDA
EBITDA breakdown by segment (2023)



Sources: Company and Moody's Ratings

Exhibit 4

CEZ's installed capacity is dominated by nuclear and coal
Breakdown of installed capacity (2023)



Sources: Company and Moody's Ratings

CEZ is around 70% owned by the Czech government, while the remaining shares are listed on the Prague and Warsaw Stock Exchanges. As of the end of March 2024, CEZ had a market capitalisation of around CZK450 billion (€18 billion).

Detailed credit considerations

Locked-in high power prices will continue to support generation earnings in 2024

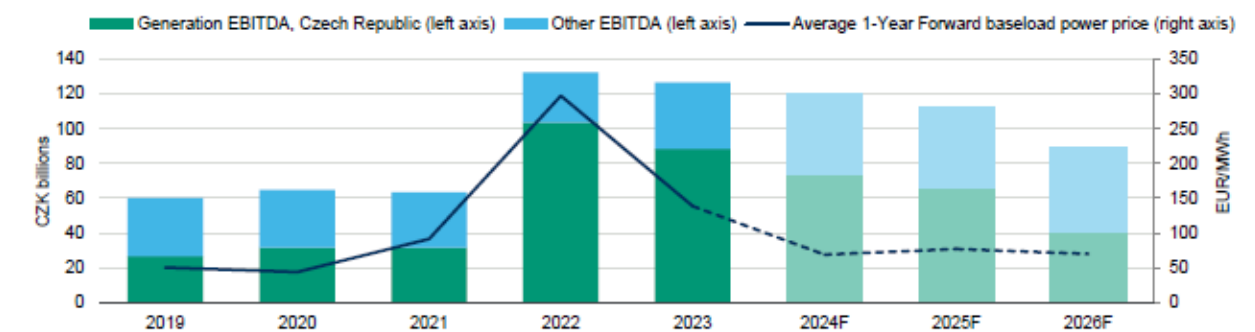
CEZ is the largest power generator in the Czech Republic. In 2023, the company produced 51.5 terawatt-hour (TWh) or more than 60% of all the electricity in the country. This position is further supported by its vertical integration because the company owns mines covering its lignite needs and had a 45% market share based on number of connections in the electricity supply business as of December 2022.

CEZ's generation fleet is stable and predominantly not exposed to growing fuel prices, with 90% of total generation output represented by nuclear (61%) and coal and lignite (29%) in 2023. The nuclear output reached 30.4 TWh on average over 2019-23, with a load factor well above 80%. Nuclear fuel costs were low at €8/megawatt-hour (MWh), including payment for burnt fuel storage.

Lignite (27% of installed capacity in 2023) is sourced from the company's own mines at fixed costs. However, the generation is exposed to carbon price risk. In 2023, the European carbon futures traded around the €85/tonne mark on average, after reaching an all-time high of more than €100/tonne in February 2023. CEZ expects the average achieved cost for carbon to continue to grow gradually until 2025. Assuming 42% efficiency, a €1/tonne increase would translate into a roughly €85 cents/MWh increase in marginal costs, weighing on the profitability of unhedged production of lignite-fired plants should carbon prices follow this trajectory. However, carbon prices have been on a downward trend over the past 12 months and are currently trading at around €65/tonne.

Exhibit 5

CEZ's EBITDA is traditionally sensitive to power prices; revenue caps on inframarginal rents have affected 2023 financial performance
EBITDA in CZK billions and power price in €/MWh



All figures and ratios are based on adjusted financial data and incorporate Moody's Global Standard Adjustments for Non-Financial Corporations.

Periods are financial year-end unless indicated.

Moody's forecasts are Moody's opinion and do not represent the views of the issuer.

Source: Moody's Ratings

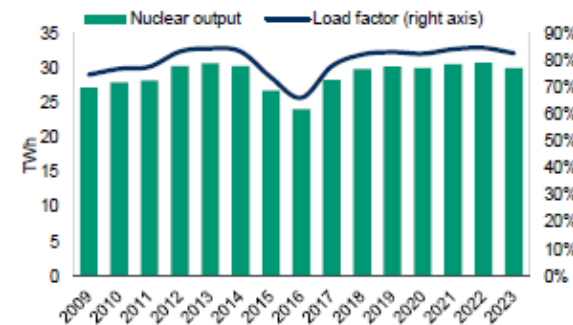
Czech power prices are closely linked to those in Germany³, given the interconnections between the two countries. Current power prices in the Czech Republic are almost at the same level as that in Germany; this differential had been narrowing for a few years, and we expect this trajectory to continue over the next few years, as also suggested by the current forward curve (see Exhibit 7). However, the markets will remain volatile as the output of renewables grows and nuclear plants have been shut down in Germany. In this regard, the difference in the evolution of wholesale power prices in the Czech Republic and Germany will be driven by the implementation of the countries' plan to phase out coal. In that respect, the new Czech government appointed in December 2021 accelerated the target to shift away from coal to 2033 from the previous 2038 recommended by the coal commission, compared with Germany's 2030 goal.

Over the course of 2023 and into 2024, power prices have decreased significantly, with power prices in Czechia currently trading at around €65/MWh, which represents a decline of 40% compared with the price levels seen a year earlier. The declining power prices will have an impact on CEZ's EBITDA arising from its power generation; however, CEZ will continue to benefit from hedges put in place at higher price levels. As of year-end 2023, CEZ had hedged 94% of its output at €129/MWh for 2024, 65% of its output at €125/MWh for 2025 and 29% of its output at €107/MWh for 2026. In addition to power prices, CEZ hedges its exposure to carbon prices. The company has hedged a substantial share of its emission allowances' needs at €78/tonne for 2024, but much less for the two subsequent years (at €96/tonne for 2025 and €97/tonne for 2026, respectively). As such, the hedges are currently out of the money because the carbon price is currently trading at around €65/tonne as of March 2024 and one-year forwards at around €58/tonne.

In November 2022, the Czech government introduced a cap on electricity tariffs to protect households from high power prices, similar to many other governments across Europe. This measure was funded with higher dividends paid by state-owned companies to support the government's budget; a revenue cap on inframarginal rents, affecting nuclear and lignite plants, which returned 90% of revenue exceeding €70/MWh and €180/MWh, respectively, from December 2022 to year-end 2023. Although these inframarginal rents will cease in 2024, a 60% windfall tax is implemented for the 2023-2025 period, applied to the income exceeding the historical average

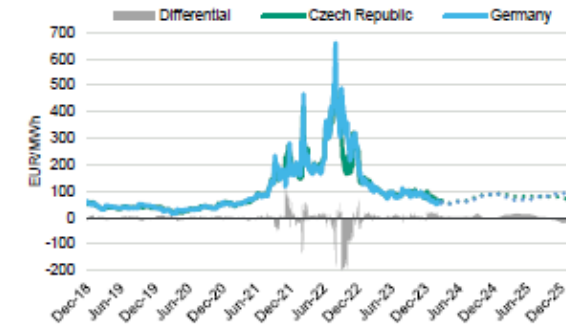
from 2018-21 by 20%. We nonetheless expect the introduction of the windfall tax to be temporary. CEZ expects the amount of windfall tax in 2024 to reach CZK20 billion-CZK30 billion (windfall tax in 2023 was CZK30.1 billion).

Exhibit 6
Stable nuclear production, with a high load factor and low operating costs, will support CEZ's generation profit



Sources: Company and Moody's Ratings

Exhibit 7
Electricity prices are likely to remain higher than the historical average despite a sharp decline since the 2022 highs



Dotted lines represent futures prices for yearly contracts.
Sources: FactSet and Moody's Ratings

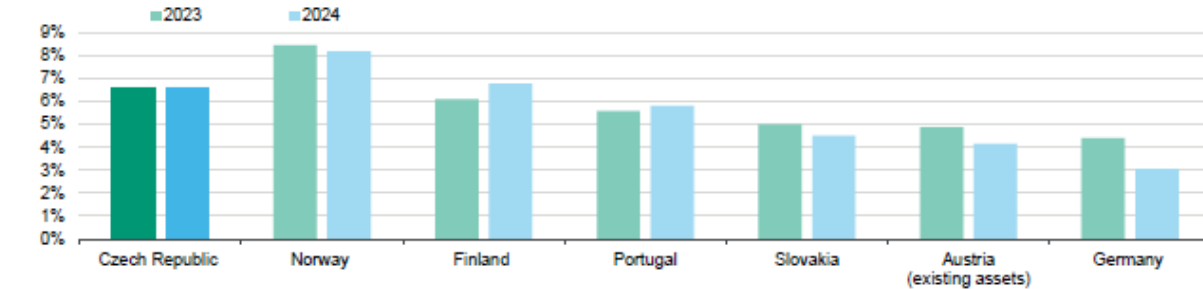
The addition of GasNet will increase the share of regulated earnings, which supports cash flow stability

In 2023, CEZ derived around 11% of EBITDA from regulated electricity distribution network activities, down from 14% in 2022. The decline is driven by the higher proportion of generation in CEZ's earnings mix on the back of the high power price environment in the beginning of 2023. Following the divestment of assets in Bulgaria and Romania, the regulated electricity distribution activities are now derived from the Czech Republic only, where the company owns five of the eight distribution grids, representing an aggregate regulated asset base (RAB) of CZK142 billion and accounting for around 66% of Czech electricity distributed.

Through the acquisition of a 55.21% stake in GasNet, CEZ also enters into gas distribution. The acquisition of a majority stake in GasNet makes strategic sense as it allows for CEZ to further consolidate its foothold in the domestic Czech energy market, although in a new business line for CEZ. Furthermore, there could be benefits in the future of controlling both electricity and gas networks when capital spending is to be deployed for the development of hydrogen. GasNet displays a low-risk business profile, underpinned by a predominant position in gas distribution in the Czech Republic with a high market share; transparent, predictable and supportive regulation benefiting from a long track record; asset remuneration that is supported by a high pretax allowed return (WACC) in comparison with other European regulated networks; and modest investment requirements in comparison with CEZ's own electricity distribution networks.

The regulatory framework for electricity distribution networks in the Czech Republic is well defined, providing adequate and fair remuneration for operating expenditure and investments, and is generally supportive of CEZ's credit quality. The fifth five-year regulatory period came into force on 1 January 2021. It retains key building blocks of the last regulatory framework, with minor changes reflecting evolutionary enhancements in some areas and developments in the wider energy policy landscape, for example, the European Commission's Clean Energy Package. Even though the WACC decreased to 6.54% from 7.951% in the new regulatory period, allowed revenue is still one of the highest among European peers we rate. CEZ projects its RAB will grow by 6% per year in this decade to reach close to CZK200 billion by 2030.

Exhibit 8
Nominal, pretax allowed returns for select electricity distribution regulations in Europe



Allowed pretax return in 2023 and 2024 are estimated for Norway and Portugal; while that in 2024 is estimated for Finland. See [Regulated Electric & Gas Networks Outlook 2024](#) for details of calculation.
Source: Moody's Ratings

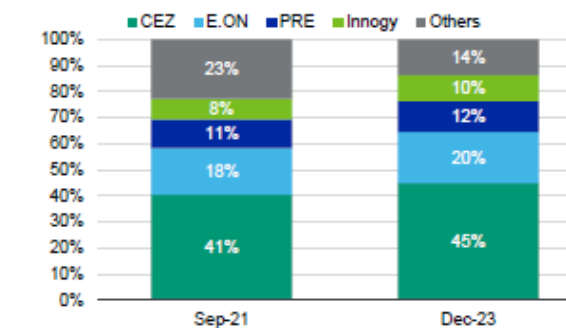
Supply in the Czech Republic is growing, underpinned by a stronger market share and tariff increase

As of December 2023, CEZ was the largest supplier of electricity in the Czech Republic, with a 45% market share. Evolution of market shares has been stable over the last 12 months.

In line with the higher electricity prices during the last quarter of 2021 and over 2022, CEZ gradually increased its market share. The sudden increase in wholesale electricity and gas prices resulted in the collapse of several suppliers, which led to the subsequent switch of almost one million customers to suppliers of last resort (SoLR). These developments led to market consolidation and reduced competition for the remaining suppliers. CEZ is, by law, the SoLR for almost 65% of customers in the Czech Republic. Because the price set by CEZ as a SoLR reflects current market electricity prices, administrative costs and a low profit margin, the short-term credit implication of this development for the company has been neutral. CEZ's electricity customers increased by more than 300,000. We positively consider the increase in the group's supply market share, enabling economies of scale for this low-margin business.

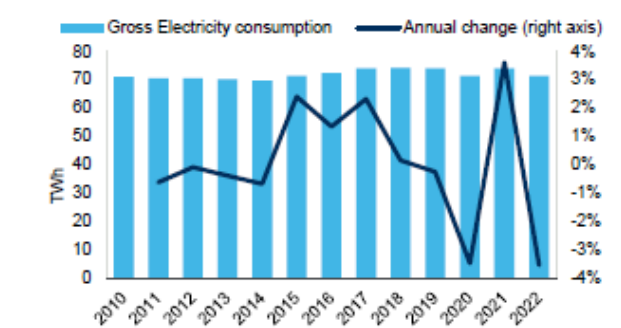
Following a gradual decline over 2015-20, electricity consumption in the Czech Republic strongly recovered in 2021, as a result of favourable macroeconomic conditions that boosted demand from industrial and commercial customers. By contrast, in 2022, there was a 3.5% contraction in consumption following the successive tariff hikes led by skyrocketing power prices. We expect electricity consumption to start increasing in the coming years, supported by domestic economic growth and an increase in electrification in the economy, including transportation and industries.

Exhibit 9
CEZ gained a significant portion of the domestic supply market, following defaults of electricity suppliers in H2 2021



Suppliers' market shares based on connection points
Sources: Czech electricity and gas market operator (OTE) and Moody's Ratings

Exhibit 10
Electricity consumption in the Czech Republic has been volatile because of the pandemic and the significant surge in power prices



Sources: Czech Statistical Office, Czech Energy regulator (ERO) and Moody's Ratings

The 2030 strategic plan focuses on the domestic market, renewables and nuclear generation, as well as customers, increasing capital requirements

In May 2021, CEZ presented a new strategic plan, Vision 2030 - Clean Energy of Tomorrow. The group's long-term strategy aims to decarbonise the group's generation and reach carbon neutrality by 2040; and focus on customers by developing new energy solutions. The plan was enhanced in 2022 to address the structural changes in Europe's gas procurement resulting from the Russia-Ukraine conflict.

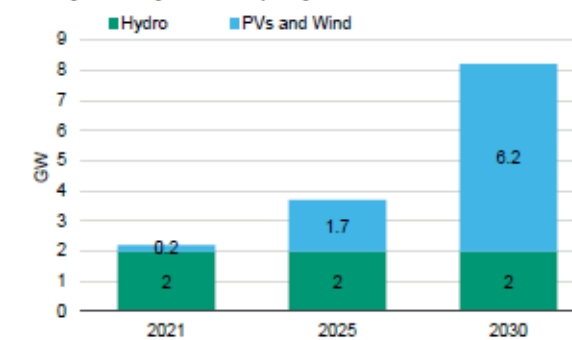
New renewables capacity will drive decarbonisation while preserving the nuclear fleet's efficiency. CEZ plans to build 1.5 GW of new photovoltaic (PV) capacity by 2025, partly subsidised under the Modernisation Fund, and an additional 4.5 GW by 2030, in the Czech Republic. Approved by the Czech Parliament in December 2019, the Modernisation Fund aims to support renewable projects in the Czech Republic over 2021-30, providing CZK150 billion in the form of subsidies. The actual amount of subsidies will be determined through auctions handled by the Czech Ministry of Environment and grants will fund no more than 50% of construction costs, or CZK6.2 million-CZK7.3 million per megawatt installed, provided the projects are implemented within 60 months following the granting. The electricity generated will be sold at market prices. Over 2023-27, CEZ will invest CZK43 billion in new renewable capacities, and expects to receive roughly CZK16 billion of subsidies from the Modernisation Fund. In the first auction that took place in Q1 2022, 17 of CEZ's projects involving 173 MW installed capacity were granted CZK1.0 billion in subsidies. Another 728 MW of capacity were granted CZK3.1 billion of subsidies in the second quarter of 2023.

CEZ also plans to increase the production of its existing nuclear plants to more than 32 TWh per year from 30 TWh in 2020, backed by optimised maintenance outages and the extension of the fuel replacement cycle. In addition, CEZ will remain actively involved in the development of new nuclear capacity in the Czech Republic, with the first large power plant scheduled to be commissioned in 2036-38 and the construction of small modular reactors (SMRs) that will gradually start operating in 2030-35 (see the "New nuclear projects would entail significant risks" section).

In parallel, CEZ plans to gradually reduce its coal capacity from 4.3GW (as of year-end 2023) to 2.2GW by 2030, and then to entirely exit coal by 2033 — in line with the deadline suggested by the National Energy and Climate Plan approved by the Czech Government in October 2023. During the process, it will also seek to terminate burning coal for heating purposes by 2030. CEZ projects its share of coal-fuelled generation to be around 25% in 2025, and then to decrease to around 12.5% in 2030 (against a share of 28% as of the end of December 2023). CEZ supplies its coal from its own mines. Current extraction amounts to around 16 million tons, out of which 30% is sold externally. Extracted coal volume is projected to decline to 8 million tons by 2030, in line with closure of the company's coal capacity, before ultimate closure occurs by 2033. Supporting the transition, the Czech Republic will receive €1.64 billion in EU grants per the Just Transition Fund (JTF) Programme adopted by the EU Commission in September 2022.

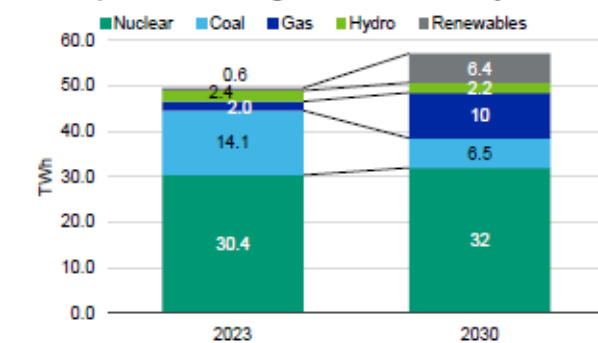
Finally, to preserve security of energy supply in the Czech Republic, following the sharp reduction in Russian gas flows, CEZ secured an annual quantity of 3 billion cubic meters of gas (equivalent to one-third of the Czech Republic's annual gas consumption) from the new Dutch floating liquefied natural gas terminal operated by [N.V. Nederlandse Gasunie](#) (A1 stable) over 2022-27. This contract is neutral to CEZ's credit quality, given the absence of exposure to prices (simultaneous purchases and sales on spot markets, with a payment that occurs 10 days after re-gasification) and volumes because CEZ has options to sell capacity to the Czech government if necessary.

Exhibit 11
CEZ plans to quadruple its renewables installed capacity by 2030, mainly driven by new PV capacity



Sources: Company and Moody's Ratings

Exhibit 12
Renewables and gas will replace coal generation, while nuclear will remain predominant, leading to lower carbon intensity



Sources: Company and Moody's Ratings

In parallel, Vision 2030 aims to reinforce the services provided to customers through the development of digital solutions in the Czech Republic, including the rollout of digital grids and smart meters, which will improve network reliability and efficiency. CEZ also plans to ramp up the ESCO division, which is specialised in energy services in the Czech Republic, as well as in Germany, Northern Italy and Poland.

Over the next decade, CEZ will keep focusing on its domestic market, after having exited from segments and countries where the group saw limited potential for growth or increased competitive strain on returns. In 2021, CEZ closed the disposal of its Romanian and Bulgarian assets to Macquarie Infrastructure and Real Assets (MIRA) and Eurohold Bulgaria, respectively, for a total consideration of roughly €1.3 billion. Furthermore, in December 2023, CEZ completed the sale of its share in AKCEZ, Türkiye, to Torunlar Group. The company has recently restarted the sales process of its main Polish operations.

New nuclear projects would entail significant risks

In July 2019, the Czech government approved a framework plan for the development of a new nuclear plant at the Dukovany site, which will allow the country to remain self-sufficient in power generation after domestic coal runs out and the existing nuclear plants reach the end of their operational life. The framework plan assumes that CEZ will invest in new nuclear capacity based on a contract with the government.

Per the government's plan, the project will be developed as a dedicated special-purpose vehicle (SPV) held by CEZ. The contract with the government includes put and call options at various stages of the development of the project, with an obligation for the government to buy the SPV for a price principally corresponding to the cumulative project costs to date in case there is no agreement on the then next phase of the project. In July 2020, a framework agreement to regulate general terms and conditions for the preparation of construction, and an implementation contract for the first phase were signed. During the first phase of the project, CEZ has the option to sell the SPV to the government with a compensation for the cost incurred of up to CZK4.5 billion. The framework is still subject to approval by the European Commission from a state aid rules perspective.

In September 2021, the government promulgated the required legislative framework for the project under the Low-carbon Energy law. The latter defines inter alia the terms of the power purchase agreement (PPA) for the new nuclear source and the funding in the form of a repayable financing assistance (RFA) with 0% interest during construction and at least 2% during the first 30 years of operations.

In March 2022, CEZ launched a tender for an EPC contractor for the new unit after the Ministry of Industry and Trade's approval. Three groups — [Electricite de France](#) (Baa1 stable), Westinghouse and [Korea Hydro & Nuclear Power Co., Ltd.](#) (Aa2 stable) — submitted their initial bids in November 2022. Westinghouse was subsequently not retained and in January 2024, the Czech government asked the two remaining suppliers to complete additional bids by 15 April 2024. However, the government is now asking the bidders submit binding

bids for up to four reactors, which is more than what CEZ initially agreed to. The contracts are likely to be finalised in 2024, and the construction will start in 2029.

In parallel, CEZ will develop SMRs, allocating space at the Temelin site. SMRs are advanced nuclear reactors with a power capacity of up to 300 MW per unit, which is roughly one-third of the generating capacity of traditional nuclear power reactors. The group will select the technology to be adopted by year-end 2024, and expects the commissioning of the first unit in the first half of the next decade.

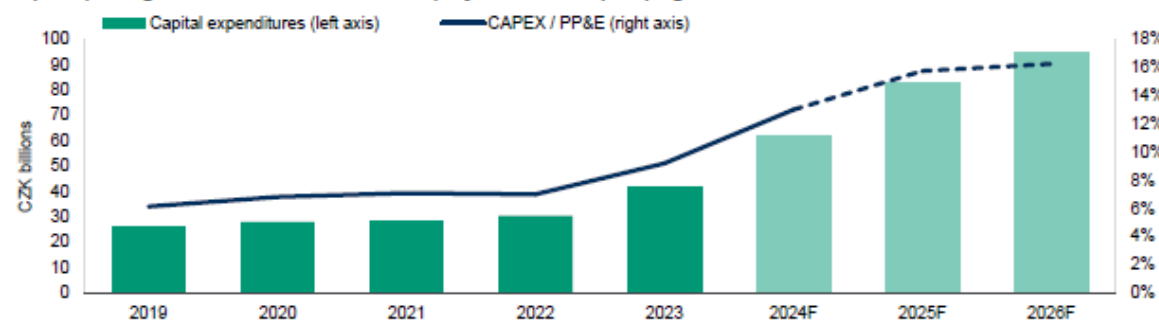
Overall, the potential new nuclear plant development by CEZ is credit negative. The precise effect of the projects will depend on the balance of risks between the company and the government. The Czech government appears very committed to supporting new nuclear plant development in terms of energy transition towards a low-carbon-generation mix. This is particularly relevant in the context of the significant execution risks in nuclear plant construction — long lead time, high costs and complex engineering — as shown by the long delays and cost overruns for the ongoing projects in other European countries.

Acquisition of GasNet stake weakens credit metrics; long-term credit metrics will be subject to the evolution of investments and dividend policy

CEZ will consolidate GasNet in its reporting upon closing of the acquisition. As of the end of June 2023, GasNet had close to CZK70 billion of debt outstanding (including a CZK14 billion shareholder loan). As of year-end 2022, the company reported net leverage of 5.78x and net debt/RAB 88% (net debt calculation excludes the shareholder loans). Because GasNet operates with substantially higher leverage than CEZ, the consolidation will hurt CEZ's credit metrics.

Moreover, given the shift towards low-carbon capacity to offset the decline in coal power plants' output, CEZ will embark on a significant increase in its capital spending programme, which will total CZK600 billion-CZK700 billion over 2021-30, excluding the investment in the new nuclear capacities, as well as the partial funding of new renewable capacity through the Modernisation Fund. Capital spending will be equally split between maintenance and growth. During the first six months of 2023, GasNet reported around CZK1.3 billion of capital spending, and we expect future investment requirements to be overall modest in comparison with the standalone investments that CEZ will have to undertake.

Exhibit 13
Capital spending will increase because of the company's ambitious capital programme



All figures and ratios are based on adjusted financial data and incorporate Moody's Global Standard Adjustments for Non-Financial Corporations. Periods are financial year-end unless indicated. Moody's forecasts are Moody's opinion and do not represent the views of the Issuer. Source: Moody's Ratings

In 2022, the company updated its dividend policy, lowering the targeted payout to 60%-80% of consolidated adjusted net income from 80%-100% over 2019-21, although the actual payout exceeded the range over the last three years, at 122% of the adjusted net income reported in 2020, 116% in 2021 and 100% in 2022.

CEZ did not announce any credit enhancing measures together with the announcement of the GasNet transaction. However, the future level of dividend payments and scale of capital spending will be important drivers of CEZ's credit quality over the next few years.

The consolidation of GasNet will increase structural subordination

The consolidation of GasNet will give rise to increased structural subordination in CEZ's capital structure in view of the fairly substantial amount of debt that will remain at the level of GasNet. However, the structural subordination does not lead to any notching of CEZ's own debt instruments because CEZ only has an immaterial amount of other priority debt sitting at other subsidiaries and because of our expectation that the level of priority debt will — as a proportion of total debt — diminish over the next three years, in line with increased debt issuance at CEZ to finance upcoming capital spending. However, there is limited room for further issuance of priority debt — as a portion of total debt — in CEZ's capital structure at the current rating level.

Government ownership supports credit quality

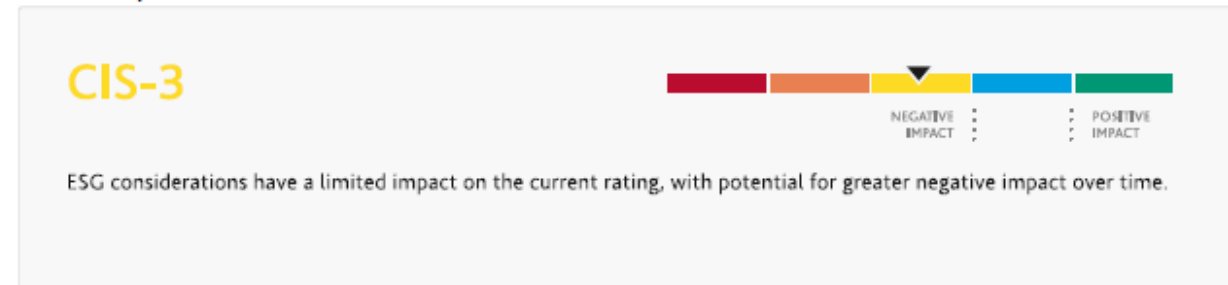
CEZ is 70% owned by the Czech government, and we expect the state to continue to hold a majority stake in the company. The company plays a critical role within the Czech energy sector and has a high strategic importance to the overall Czech economy because it is one of the largest employers and contributors to the state budget.

In 2022, the Czech government announced its intention to increase its control over energy sources in the Czech Republic, including a transformation of CEZ. In that context, plans have been put forward to potentially split CEZ. However, there currently are no concrete proposals being discussed.

ESG considerations

CEZ, a.s.'s ESG credit impact score is CIS-3

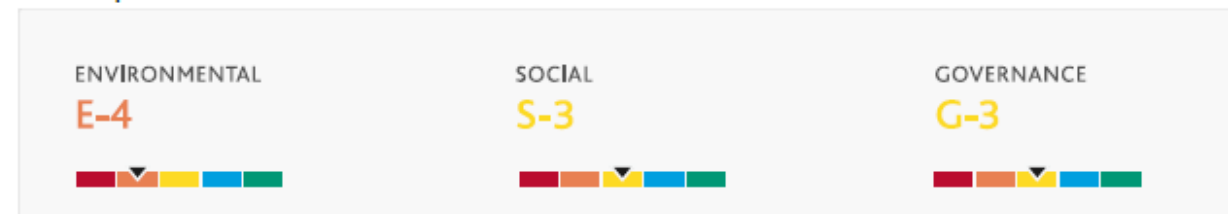
Exhibit 14
ESG credit impact score



Source: Moody's Ratings

CEZ's Credit Impact Score is **CIS-3**, reflecting highly negative environmental risks, and moderate social and governance risks.

Exhibit 15
ESG Issuer profile scores



Source: Moody's Ratings

Environmental

CEZ's **E-4** issuer profile score reflects risks associated with the company's exposure to waste and pollution resulting from its significant involvement in mining (53% market share in Czech Republic, or 17.8m tons of coal) as well as the risks associated with nuclear decommissioning. The group faces a moderately negative risk from the carbon transition, given its reliance on fossil fuels, including coal, lignite and natural gas (45% of 2022 installed capacity).

Social

The **S-3** issuer profile score reflects the fundamental utility risk that demographics and societal trends could include social pressures or public concern around affordability, utility reputational or environmental concerns. In turn, these pressures could result in adverse political intervention into utility operations. The group is also exposed to moderate health and safety risks associated with its mining business (c. 16% of workforce).

Governance

CEZ's **G-3** issuer profile reflects a concentrated ownership structure, a dividend policy that has seen a pay out ratio above 100% over the past three years, and a sizeable capital expenditure to 2030 which will result in a leverage increase (to 3x EBITDA in 2030 from 2.0x in 2022). The governance profile is however supported by low to neutral scores on financial strategy and risk management, management credibility and track record, organizational structure, compliance and reporting.

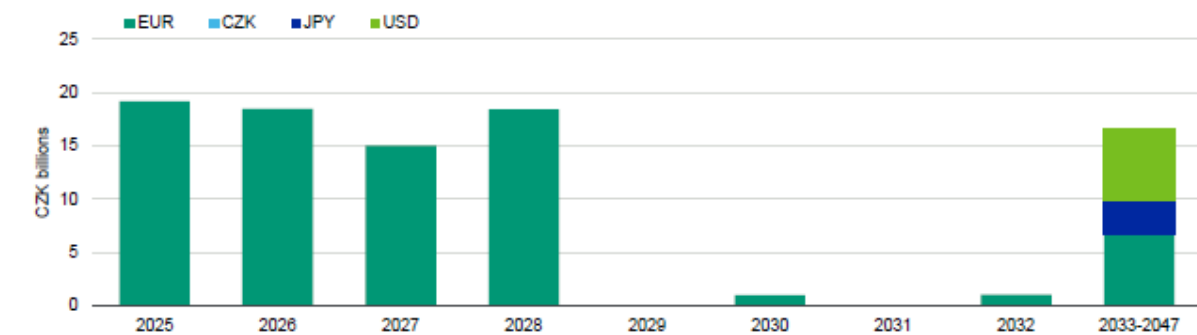
ESG Issuer Profile Scores and Credit Impact Scores for the rated entity/transaction are available on Moodys.com. In order to view the latest scores, please click [here](#) to go to the landing page for the entity/transaction on MDC and view the ESG Scores section.

Liquidity analysis

As of the end of December 2023, CEZ's liquidity was supported by CZK11 billion (around €0.4 billion) of cash and cash equivalents and CZK67 billion (around €2.7 billion) of undrawn committed facilities. CEZ announced it had put in place an additional bridge financing to fund the acquisition of the GasNet stake.

We expect CEZ to maintain sound liquidity over the next 12 months. However, its own cash flow is unlikely to be sufficient to cover all of the company's sizeable capital spending and dividend payments. As a result, we expect CEZ to draw more frequently on its committed facilities over the next two to three years.

Exhibit 16
Bond maturity profile as of the end of December 2023
In CZK billions



Source: Moody's Ratings

Methodology and scorecard

We rate CEZ in accordance with our Unregulated Utilities and Unregulated Power Companies rating methodology. The company's BCA is one notch lower than the scorecard-indicated outcome of Baa1.

Given its 70% ownership by the Czech government, CEZ is considered a government-related Issuer (GRI) under our Government-Related Issuers rating methodology. Accordingly and based on our estimate of strong support from and moderate dependence on the government, the Baa1 rating factors in one notch of uplift from the company's BCA of baa2.

Exhibit 17
Rating factors
CEZ, a.s.

Unregulated Utilities and Unregulated Power Companies Industry Scorecard			Current FY Dec-23		Moody's 12-18 month forward view	
Factor 1 : Scale (10%)	Measure	Score			Measure	Score
a) Scale (USD Billion)	A	A			A	A
Factor 2 : Business Profile (40%)						
a) Market Diversification	Ba	Ba			Ba	Ba
b) Hedging and Integration Impact on Cash Flow Predictability	Baa	Baa			Baa	Baa
c) Market Framework & Positioning	Ba	Ba			Ba	Ba
d) Capital Requirements and Operational Performance	Baa	Baa			Baa	Baa
e) Business Mix Impact on Cash Flow Predictability	Aa	Aa			Aa	Aa
Factor 3 : Financial Policy (10%)						
a) Financial Policy	Baa	Baa			Baa	Baa
Factor 4 : Leverage and Coverage (40%)						
a) (CFO Pre-W/C + Interest) / Interest (3 Year Avg)	12.2x	A			8x - 9x	A
b) (CFO Pre-W/C) / Net Debt (3 Year Avg)	44.5%	A			18% - 21%	Ba / Baa
c) RCF / Net Debt (3 Year Avg)	22.2%	Baa			12% - 14%	Ba
b) (CFO Pre-W/C) / Debt (3 Year Avg)		NA				
c) RCF / Debt (3 Year Avg)		NA				
Rating:						
a) Scorecard-Indicated Outcome		Baa1			Baa2	
b) Actual Rating Assigned					Baa1	
Government-Related Issuer	Factor					
a) Baseline Credit Assessment	baa2					
b) Government Local Currency Rating	Aa3					
c) Default Dependence	Moderate					
d) Support	Strong					
e) Actual Rating Assigned	Baa1					

All figures and ratios are based on adjusted financial data and incorporate Moody's Global Adjustments for Non-Financial Corporations.
LTM – Last 12 months.
Moody's forecasts are Moody's opinion and do not represent the views of the Issuer.
Sources: Moody's Financial Metrics™ and Moody's Ratings

Appendix

Exhibit 18
Peer comparison
CEZ, a.s.

	CEZ, a.s. Baa1 Negative			Vattenfall AB A3 Stable			EnBW Energie Baden-Württemberg AG (P)Baa1 Stable			Fortum Oyj (P)Baa2 Stable		
	FY	FY	FY	FY	FY	LTM	FY	FY	LTM	FY	FY	FY
(In \$ millions)	Dec-21	Dec-22	Dec-23	Dec-21	Dec-22	Sep-23	Dec-21	Dec-22	Sep-23	Dec-21	Dec-22	Dec-23
Revenue	10,166	13,827	15,860	21,007	23,789	27,835	38,036	59,023	54,650	7,598	8,193	7,257
EBITDA	3,048	5,730	5,787	6,815	2,570	1,910	3,561	4,086	5,753	2,634	3,454	2,392
Total Assets	53,449	48,248	36,116	86,412	75,974	55,926	81,052	74,178	66,207	171,424	26,506	21,967
Total Debt	8,312	11,606	9,732	21,732	23,958	16,311	25,882	23,722	25,331	22,591	9,600	7,825
Net Debt	7,092	9,989	9,245	3,040	7,521	10,068	12,368	12,227	14,701	14,299	5,683	3,204
FFO / Net Debt	38.3%	55.3%	37.4%	169.4%	50.4%	29.4%	24.1%	27.7%	22.6%	12.2%	32.3%	54.7%
RCF / Net Debt	20.2%	43.9%	-0.1%	147.1%	15.2%	22.4%	20.5%	24.0%	19.5%	4.2%	12.9%	26.5%
(FFO + Interest Expense) / Interest Expense	11.8x	15.5x	9.4x	10.6x	5.4x	4.4x	6.4x	5.0x	5.0x	8.8x	7.8x	6.5x
Debt / Book Capitalization	46.3%	46.0%	38.3%	44.9%	62.3%	50.3%	66.9%	59.8%	57.5%	57.8%	53.3%	44.3%

All figures and ratios are based on adjusted financial data and incorporate Moody's Global Standard Adjustments for Non-Financial Corporations.
LTM – Last 12 months.
Source: Moody's Financial Metrics™

Exhibit 19
Moody's-adjusted debt reconciliation
CEZ, a.s.

(In CZK millions)	2019	2020	2021	2022	2023
As reported debt	171,889.0	161,827.0	137,880.0	202,146.0	168,810.0
Non-Standard Adjustments	29,301.0	32,187.0	43,734.0	60,528.0	48,605.0
Moody's-adjusted debt	201,194.0	194,014.0	181,614.0	262,674.0	217,415.0

All figures and ratios are based on adjusted financial data and incorporate Moody's Global Standard Adjustments for Non-Financial Corporations.
Periods are financial year-end unless indicated.
Source: Moody's Financial Metrics™

Exhibit 20

Overview on selected historical Moody's-adjusted financial data
CEZ, a.s.

(In CZK millions)	2019	2020	2021	2022	2023
INCOME STATEMENT					
Revenue	209,391	215,644	220,354	322,203	351,888
EBITDA	57,566	66,521	66,074	133,519	128,408
EBIT	28,550	37,237	34,296	100,755	93,034
Interest Expense	6,631	6,149	5,510	8,606	9,232
Net income	17,508	24,757	22,233	74,732	33,401
BALANCE SHEET					
Net Property Plant and Equipment	427,827	410,095	402,803	434,781	451,655
Total Assets	690,255	687,176	1,167,968	1,091,942	807,185
Total Debt	201,194	184,014	181,624	262,674	217,515
Cash & Cash Equivalents	12,312	6,064	26,640	36,809	10,892
Net Debt	188,882	177,950	154,984	226,065	206,623
Total Liabilities	407,675	409,010	971,960	799,248	501,609
CASH FLOW					
Funds from Operations (FFO)	50,904	57,592	59,315	124,987	77,245
Cash Flow From Operations (CFO)	38,574	67,683	54,757	847	133,435
Dividends	12,861	18,139	27,963	25,649	77,408
Retained Cash Flow (RCF)	38,043	39,453	31,352	99,338	(163)
Capital Expenditures	(26,232)	(27,936)	(28,519)	(30,412)	(41,516)
Free Cash Flow (FCF)	(519)	21,608	(1,725)	(55,214)	14,511
INTEREST COVERAGE					
(FFO + Interest Expense) / Interest Expense	8.7x	10.4x	11.8x	15.5x	9.4x
LEVERAGE					
FFO / Net Debt	27.0%	32.4%	38.3%	55.3%	37.4%
RCF / Net Debt	20.1%	22.2%	20.2%	43.9%	-0.1%
Debt / EBITDA	3.5x	2.8x	2.7x	2.0x	1.7x
Net Debt / EBITDA	3.3x	2.7x	2.3x	1.7x	1.6x

All figures and ratios are based on adjusted financial data and incorporate Moody's Global Standard Adjustments for Non-Financial Corporations.

Periods are financial year-end unless indicated.

Source: Moody's Financial Metrics™

Ratings

Exhibit 21

Category	Moody's Rating
CEZ, A.S.	
Outlook	Negative
Senior Unsecured	Baa1

Source: Moody's Ratings

Endnotes

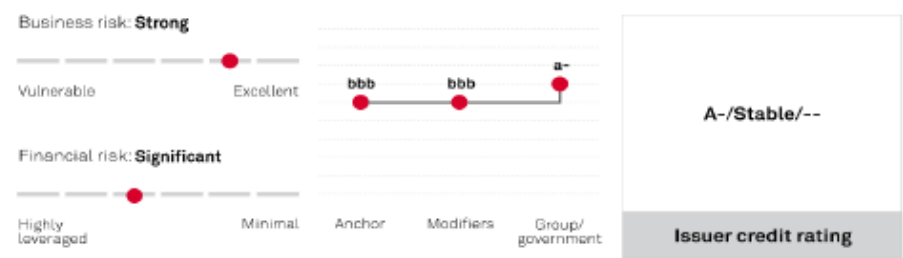
- 1 For further information, please see [Electricity Markets – Europe: Supply-demand imbalance to ease, but prices to remain above historical levels](#), published on 5 December 2023.

© 2024 Moody's Corporation, Moody's Investors Service, Inc., Moody's Analytics, Inc. and/or their licensors and affiliates (collectively, "MOODY'S"). All rights reserved. CREDIT RATINGS ISSUED BY MOODY'S CREDIT RATINGS AFFILIATES ARE THEIR CURRENT OPINIONS OF THE RELATIVE FUTURE CREDIT RISK OF ENTITIES, CREDIT COMMITMENTS, OR DEBT OR DEBT-LIKE SECURITIES, AND MATERIALS, PRODUCTS, SERVICES AND INFORMATION PUBLISHED OR OTHERWISE MADE AVAILABLE BY MOODY'S (COLLECTIVELY, "MATERIALS") MAY INCLUDE SUCH CURRENT OPINIONS. MOODY'S DEFINES CREDIT RISK AS THE RISK THAT AN ENTITY MAY NOT MEET ITS CONTRACTUAL FINANCIAL OBLIGATIONS AS THEY COME DUE AND ANY ESTIMATED FINANCIAL LOSS IN THE EVENT OF DEFAULT OR IMPAIRMENT. SEE APPLICABLE MOODY'S RATING SYMBOLS AND DEFINITIONS PUBLICATION FOR INFORMATION ON THE TYPES OF CONTRACTUAL FINANCIAL OBLIGATIONS ADDRESSED BY MOODY'S CREDIT RATINGS. CREDIT RATINGS DO NOT ADDRESS ANY OTHER RISK, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO: LIQUIDITY RISK, MARKET VALUE RISK, OR PRICE VOLATILITY. CREDIT RATINGS, NON-CREDIT ASSESSMENTS ("ASSESSMENTS"), AND OTHER OPINIONS INCLUDED IN MOODY'S MATERIALS ARE NOT STATEMENTS OF CURRENT OR HISTORICAL FACT. MOODY'S MATERIALS MAY ALSO INCLUDE QUANTITATIVE MODEL-BASED ESTIMATES OF CREDIT RISK AND RELATED OPINIONS OR COMMENTARY PUBLISHED BY MOODY'S ANALYTICS, INC. AND/OR ITS AFFILIATES. MOODY'S CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS, OTHER OPINIONS AND MATERIALS DO NOT CONSTITUTE OR PROVIDE INVESTMENT OR FINANCIAL ADVICE, AND MOODY'S CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS, OTHER OPINIONS AND MATERIALS ARE NOT AND DO NOT PROVIDE RECOMMENDATIONS TO PURCHASE, SELL, OR HOLD PARTICULAR SECURITIES. MOODY'S CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS, OTHER OPINIONS AND MATERIALS DO NOT COMMENT ON THE SUITABILITY OF AN INVESTMENT FOR ANY PARTICULAR INVESTOR. MOODY'S ISSUES ITS CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS AND OTHER OPINIONS AND PUBLISHES OR OTHERWISE MAKES AVAILABLE ITS MATERIALS WITH THE EXPECTATION AND UNDERSTANDING THAT EACH INVESTOR WILL, WITH DUE CARE, MAKE ITS OWN STUDY AND EVALUATION OF EACH SECURITY THAT IS UNDER CONSIDERATION FOR PURCHASE, HOLDING, OR SALE. MOODY'S CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS, OTHER OPINIONS, AND MATERIALS ARE NOT INTENDED FOR USE BY RETAIL INVESTORS AND IT WOULD BE RECKLESS AND INAPPROPRIATE FOR RETAIL INVESTORS TO USE MOODY'S CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS, OTHER OPINIONS OR MATERIALS WHEN MAKING AN INVESTMENT DECISION. IF IN DOUBT YOU SHOULD CONTACT YOUR FINANCIAL OR OTHER PROFESSIONAL ADVISER. ALL INFORMATION CONTAINED HEREIN IS PROTECTED BY LAW, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO, COPYRIGHT LAW, AND NONE OF SUCH INFORMATION MAY BE COPIED OR OTHERWISE REPRODUCED, REPACKAGED, FURTHER TRANSMITTED, TRANSFERRED, DISSEMINATED, REDISTRIBUTED OR RESOLD, OR STORED FOR SUBSEQUENT USE FOR ANY SUCH PURPOSE, IN WHOLE OR IN PART, IN ANY FORM OR MANNER OR BY ANY MEANS WHATSOEVER, BY ANY PERSON WITHOUT MOODY'S PRIOR WRITTEN CONSENT. FOR CLARITY, NO INFORMATION CONTAINED HEREIN MAY BE USED TO DEVELOP, IMPROVE, TRAIN OR RETRAIN ANY SOFTWARE PROGRAM OR DATABASE, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, FOR ANY ARTIFICIAL INTELLIGENCE, MACHINE LEARNING OR NATURAL LANGUAGE PROCESSING SOFTWARE, ALGORITHM, METHODOLOGY AND/OR MODEL. MOODY'S CREDIT RATINGS, ASSESSMENTS, OTHER OPINIONS AND MATERIALS ARE NOT INTENDED FOR USE BY ANY PERSON AS A BENCHMARK AS THAT TERM IS DEFINED FOR REGULATORY PURPOSES AND MUST NOT BE USED IN ANY WAY THAT COULD RESULT IN THEM BEING CONSIDERED A BENCHMARK. All information contained herein is obtained by MOODY'S from sources believed by it to be accurate and reliable. Because of the possibility of human or mechanical error as well as other factors, however, all information contained herein is provided "AS IS" without warranty of any kind. MOODY'S adopts all necessary measures so that the information it uses in assigning a credit rating is of sufficient quality and from sources MOODY'S considers to be reliable including, when appropriate, independent third-party sources. However, MOODY'S is not an auditor and cannot in every instance independently verify or validate information received in the credit rating process or in preparing its Materials. To the extent permitted by law, MOODY'S and its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors and suppliers disclaim liability to any person or entity for any indirect, special, consequential, or incidental losses or damages whatsoever arising from or in connection with the information contained herein or the use of or inability to use any such information, even if MOODY'S or any of its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors or suppliers is advised in advance of the possibility of such losses or damages, including but not limited to: (a) any loss of present or prospective profits or (b) any loss or damage arising where the relevant financial instrument is not the subject of a particular credit rating assigned by MOODY'S. To the extent permitted by law, MOODY'S and its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors and suppliers disclaim liability for any direct or compensatory losses or damages caused to any person or entity, including but not limited to by any negligence (but excluding fraud, willful misconduct or any other type of liability that, for the avoidance of doubt, by law cannot be excluded) on the part of, or any contingency within or beyond the control of, MOODY'S or any of its directors, officers, employees, agents, representatives, licensors or suppliers, arising from or in connection with the information contained herein or the use of or inability to use any such information. NO WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED, AS TO THE ACCURACY, TIMELINESS, COMPLETENESS, MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE OF ANY CREDIT RATING, ASSESSMENT, OTHER OPINION OR INFORMATION IS GIVEN OR MADE BY MOODY'S IN ANY FORM OR MANNER WHATSOEVER. Moody's Investors Service, Inc., a wholly-owned credit rating agency subsidiary of Moody's Corporation ("MCO"), hereby discloses that most issuers of debt securities (including corporate and municipal bonds, debentures, notes and commercial paper) and preferred stock rated by Moody's Investors Service, Inc. have, prior to assignment of any credit rating, agreed to pay to Moody's Investors Service, Inc. for credit ratings opinions and services rendered by it. MCO and Moody's Investors Service also maintain policies and procedures to address the independence of Moody's Investors Service credit ratings and credit rating processes. Information regarding certain affiliations that may exist between directors of MCO and rated entities, and between entities who hold credit ratings from Moody's Investors Service, Inc. and have also publicly reported to the SEC an ownership interest in MCO of more than 5%, is posted annually at www.moody's.com under the heading "Investor Relations—Corporate Governance—Charter Documents - Director and Shareholder Affiliation Policy." Moody's SF Japan K.K., Moody's Local AR Agente de Calificación de Riesgo S.A., Moody's Local BR Agência de Classificação de Risco LTDA, Moody's Local MX S.A. de C.V., I.C.V., Moody's Local PE Clasificadora de Riesgo S.A., and Moody's Local PA Clasificadora de Riesgo S.A. (collectively, the "Moody's Non-NRSRO CRAs") are all indirectly wholly-owned credit rating agency subsidiaries of MCO. None of the Moody's Non-NRSRO CRAs is a Nationally Recognized Statistical Rating Organization. Additional terms for Australia only: Any publication into Australia of this document is pursuant to the Australian Financial Services License of MOODY'S affiliate, Moody's Investors Service Pty Limited ABN 61 003 399 657 AFSL 336969 and/or Moody's Analytics Australia Pty Ltd ABN 94 105 136 972 AFSL 383569 (as applicable). This document is intended to be provided only to "wholesale clients" within the meaning of section 761G of the Corporations Act 2001. By continuing to access this document from within Australia, you represent to MOODY'S that you are, or are accessing the document as a representative of, a "wholesale client" and that neither you nor the entity you represent will directly or indirectly disseminate this document or its contents to "retail clients" within the meaning of section 761G of the Corporations Act 2001. MOODY'S credit rating is an opinion as to the creditworthiness of a debt obligation of the issuer, not on the equity securities of the issuer or any form of security that is available to retail investors. Additional terms for India only: Moody's credit ratings, Assessments, other opinions and Materials are not intended to be and shall not be relied upon or used by any users located in India in relation to securities listed or proposed to be listed on Indian stock exchanges. Additional terms with respect to Second Party Opinions (as defined in Moody's Investors Service Rating Symbols and Definitions): Please note that a Second Party Opinion ("SPO") is not a "credit rating". The issuance of SPOs is not a regulated activity in many jurisdictions, including Singapore. JAPAN: In Japan, development and provision of SPOs fall under the category of "Ancillary Businesses", not "Credit Rating Business", and are not subject to the regulations applicable to "Credit Rating Business" under the Financial Instruments and Exchange Act of Japan and its relevant regulation. PRC: Any SPO: (1) does not constitute a PRC Green Bond Assessment as defined under any relevant PRC laws or regulations; (2) cannot be included in any registration statement, offering circular, prospectus or any other documents submitted to the PRC regulatory authorities or otherwise used to satisfy any PRC regulatory disclosure requirement; and (3) cannot be used within the PRC for any regulatory purpose or for any other purpose which is not permitted under relevant PRC laws or regulations. For the purposes of this disclaimer, "PRC" refers to the mainland of the People's Republic of China, excluding Hong Kong, Macau and Taiwan.

CEZ a.s.

August 9, 2024

Ratings Score Snapshot



Credit Highlights

Overview

Key strengths	Key risks
Stable contribution from regulated activities following pending acquisition of Czech Gas Networks Investments S.a.r.l. (CGNI).	Higher lignite and gas exposure leads to substantial effects from carbon prices and carbon dioxide (CO2) allowances and exposes the group to larger transition risk to reach net zero emissions.
Low-cost generation fleet, with about 59% from nuclear, and 34% from coal and natural gas fired generation.	Only about 6% of generation from renewables, lower than peers.
Strong link with the Czech government, its 70% owner; important for implementing the state's policies.	Limited geographic diversification with EBITDA almost entirely generated in the Czech Republic.

With a preferred supplier now chosen and state support model in place, CEZ is moving forward with commissioning of new nuclear power generation. In July 2024, the Czech government announced Korea Hydro & Nuclear Power Co. Ltd. (KHNP) as the preferred supplier for the two new nuclear reactors to be built at CEZ's Dukovany site, which already houses four reactors with a combined capacity of 2,040 megawatts (MW). The two planned units would add up to 1,050 MW each of new capacity and the first reactor is to be completed by 2036. As part of the agreement with KHNP, the Czech government also included an option to have the supplier construct two more reactors at CEZ's second nuclear power plant in Temelín, with the option stretching for five years.

Primary contact

Renata Gottliebova
Dublin
00353-1-5680608
renata.gottliebova
@spglobal.com

Secondary contact

Per Karlsson
Stockholm
46-84-40-5927
per.karlsson
@spglobal.com

Contributor

Maria Hjukstrom
Stockholm
46-8-501-559-44
maria.hjukstrom
@spglobal.com

CEZ a.s.

The risk associated with CEZ's construction of new nuclear units has been an uncertain factor in recent years, as the European Commission (EC) launched an investigation in 2022 into the appropriateness and proportionality of the proposed state support from the Czech government. In April 2024 the EC approved the government's proposed support scheme for the first reactor to be built. In our view, the proposed support from the government removes construction, offtake, and financial risks for CEZ. The support structure includes CEZ supplying power from the new unit to the state under a contract for difference arrangement, including a claw-back mechanism to ensure any additional gains are shared with the state. We also understand that CEZ could sell the plant to the state and receive compensation for costs incurred during the first stage if no agreements to proceed are achieved. Also, the EC has approved support for only one unit; support for the second is yet to be approved. In terms of financing framework, the government set up a commission (consisting of representatives of the finance and industry ministries as well as CEZ) to devise the financing framework for two units. The group is also in the preparatory stage for small modular nuclear reactor (SMR) construction with plans for the first SMR to be commissioned before the new large-scale unit at the Dukovany site.

CEZ shows commitment to decarbonization in its 2030 strategic plan with the announced divestment of Polish coal-fired assets. The divestment includes two combined heat and power plants with a combined capacity of 568 MW as well as two other subsidiaries. This aligns with CEZ's target to reduce its share of coal-generated electricity to 25% by 2025 and 12.5% by 2030 and is a step on the company's road to reaching net zero emissions by 2040. This strategy has in recent years led management to exit markets like Romania and Bulgaria, and partially exit Türkiye.

CEZ remains exposed to carbon price risk. It is pursuing a strategy of reduction in emission intensity but remains far above the EU Taxonomy threshold of 100 gCO2e/kWh, a measure of carbon intensity of greenhouse gas emissions associated with producing and consuming a transportation fuel, measured in grams of carbon dioxide equivalent per kilowatt hour (kWh). The company went from a company-reported intensity of around 380 gCO2e/kWh in 2019 to 270 gCO2e/kWh in 2023. In June 2024 the company issued a €750 million sustainability-linked bond, the second issuance under its sustainability linked financing framework since it was established in 2022. In September 2023 CEZ had its net-zero targets validated by the Science Based Targets initiative (SBTi).

CEZ's integrated business model continues to underpin the strong business risk profile, supported by the recent acquisition of CGNI's regulated operations. The company owns the largest Czech electricity distribution network and after the closure of the acquisition of CGNI, expected in the third quarter of 2024, it will also have a majority stake in the country's largest gas distribution network. We assess the Czech regulatory framework for both electricity and gas distribution as strong. These activities provide the group with a favorable remuneration scheme, highly stable earnings, and minimal exposure to volume and inflation risk. Following the group's sale of its regulated assets in Romania and Bulgaria in 2021, and the subsequent high power price environment, the share of unregulated earnings has risen to around 85% of EBITDA in 2022-2023, up from 70% in 2021. Based on our current power price assumptions and the addition of €415 million–€450 million of additional regulated EBITDA annually from CGNI, we expect a return to the historical earnings mix with slightly less than 70% of CEZ's EBITDA to stem from unregulated activities in future. This supports the company's business risk profile because meaningful contributions from the stable gas and power distribution operations will continue to support cash flow.

CEZ a.s.

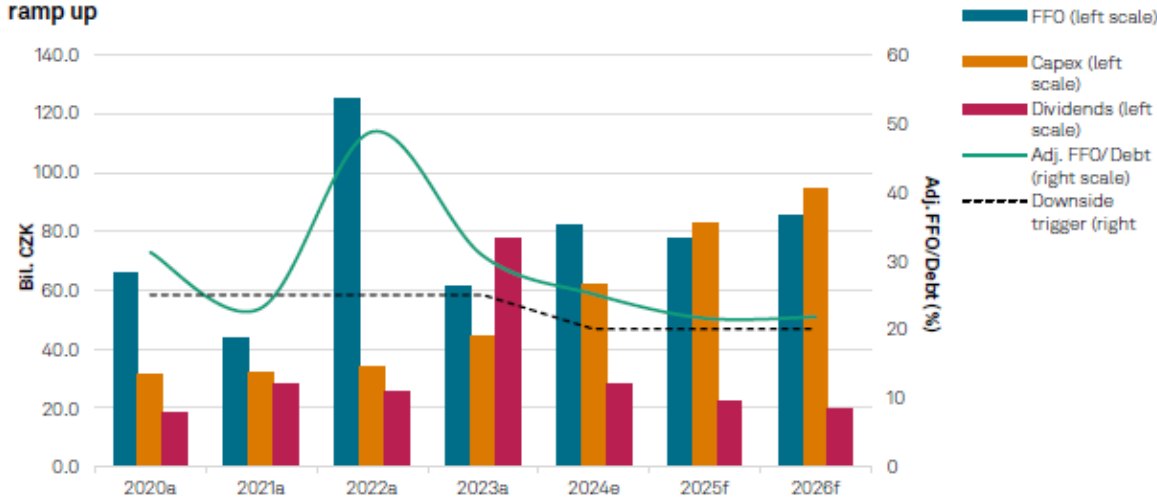
Dividend payment for 2024 was approved at Czech koruna (CZK) 28 billion, in line with CEZ's dividend policy of 60%-80% of adjusted net income. This comes after several years of fairly aggressive dividend payments, exceeding 100% in 2020-2022. As leverage will increase through the acquisition of CGNI and because of continued investments, we see a reduction in the headroom in CEZ's credit metrics for the current rating. We understand that management will keep dividend payouts within the policy range over 2025-2026 as well as a mitigating measure.

We forecast that funds from operations (FFO) to debt will remain in the 20%-23% range after 2025, down from around 25% in 2024. CEZ posted strong results in 2023, with adjusted EBITDA reaching around CZK128 billion (about €5.4 billion), slightly down from CZK135 billion in 2022. With the gradual normalization of power prices, we forecast that EBITDA will follow the same trend over 2024-2026, declining to CZK120 billion-CZK130 billion in 2024 and CZK115 billion-CZK120 billion in 2025 (S&P Global Ratings-adjusted EBITDA includes CGNI's contribution despite final pending approval by EC). Furthermore, the Czech government's measures to tax generation revenue above the price caps and impose windfall taxes, which remain in place until 2025, will continue to affect CEZ's profitability. On Aug. 8, CEZ reported first-half results with reported EBITDA reaching CZK69.2 billion, up 11% from the same period in 2023. The company also raised its guidance for 2024 to CZK118 billion-CZK122 billion from CZK115 billion-CZK120 billion previously notably due to higher profits from commodity trading, lower deviation costs for customer consumption, and higher deployment of coal-power plants. Despite the revised guidance, S&P Global Ratings' base-case scenario is unchanged.

At the same time, we forecast that CEZ's net debt will gradually increase year on year, as investments increases. The acquisition of the 55.21% stake in CGNI will be fully debt-financed through a €840 million two-year loan agreement signed in March 2024 with a syndicate of seven commercial banks. Following the acquisition, we forecast that net debt will increase to around CZK320 billion-CZK330 billion in 2024 and then remain around CZK360 billion-CZK390 billion over 2025-2026. We forecast that capital expenditure (capex) will ramp up to around CZK60 billion in 2024 and CZK80 billion-CZK95 billion in 2025-2026, from around CZK46 billion in 2023, in line with its VISION 2030 strategic plan. CZK will direct most of this capex toward renewables and its regulated distribution networks.

CEZ a.s.

Credit ratios are expected to remain above the rating threshold as investments ramp up



a--Actuals; e--Estimated; f--Forecasted; CZK--Czech koruna; FFO--Funds from Operations;

Source: S&P Global Ratings.

Copyright © 2024 by Standard & Poor's Financial Services LLC. All rights reserved.

Potential extraordinary backing from the Czech government continues to support the rating.

In our view, CEZ benefits from potential moderately high extraordinary support from the Czech government given the company's importance in the implementation of the state's policies and strong link to the government. We expect the Czech government will continue to own about 70% of the company. Our view is further underpinned by CEZ's position as the dominant Czech power generator and the power distributor.

Outlook

The stable outlook indicates our view that although CEZ should post strong credit metrics over 2024-2025 thanks to the acquisition and strong power prices, we expect its FFO to debt to soften and remain between 19% and 23% thereafter. We consider FFO to debt of about 20% to be commensurate with CEZ's 'bbb' stand-alone credit profile (SACP) following the acquisition. In the medium term, we expect more than one-third of CEZ's EBITDA to come from regulated grids. We have not changed our view that there is a moderately high likelihood that the government of the Czech Republic would offer CEZ extraordinary support in case of need. This provides two notches of uplift to the SACP.

Downside scenario

We could lower the ratings on CEZ if we revised its SACP downward by one notch or more. This could stem from:

- FFO to debt falling below 20% without a clear path to recovery. This could be a result of unplanned outages causing a fall in generated output, or power prices decreasing significantly beyond our base case;
- The regulated grid business' contribution falling below one-third of total EBITDA for an extended period; and

CEZ a.s.

- Increased political risk depressing CEZ's financial metrics, and leading, for example, to a largely negative ratio of discretionary cash flow (DCF) to debt. This could occur if the government of the Czech Republic extracts more cash from power utilities than we anticipate in our base case, by increasing dividends or imposing windfall taxes.

Upside scenario

We see limited upside potential for the ratings. An upgrade would require either a substantial, two-notch, upward revision of CEZ's SACP, a higher assessment of the likelihood of extraordinary government support, or an upgrade of the Czech Republic. That said, we could raise the SACP by one notch if CEZ's FFO to debt remains sustainably above 25% and its DCF to debt is less negative, alongside a supportive financial policy. A one-notch upward revision of the SACP would not trigger an upgrade, all else being equal.

Our Base-Case Scenario

Assumptions
Under our 2024-2026 base-case scenario, we assume:
- Real GDP growth in the Czech Republic of 1.3% in 2024, 2.5% in 2025, and 2.3% in 2026. - The acquisition of 55.21% of CGNI for around €847 million, fully financed with debt. - No significant changes to the regulatory framework for distribution companies, although the current regulatory period will end in 2025.
Generation
- In 2024, total electricity supply from production in the Czech Republic of 41-42 terawatt hours (TWh). - Hedging of 71% of prices in 2024 (€120/MWh), 40% in 2026 (€97/MWh), 15% in 2026 (€80/MWh), and 3% in 2028 (€72/MWh). - S&P Global Ratings' power price assumptions for Germany (Czech power prices remain linked to those in Germany, with price differences of €1-€3/MWh from 2025): €98.1/MWh in 2024, €86.1/MWh in 2025, €79.2/MWh in 2026, €74.4/MWh in 2027, and €66.8/MWh in 2028 for the unhedged volumes. - CO2 costs averaging around €79 per ton for 2024, €82 per ton for 2025, and €84 per ton for 2026.
Networks
- A pre-tax weighted-average cost of capital fixed at 6.54% for electricity distribution and 6.43% for gas distribution for the whole regulatory period until 2025. - Our expectation that investments in the Czech distribution network will rise and remain at an increased level of about CZK18 billion. This compares with CZK8 billion in 2016, CZK11 billion in 2019, and CZK15 billion in 2022. - A higher regulatory asset base, depreciation, and amortization affecting EBITDA.
Sales and energy service companies
EBITDA from electricity and gas sales of around 5% of total consolidated EBITDA for 2024-2026.
Mining

CEZ a.s.

- A fall in the amount of EBITDA from mining over 2024-2026, following a substantial increase to around 10% of total EBITDA in 2023, thanks to higher coal sales at higher realized prices.

Other and financial policy

- Adjusted EBITDA of CZK115 billion-CZK130 billion in 2024 and 2025, declining to about CZK100 billion-CZK110 billion in 2026 and 2027 due to normalized power prices. Of the total adjusted EBITDA, CGNI contributes around CZK10 billion-CZK11 billion on average in 2024-2026 (full-year contribution).
- EBITDA margins of about 30%-34%.
- An increase in capex to around CZK60 billion-CZK65 billion in 2024, then CZK80 billion-CZK85 billion in 2025 and CZK90 billion-CZK95 billion in 2026, driven by investments in new solar and gas capacity in the Czech Republic.
- A dividend of CZK28.0 billion in 2024 and a payout ratio of around 70% for 2025-2026, in line with CEZ's dividend policy.
- Average cash taxes of around CZK28 billion-CZK30 billion for 2024-2026.
- An average interest expense of around CZK10 billion-CZK11 billion for 2024-2026, a substantial increase from around CZK6 billion in 2023 due to new debt financing for the CGNI acquisition.
- The acquisition of CGNI for €847 million in the third quarter of 2024, but no other large debt-financed acquisitions.

Key metrics

Period ending	Dec-31-2022	Dec-31-2023	Dec-31-2024	Dec-31-2025	Dec-31-2026
(Bil. CZK)	2022a	2023a	2024f	2025f	2026f
EBITDA	135.3	128.1	120-130	115-125	100-110
Funds from operations (FFO)	125.4	61.3	78-83	75-80	83-88
Capital expenditure (capex)	33.6	44.3	60-65	80-85	90-95
Dividends	25.6	77.4	28.0	20-25	17-23
Debt	257.2	199.0	320-330	355-365	385-395
Adjusted ratios					
Debt/EBITDA (x)	1.9	1.6	2.4-2.6	2.7-3.0	3.5-4.0
FFO/debt (%)	48.8	30.7	24-26	21-23	21-23

All figures are adjusted by S&P Global Ratings, unless stated as reported. a--Actual. f--Forecast. CZK--Czech koruna.

Company Description

CEZ is an integrated energy company present in a wide range of electricity-related businesses, namely, generation, distribution, supply, mining, and energy trading. CEZ is one of the leading economic entities in the Czech Republic. Furthermore, it operates in Germany, Poland, and Slovakia, as well as in France and Italy.

CEZ benefits from an unrivalled position in the Czech electricity market, with an approximate market share of 60% for its generation segment and 65% for its distribution segment. In 2023, it

CEZ a.s.

reported EBITDA of CZK124.8 billion. CEZ's largest shareholder is the Czech Republic, which has a 70% stake in the share capital and voting rights. The remaining 30% is publicly listed. As of Dec. 31, 2023, CEZ's market capitalization was CZK515 billion.

Peer Comparison

CEZ is the largest generator, distributor, and supplier of electricity in the Czech Republic, and has a higher market share in its home market than closest peers SSE and EnBW. Notably, CEZ generates about 60% of all power in the country. The peer companies are relatively similar in EBITDA size, but CEZ has a smaller share of renewables in its power generation mix when not taking nuclear into consideration. CEZ shares the challenge of transitioning from coal with EnBW, and both companies generated around 30% of power from hard coal or lignite in 2023. However, EnBW expects a quicker coal exit, with the company's deadline set for 2028 compared with CEZ's expected exit by 2030, or by 2033 at the latest. Additionally, both companies benefit from the high profitability of coal generation, which provide significant resources to transform their asset mix.

CEZ a.s. – Peer Comparisons

	CEZ a.s.	EnBW Energie Baden-Wuerttemberg AG	Engie S.A.	SSE PLC	Enel SpA
Foreign currency issuer credit rating	A-/Stable/--	A-/Stable/A-2	BBB+/Stable/A-2	BBB+/Positive/A-2	BBB/Stable/A-2
Local currency issuer credit rating	A-/Stable/--	A-/Stable/A-2	BBB+/Stable/A-2	BBB+/Positive/A-2	BBB/Stable/A-2
Period	Annual	Annual	Annual	Annual	Annual
Period ending	2023-12-31	2023-12-31	2023-12-31	2024-03-31	2023-12-31
Mill.	CZK	CZK	CZK	CZK	CZK
Revenue	336,384	1,095,861	2,039,478	309,251	2,346,838
EBITDA	128,137	148,856	369,633	95,352	468,241
Funds from operations (FFO)	61,272	114,501	294,219	78,846	297,468
Interest	9,909	21,740	63,730	12,990	100,177
Cash interest paid	6,552	11,958	33,742	5,558	97,707
Operating cash flow (OCF)	137,090	22,414	306,941	110,575	356,430
Capital expenditure	44,315	103,205	173,874	71,422	305,113
Free operating cash flow (FOCF)	92,775	(80,791)	133,067	39,153	51,317
Discretionary cash flow (DCF)	15,340	(91,596)	32,186	10,285	(79,144)
Cash and short-term investments	17,549	139,069	409,501	30,635	164,043
Gross available cash	17,549	199,917	430,455	30,635	164,043
Debt	199,872	284,946	1,209,735	277,418	1,865,542
Equity	245,601	422,361	840,530	321,219	1,036,227
EBITDA margin (%)	38.1	13.6	18.1	30.8	20.0
Return on capital (%)	20.1	18.2	12.5	12.8	9.4
EBITDA interest coverage (x)	12.9	6.8	5.8	7.3	4.7
FFO cash interest coverage (x)	10.4	10.6	9.7	15.2	4.0
Debt/EBITDA (x)	1.6	1.9	3.3	2.9	4.0

CEZ a.s.

CEZ a.s. – Peer Comparisons

FFO/debt (%)	30.7	40.2	24.3	28.4	15.9
OCF/debt (%)	68.6	7.9	25.4	39.9	19.1
FOCF/debt (%)	46.4	(28.4)	11.0	14.1	2.8
DCF/debt (%)	7.7	(32.1)	2.7	3.7	(4.2)

Liquidity

We view CEZ's liquidity position as adequate under our criteria, based on our expectation that available liquidity resources will cover cash outflows by more than 1.2x in the next 12 months. Supportive qualitative factors include strong bank support, the company's high standing in the credit markets, and the ongoing benefits of its state ownership. We understand that management has arranged a two-year bridge loan to fully finance the acquisition, and we expect it to refinance this loan well in advance of its maturity.

Principal liquidity sources

We expect liquidity sources over the 12 months from June 30, 2024, to be:

- Unrestricted cash and liquid securities of CZK48.1 billion;
- Availability of about CZK69.2 billion under various committed back-up facilities maturing after 12 months. This is split across over 20 facilities and 13 institutions;
- Cash FFO of about CZK79 billion; and
- A euro-denominated bridge loan to finance the acquisition of CGNI of €840 million.

Principal liquidity uses

We expect that principal liquidity uses over the same period will include:

- Debt maturities of about CZK43.7 billion;
- Annual capex of about CZK62 billion;
- A dividend of about CZK28 billion; and
- Acquisition spending on CGNI of about CZK21 billion.

Environmental, Social, And Governance

We assess CEZ's management and governance score as neutral. Over the past decade, CEZ has committed to generating carbon-neutral electricity by 2040 and has implemented several measures to reduce its CO2 emissions intensity by upgrading its lignite fleet and planning to close some of its least efficient lignite and hard coal plants. CEZ emitted 0.27 metric ton of CO2/MWh in 2023 versus 0.57 in 2010.

We think that CEZ remains significantly exposed to challenges arising from carbon price developments and EU decarbonization objectives in light of its carbon-intensive fleet. This fleet will require substantial investment to generate carbon-neutral electricity. Electricity generation from coal was approximately 30% of CEZ's total output, or 15.4 TWh, in 2023. Additional risks lie in CEZ's sizable nuclear fleet (59% of output in 2023).

In 2015 and 2016, CEZ mismanaged the surveillance of its reactors, causing significant outages and additional costs. Its end-of-cycle liabilities for both decommissioning and nuclear waste

CEZ a.s.

storage are also significant. We capture these in our debt adjustment for asset retirement obligations (approximately CZK47 billion in 2023).

From a social perspective, the Czech Republic's main political parties support both nuclear and coal, acknowledging nuclear generation's central role in preserving national energy independence. In recent years, renewable energy ambitions have increased, and the country's climate and energy plan envisages a significant increase in the share of production it targets from renewables to 22% in 2030 from 13.0% in 2020, or approximately 1 gigawatt of solar capacity.

We expect that CEZ will be a significant operator in the Czech Republic, but that it will require significant investments. CEZ's nuclear activities also pose several governance risks, as we believe that the uncertainty surrounding the government's decision on future nuclear reactor construction will continue to limit the long-term visibility of the company's overall structure and strategic directions.

Government Influence

We consider CEZ to be a government-related entity and believe that there is a moderately high likelihood that the Czech government would provide extraordinary support to CEZ in the event of financial distress.

Our assessment is based on CEZ's:

- Important role for the Czech government, as a provider of an essential service and a key player in the implementation of state energy policies.
- Strong link with the Czech government, as the latter is involved in key strategic decisions through its representation on CEZ's supervisory board. The finance ministry owns about 70% of CEZ, and the remaining shares are publicly held.

Issue Ratings--Subordination Risk Analysis

Capital structure

CEZ's debt structure comprises senior unsecured debt in the form of bonds and loans issued at the parent level. All the company's financial debt is at the CEZ level. Following the consolidation of CGNI in 2024, CEZ will have approximately CZK54 billion of debt at the subsidiary level, which we expect to raise the ratio of priority debt to 15%-20% of total debt. Since the priority debt ratio is below 50%, we do not consider CEZ's unsecured debt to be subordinated.

Analytical conclusions

We rate debt the issued by CEZ 'A-', in line with the issuer credit rating, because no significant elements of subordination risk are present in the capital structure.

CEZ a.s.

Rating Component Scores	
Foreign currency issuer credit rating	A-/Stable/--
Local currency issuer credit rating	A-/Stable/--
Business risk	Strong
Country risk	Intermediate
Industry risk	Intermediate
Competitive position	Strong
Financial risk	Significant
Cash flow/leverage	Significant
Anchor	bbb
Diversification/portfolio effect	Neutral (no impact)
Capital structure	Neutral (no impact)
Financial policy	Neutral (no impact)
Liquidity	Adequate (no impact)
Management and governance	Neutral (no impact)
Comparable rating analysis	Neutral (no impact)
Stand-alone credit profile	bbb

Related Criteria

- Criteria | Corporates | General: Methodology: Management And Governance Credit Factors For Corporate Entities, Jan. 7, 2024
- Criteria | Corporates | General: Corporate Methodology, Jan. 7, 2024
- General Criteria: Environmental, Social, And Governance Principles In Credit Ratings, Oct. 10, 2021
- General Criteria: Group Rating Methodology, July 1, 2019
- Criteria | Corporates | General: Corporate Methodology: Ratios And Adjustments, April 1, 2019
- Criteria | Corporates | General: Reflecting Subordination Risk In Corporate Issue Ratings, March 28, 2018
- General Criteria: Methodology For Linking Long-Term And Short-Term Ratings, April 7, 2017
- General Criteria: Rating Government-Related Entities: Methodology And Assumptions, March 25, 2015
- Criteria | Corporates | General: Methodology And Assumptions: Liquidity Descriptors For Global Corporate Issuers, Dec. 16, 2014
- ARCHIVE | Criteria | Corporates | Industrials: Key Credit Factors For The Unregulated Power And Gas Industry, March 28, 2014
- General Criteria: Country Risk Assessment Methodology And Assumptions, Nov. 19, 2013
- General Criteria: Methodology: Industry Risk, Nov. 19, 2013
- ARCHIVE | Criteria | Corporates | Utilities: Key Credit Factors For The Regulated Utilities Industry, Nov. 19, 2013

CEZ a.s.

- General Criteria: Principles Of Credit Ratings, Feb. 16, 2011
- General Criteria: Stand-Alone Credit Profiles: One Component Of A Rating, Oct. 1, 2010

Related Research

- Industry Credit Outlook 2024: EMEA Utilities, Jan. 9, 2024
- Eastern Europe: Higher Yields Will Weaken Credit Metrics And Liquidity, Jan. 8, 2024
- Eastern European Utilities' Regulatory Frameworks Are Varied, But Most Are Adequate To Strong, Sept. 18, 2023
- Czech Gas Networks Investments S.a r.l., March 6, 2023

Ratings Detail (as of August 09, 2024)*

CEZ a.s.	
Issuer Credit Rating	A- /Stable/ --
Senior Unsecured	A-
Issuer Credit Ratings History	
26-Nov-2020	A- /Stable/ --
31-Mar-2020	A- /Negative/ --
02-Oct-2006	A- /Stable/ --

*Unless otherwise noted, all ratings in this report are global scale ratings. S&P Global Ratings credit ratings on the global scale are comparable across countries. S&P Global Ratings credit ratings on a national scale are relative to obligors or obligations within that specific country. Issue and debt ratings could include debt guaranteed by another entity, and rated debt that an entity guarantees.

CEZ a.s.

Copyright © 2024 by Standard & Poor's Financial Services LLC. All rights reserved.

No content (including ratings, credit-related analyses and data, valuations, model, software or other application or output therefrom) or any part thereof (Content) may be modified, reverse engineered, reproduced or distributed in any form by any means, or stored in a database or retrieval system, without the prior written permission of Standard & Poor's Financial Services LLC or its affiliates (collectively, S&P). The Content shall not be used for any unlawful or unauthorized purposes. S&P and any third-party providers, as well as their directors, officers, shareholders, employees or agents (collectively S&P Parties) do not guarantee the accuracy, completeness, timeliness or availability of the Content. S&P Parties are not responsible for any errors or omissions (negligent or otherwise), regardless of the cause, for the results obtained from the use of the Content, or for the security or maintenance of any data input by the user. The Content is provided on an "as is" basis. S&P PARTIES DISCLAIM ANY AND ALL EXPRESS OR IMPLIED WARRANTIES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE OR USE, FREEDOM FROM BUGS, SOFTWARE ERRORS OR DEFECTS, THAT THE CONTENT'S FUNCTIONING WILL BE UNINTERRUPTED OR THAT THE CONTENT WILL OPERATE WITH ANY SOFTWARE OR HARDWARE CONFIGURATION. In no event shall S&P Parties be liable to any party for any direct, indirect, incidental, exemplary, compensatory, punitive, special or consequential damages, costs, expenses, legal fees, or losses (including, without limitation, lost income or lost profits and opportunity costs or losses caused by negligence) in connection with any use of the Content even if advised of the possibility of such damages.

Credit-related and other analyses, including ratings, and statements in the Content are statements of opinion as of the date they are expressed and not statements of fact. S&P's opinions, analyses and rating acknowledgment decisions (described below) are not recommendations to purchase, hold, or sell any securities or to make any investment decisions, and do not address the suitability of any security. S&P assumes no obligation to update the Content following publication in any form or format. The Content should not be relied on and is not a substitute for the skill, judgment and experience of the user, its management, employees, advisors and/or clients when making investment and other business decisions. S&P does not act as a fiduciary or an investment advisor except where registered as such. While S&P has obtained information from sources it believes to be reliable, S&P does not perform an audit and undertakes no duty of due diligence or independent verification of any information it receives. Rating-related publications may be published for a variety of reasons that are not necessarily dependent on action by rating committees, including, but not limited to, the publication of a periodic update on a credit rating and related analyses.

To the extent that regulatory authorities allow a rating agency to acknowledge in one jurisdiction a rating issued in another jurisdiction for certain regulatory purposes, S&P reserves the right to assign, withdraw or suspend such acknowledgment at any time and in its sole discretion. S&P Parties disclaim any duty whatsoever arising out of the assignment, withdrawal or suspension of an acknowledgment as well as any liability for any damage alleged to have been suffered on account thereof.

S&P keeps certain activities of its business units separate from each other in order to preserve the independence and objectivity of their respective activities. As a result, certain business units of S&P may have information that is not available to other S&P business units. S&P has established policies and procedures to maintain the confidentiality of certain non-public information received in connection with each analytical process.

S&P may receive compensation for its ratings and certain analyses, normally from issuers or underwriters of securities or from obligors. S&P reserves the right to disseminate its opinions and analyses. S&P's public ratings and analyses are made available on its Web sites, www.spglobal.com/ratings (free of charge), and www.ratingsdirect.com (subscription), and may be distributed through other means, including via S&P publications and third-party redistributors. Additional information about our ratings fees is available at www.spglobal.com/usratingsfees.

STANDARD & POOR'S, S&P and RATINGSDIRECT are registered trademarks of Standard & Poor's Financial Services LLC.

